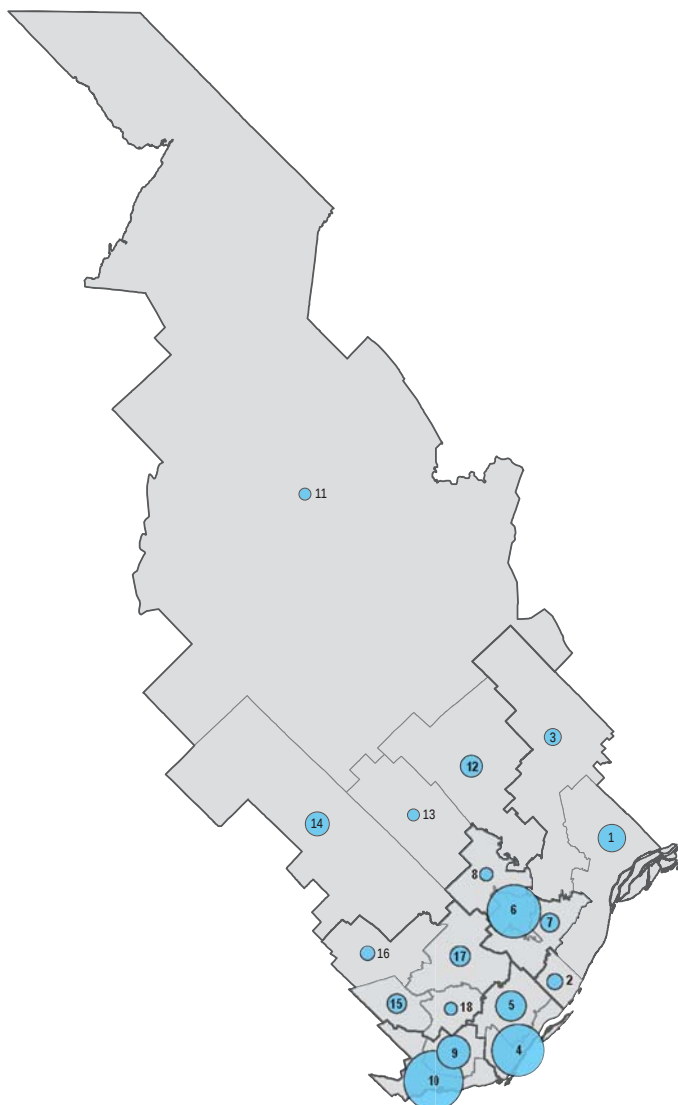


ATLAS DE L'EMPLOI DE LA RÉGION DE LANAUDIÈRE

ÉDITION 2016



Atlas de l'emploi de la région de Lanaudière – Édition 2016

Étude réalisée par

**Centre Urbanisation Culture Société
de l'Institut national de la recherche scientifique**

Pour

Direction régionale d'Emploi-Québec de Lanaudière

Équipe de recherche de l'Institut national de la recherche scientifique

**Philippe Apparicio, professeur titulaire
Martin Gagnon, agent de recherche
Christelle Massé, agente de secrétariat
Cindy Rojas, technicienne en arts graphiques**

Équipe de recherche de la Direction régionale d'Emploi-Québec de Lanaudière

**Corinne Desfossés, économiste
Pierre Buisson, conseiller régional en information sur le marché du travail**

ISBN 978-2-89575-359-9

Dépôt légal :

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2016
Bibliothèque et Archives Canada

Emploi-Québec Lanaudière a le plaisir de vous présenter l'*Atlas de l'emploi de la région de Lanaudière*. Cet atlas a été réalisé par une équipe de recherche du Centre Urbanisation Culture Société de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS-UCS) à partir de données de l'Enquête nationale auprès des ménages de Statistique Canada (2011).

L'atlas se subdivise en trois parties. La première trace un portrait du marché du travail de la région de Lanaudière. On y trouve principalement la répartition des emplois et des travailleurs selon les niveaux de compétence (CNP 2011), selon certaines professions et les secteurs d'activité économique.

La deuxième partie présente un portrait de la répartition des emplois et des personnes occupées en fonction de deux découpages territoriaux : les six municipalités régionales de comté (MRC) ainsi que dix-huit zones de regroupement de municipalités. L'analyse de la répartition des emplois et des personnes occupées est effectuée sur la base des secteurs d'activité et des niveaux de compétence. L'analyse permet aussi de faire ressortir la spécialisation des emplois par zone selon les secteurs d'activité et les niveaux de compétence.

La troisième partie porte sur l'analyse du navettage (déplacement domicile-travail) dans la région de Lanaudière. Cette analyse permet de connaître les taux d'attraction, de départ et de couverture au sein des MRC et des zones, en fonction des secteurs d'activité et des niveaux de compétence. Pour terminer, l'analyse des flux de navetteurs est présentée pour la région, les MRC et les zones.

En plus de ce document imprimé, le lecteur pourra poursuivre son exploration du marché du travail lanaudois grâce à la version électronique de l'atlas qui sera disponible au cours de l'été 2016 sur le site de l'INRS-UCS.



MYRIAM CHAMBRON
Directrice du partenariat, de la planification
et du soutien aux opérations
Emploi-Québec Lanaudière



GIOVANNI CARBONI
Directeur régional
Emploi-Québec Lanaudière

SOMMAIRE

Introduction	5
Partie I Portrait du marché de l'emploi de la région de Lanaudière	7
Les effectifs en présence dans la région de Lanaudière : les travailleurs et les emplois	7
Le marché du travail de la région de Lanaudière	7
Les emplois et les travailleurs selon les niveaux de compétence	9
Les emplois et les travailleurs selon les professions	10
La structure des emplois selon les secteurs d'activité	11
Les personnes sans lieu fixe de travail selon les secteurs d'activité	14
Partie II Portrait infra-régional du marché de l'emploi de Lanaudière	15
La répartition spatiale des emplois par MRC et par zone	15
Les principaux indicateurs du marché du travail	16
La répartition des emplois par MRC et par zone selon les secteurs d'activité	17
La répartition des emplois par MRC selon les secteurs d'activité plus détaillés	19
La répartition des emplois par MRC et par zone selon les niveaux de compétence	20
La spécialisation des emplois par zone selon les secteurs d'activité	21
La spécialisation des emplois par zone selon les niveaux de compétence	22
La répartition spatiale des personnes occupées par MRC et par zone	23
La répartition des personnes occupées par MRC et par zone selon les secteurs d'activité	24
La répartition des personnes occupées par MRC selon les secteurs d'activité plus détaillés	25
La répartition spatiale des personnes occupées par MRC et par zone selon les niveaux de compétence	26
La spécialisation des zones selon les secteurs d'activité au lieu de résidence	27
La spécialisation des zones selon les niveaux de compétence au lieu de résidence	27
Partie III Portrait infra-régional du navettage dans Lanaudière	29
La répartition des emplois et des travailleurs par MRC et par zone	29
Le taux d'attraction par zone	29
Le taux d'attraction par zone selon les secteurs d'activité	30
Le taux d'attraction par zone selon les niveaux de compétence	30
Le taux de départ par MRC	33
Le taux de départ par zone	33
Le taux de départ par zone selon les secteurs d'activité et les niveaux de compétence	34
Le taux de couverture par MRC	34
Le taux de couverture par zone	34
Le taux de couverture par zone selon les secteurs d'activité et les niveaux de compétence	37
Les flux de navetteurs par région	40
Les flux de navetteurs par MRC	40
Les flux de navetteurs par zone	41
Conclusion	43

Les objectifs de l'Atlas de l'emploi de la région de Lanaudière

L'objectif premier de l'*Atlas de l'emploi de la région de Lanaudière* est de dresser un portrait du marché du travail de la région de Lanaudière et de faire ressortir les disparités à l'intérieur de celle-ci, notamment les différentes concentrations d'emplois par secteur d'activité, par niveau de compétence et par profession. Ce portrait permet ainsi de mieux comprendre l'organisation spatiale du marché du travail dans la région et de répondre aux questions suivantes : comment se répartissent les emplois à travers les différentes municipalités régionales de comté (MRC) et zones de la région de Lanaudière? Quelles sont les particularités du marché de l'emploi de chacune des MRC et zones de la région?

Le second objectif vise à décrire les déplacements domicile-travail au sein de la région de Lanaudière – communément regroupés sous le terme navettage – afin de répondre aux questions suivantes : existe-t-il des déséquilibres importants entre les répartitions des travailleurs et des emplois pour les six MRC et les dix-huit zones? Quelles sont les MRC et les zones les plus attractives, soit celles qui comptent plus d'emplois que de travailleurs? Quelles sont les MRC et les zones où la part des travailleurs occupant un emploi localisé hors de leur territoire de résidence est élevée? Finalement, quels sont les principaux flux de navetteurs entre les MRC et les zones de Lanaudière et les régions avoisinantes (Montérégie, Montréal, Laval, Laurentides, Mauricie et ailleurs au Québec)? Autrement dit, d'où partent et où se dirigent les principaux flux qui témoignent d'interrelations évidentes entre les différentes MRC et entre les zones de la région de Lanaudière et celles avoisinantes? Pour répondre à ces questions, trois mesures seront utilisées : le taux d'attraction, le taux de départ et une matrice de déplacements domicile-travail par MRC, puis par zone. L'analyse des flux de navetteurs est aussi réalisée selon les secteurs d'activité et les niveaux de compétence.

L'organisation de l'Atlas

L'*Atlas* comprend trois parties. Dans la première sont abordées les principales caractéristiques du marché de l'emploi de la région de Lanaudière. Cette étape est indispensable pour saisir les spécificités infraterritoriales du marché de l'emploi de la région (deuxième partie), soit celles observées dans les six MRC et les dix-huit zones. Dans la troisième partie, nous voyons comment s'organisent les déplacements domicile-travail à l'intérieur de la région de Lanaudière et vers les régions avoisinantes.

Les découpages territoriaux : les six MRC et les dix-huit zones

Cette étude est basée sur trois découpages géographiques à partir desquels sont présentées différentes données relatives aux personnes occupées, aux emplois et aux flux de navetteurs domicile-travail :

- la région administrative de Lanaudière;
- les six municipalités régionales de comté (MRC) de la région, soit MRC de D'Autray, MRC de L'Assomption, MRC de Joliette, MRC des Moulins, MRC de Matawinie et MRC de Montcalm;
- dix-huit zones dont la délimitation résulte de l'agrégation de plusieurs municipalités de la région de Lanaudière.

Concernant ce dernier découpage, il est à noter que chacune des dix-huit zones est entièrement incluse dans une et une seule MRC. Comme illustré à la figure 1 à la page suivante, les zones se répartissent de la façon suivante au sein des six MRC :

- MRC de D'Autray (zones 1 à 3)
- MRC de L'Assomption (zones 4 et 5)
- MRC de Joliette (zones 6 à 8)
- MRC des Moulins (zones 9 à 10)
- MRC de Matawinie (zones 11 à 14)
- MRC de Montcalm (zones 15 à 18).

Les données utilisées

Les analyses présentées dans l'*Atlas de l'emploi de la région de Lanaudière* sont réalisées à partir de traitements opérés sur des données issues de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 de Statistique Canada.

Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011

L'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) est une enquête à participation volontaire menée de mai à août 2011. Le taux global de non-réponse (TGN) de l'ENM est l'indicateur utilisé pour évaluer la qualité des estimations de l'ENM; il est de 22,4% pour la province de Québec et de 22,8% pour la région de Lanaudière. Le TGN varie passablement d'une MRC à l'autre : Les Moulins, 14,6%; L'Assomption, 21,9%; Montcalm, 30,7%; Matawinie, 31,4%; D'Autray, 32,4%. Or, la qualité des estimations peut être affectée par le biais de non-réponse. Autrement dit, ce biais est une source d'erreurs pour certaines estimations : plus les populations à l'étude sont petites, plus le risque d'erreurs augmente. Par conséquent, il est demandé d'interpréter avec prudence, les chiffres calculés à partir de faibles effectifs.

Pour obtenir des détails au sujet des concepts, des définitions, des univers, des variables et des termes géographiques utilisés dans l'ENM de 2011, veuillez consulter le Dictionnaire de l'Enquête nationale auprès des ménages, n° 99-000-X au catalogue. Pour des explications détaillées sur les concepts et des renseignements sur la qualité des données, veuillez vous reporter aux guides de référence sur le site Web de l'ENM de 2011 de Statistique Canada.

Figure 1 – Découpages géographiques : définition des dix-huit zones au sein des six MRC de la région de Lanaudière, 2015

LISTE DES MUNICIPALITÉS PAR MRC ET PAR ZONE

MRC DE D'AUTRAY

ZONE 1

- 1 Berthierville
- 2 La Visitation-de-l'Île-Dupas
- 3 Lanoraie
- 4 Saint-Barthélemy
- 5 Saint-Cuthbert
- 6 Saint-Ignace-de-Loyola
- 7 Sainte-Geneviève-de-Berthier

ZONE 2

- 8 Lavaltrie

ZONE 3

- 9 Mandeville
- 10 Saint-Cléophas-de-Brandon
- 11 Saint-Didace
- 12 Saint-Gabriel
- 13 Saint-Gabriel-de-Brandon
- 14 Saint-Norbert
- 15 Sainte-Élisabeth

MRC DE L'ASSOMPTION

ZONE 4

- 16 Charlemagne
- 17 Repentigny
- 18 Saint-Sulpice

ZONE 5

- 19 L'Assomption
- 20 L'Épiphanie (paroisse)
- 21 L'Épiphanie (village)

MRC DE JOLIETTE

ZONE 6

- 22 Joliette
- 23 Notre-Dame-des-Prairies
- 24 Saint-Charles-Borromée
- 25 Saint-Pierre

ZONE 7

- 26 Crabtree
- 27 Saint-Paul
- 28 Saint-Thomas

ZONE 8

- 29 Notre-Dame-de-Lourdes
- 30 Saint-Ambroise-de-Kildare
- 31 Sainte-Mélanie

MRC DES MOULINS

ZONE 9

- 32 Mascouche

ZONE 10

- 33 Terrebonne

MRC DE MATAWINIE

ZONE 11

- 34 Baie-Atibenne
- 35 Baie-de-la-Bouteille
- 36 Baie-Obaoca
- 37 Lac-Cabasta
- 38 Lac-des-Dix-Milles
- 39 Lac-Devenyns
- 40 Lac-du-Taureau
- 41 Lac-Legendre
- 42 Lac-Matawin
- 43 Lac-Minaki
- 44 Lac-Santé
- 45 Manawan
- 46 Saint-Guillaume-Nord
- 47 Saint-Michel-des-Saints
- 48 Saint-Zénon

ZONE 12

- 49 Saint-Damien
- 50 Saint-Félix-de-Valois
- 51 Saint-Jean-de-Matha
- 52 Sainte-Émélie-de-l'Énergie

ZONE 13

- 53 Saint-Alphonse-Rodriguez
- 54 Saint-Côme
- 55 Sainte-Béatrix
- 56 Sainte-Marcelline-de-Kildare

ZONE 14

- 57 Chertsey
- 58 Entrelacs
- 59 Notre-Dame-de-la-Merci
- 60 Rawdon
- 61 Saint-Donat

MRC DE MONTCALM

ZONE 15

- 62 Saint-Lin-Laurentides

ZONE 16

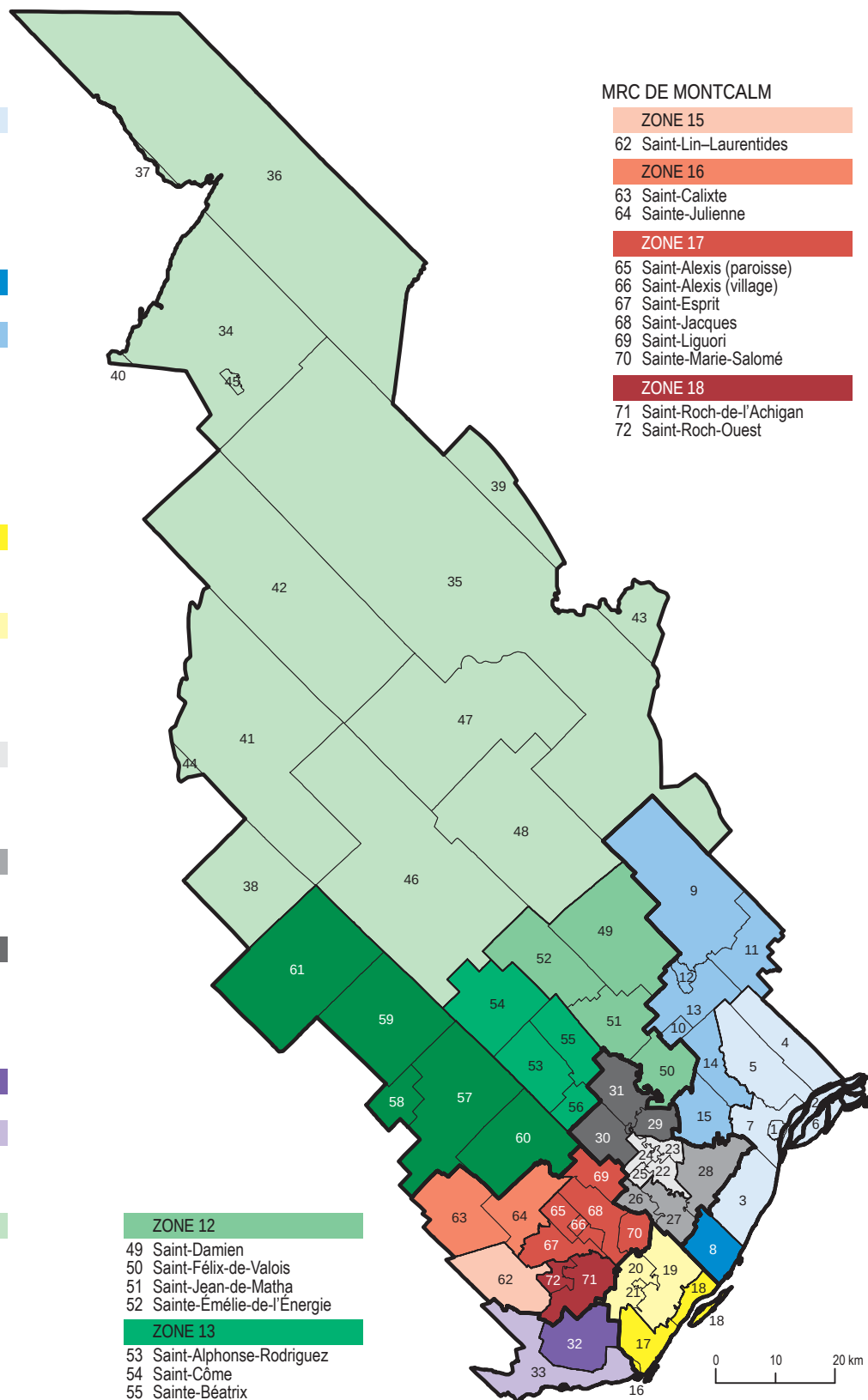
- 63 Saint-Calixte
- 64 Sainte-Julienne

ZONE 17

- 65 Saint-Alexis (paroisse)
- 66 Saint-Alexis (village)
- 67 Saint-Esprit
- 68 Saint-Jacques
- 69 Saint-Liguori
- 70 Sainte-Marie-Salomé

ZONE 18

- 71 Saint-Roch-de-l'Achigan
- 72 Saint-Roch-Ouest



Cette section présente les principales caractéristiques du marché du travail dans la région de Lanaudière. Dans un premier temps, on y dresse le portrait des effectifs en présence en fonction du lieu de travail (c'est-à-dire les emplois) et du lieu de résidence (c'est-à-dire les travailleurs). Par la suite, on y traite de la composition de la population active occupée (sexe, âge, travailleurs à temps plein et à temps partiel), de la répartition des emplois et des travailleurs selon les secteurs d'activité, des niveaux de compétence et des grandes catégories professionnelles, et finalement, des personnes sans lieu fixe de travail selon les secteurs d'activité.

Les effectifs en présence dans la région de Lanaudière : les travailleurs et les emplois

En 2011, on compte 237 385 personnes occupées résidant sur le territoire de la région de Lanaudière, ce qui représente 6,1% de l'ensemble des travailleurs du Québec. Pour ce qui est des emplois localisés sur ce territoire, Statistique Canada en répertorie 137 635, soit 4% de l'ensemble des emplois du Québec.

Les personnes occupées : les travailleurs

Les personnes occupées sont les membres de la population hors institution âgés de 15 ans et plus qui avaient un emploi pendant la semaine précédant le jour de l'ENM. Selon le dictionnaire de l'ENM, les personnes occupées :

« a) faisaient un travail quelconque dans le cadre d'un emploi ou dans une entreprise, c'est-à-dire tout travail rémunéré accompli pour un employeur ou à son propre compte. Cela comprend aussi les personnes qui faisaient un travail familial non rémunéré, qui est défini comme un travail non rémunéré qui contribue directement à l'exploitation d'une ferme, d'une entreprise ou d'un cabinet de professionnels appartenant à un membre apparenté du même ménage et exploité par celui-ci;

b) avaient un emploi, mais n'étaient pas au travail à cause d'une maladie ou d'une incapacité, pour obligations personnelles ou familiales, pour des vacances ou à la suite d'un conflit de travail ».

En d'autres termes, les personnes occupées de la région de Lanaudière correspondent aux travailleurs résidant sur le territoire de la région. Par souci de simplification, le terme « travailleurs » sera souvent employé dans tout le reste du document pour désigner les personnes occupées.

En 2011, la répartition selon le lieu de travail des 237 385 personnes occupées résidant sur le territoire de la région de Lanaudière permet d'avancer plusieurs constats intéressants (figure 2) :

- plus de la moitié d'entre elles travaillent dans la région de Lanaudière (121 595, 51,2%);
- plus du tiers occupent un emploi situé ailleurs au Québec (90 325, 38,1%);
- une part non négligeable n'a pas d'adresse fixe de travail (24 860, 10,5%);
- rares sont celles qui travaillent en dehors du Québec (605, 0,3%).

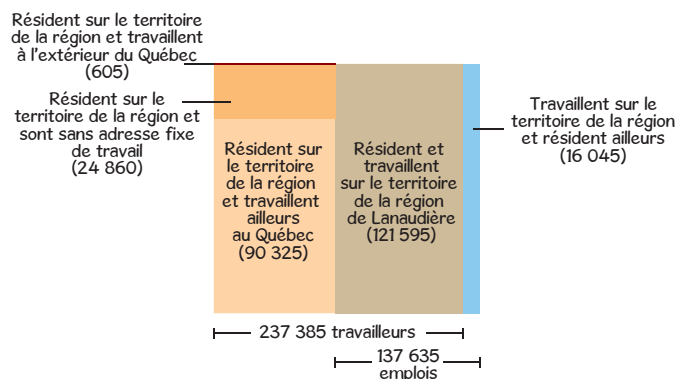
Quant aux 137 635 emplois présents dans la région, ils sont très majoritairement occupés par des résidents de Lanaudière (121 595, 88,3%), puisqu'uniquement 11,7% des emplois (16 045) sont occupés par des travailleurs provenant d'autres régions du Québec.

Le marché du travail de la région de Lanaudière

Les personnes occupées de la région de Lanaudière : une composition selon l'âge et le sexe très similaire à celle de l'ensemble du Québec

Parmi les 237 385 personnes occupées résidant dans la région de Lanaudière, 52,4% sont des hommes et 47,6% sont des femmes, soit des proportions relativement similaires à celles observées pour l'ensemble de la province. La population des personnes occupées de Lanaudière, comme celle du Québec, montre certains signes de vieillissement. Plus de quatre travailleurs sur dix sont âgés de 45 à 64 ans (42,1% contre 41,1% pour l'ensemble du Québec) et 2,2% ont 65 ans et plus. Le tiers est âgé de 30 à 44 ans (33% contre 32,7%) et moins du quart, de 15 à 29 ans (22,7% contre 23,3%).

Figure 2 – Les travailleurs et les emplois dans la région de Lanaudière, 2011



Source : Adapté de Statistique Canada, compilations spéciales de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011. Cela ne constitue pas une approbation de ce produit par Statistique Canada.

Tableau 1 – Les personnes occupées de la région de Lanaudière et au Québec selon le sexe et l'âge en 2011

	Québec		Lanaudière		
	N	% ▼	N	% ▼	% ►
Total	3 880 420	100,0	237 385	100,0	6,1
Hommes	2 014 810	51,9	124 300	52,4	6,2
Femmes	1 865 610	48,1	113 080	47,6	6,1
Groupes d'âge					
15 à 29 ans	905 080	23,3	53 985	22,7	6,0
15 à 24 ans	518 030	13,3	33 135	14,0	6,4
30 à 44 ans	1 270 695	32,7	78 240	33,0	6,2
45 à 64 ans	1 595 865	41,1	99 930	42,1	6,3
65 ans et plus	108 780	2,8	5 230	2,2	4,8

% ▼ : pourcentage en colonne. % ► : pourcentage en ligne.

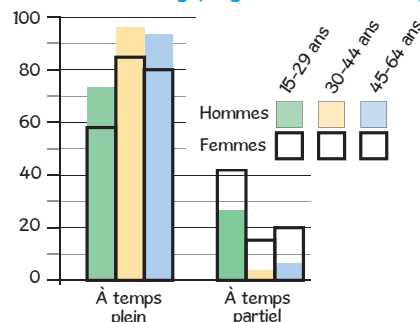
Source : Adapté de Statistique Canada, compilations spéciales de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011. Cela ne constitue pas une approbation de ce produit par Statistique Canada.

Les travailleurs à temps plein et à temps partiel : des disparités importantes selon le sexe et l'âge

Parmi les personnes occupées ayant un emploi rémunéré et résidant dans la région de Lanaudière, 82,8% travaillent à temps plein et 17,2% à temps partiel (tableau 2). Ces chiffres masquent toutefois des disparités importantes selon le sexe et l'âge : les femmes et les jeunes travaillant bien plus souvent à temps partiel. En effet, les femmes travaillent proportionnellement deux fois plus fréquemment à temps partiel que les hommes (24,1% contre 11,2%) et les jeunes de 15 à 29 ans le font plus de trois fois plus souvent que ceux âgés de 30 à 44 ans (34% contre 9,4%). Ce dernier constat n'est pas surprenant, puisqu'une proportion importante des jeunes de 15 à 29 ans de la région est encore aux études.

La figure 3 permet d'illustrer les disparités au sein des trois groupes d'âge selon le sexe. Parmi les personnes occupées âgées de 30 à 44 ans, presque tous les hommes travaillent à temps plein contre un peu plus de quatre femmes sur cinq (96% contre 84,7%). Les jeunes femmes (de 15 à 29 ans) forment le groupe de travailleurs le plus souvent à temps partiel : 42% contre 26,7% pour leurs homologues masculins.

Figure 3 – Les travailleurs à temps plein et à temps partiel selon le sexe et l'âge, région de Lanaudière, 2011



Source : Adapté de Statistique Canada, compilations spéciales de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011. Cela ne constitue pas une approbation de ce produit par Statistique Canada.

Les principaux indicateurs du marché du travail

Les effectifs en présence – En 2011, la population totale de 15 ans et plus de la région de Lanaudière s'élève à 384 690 personnes, soit 5,9% des effectifs de la province. La population active compte 253 445 individus, dont 237 385 personnes occupées et 16 065 chômeurs (tableau 2).

Tableau 2 – Les principaux indicateurs du marché du travail, région de Lanaudière, 2011

	Total	Hommes	Femmes	15-29 ans	30-44 ans	45-64 ans
Population de 15 ans plus	384 690	190 345	194 345	85 530	91 805	146 010
Population active	253 445	133 365	120 080	59 975	81 790	105 745
Personnes occupées	237 385	124 300	113 080	53 985	78 240	99 930
À temps plein (%) ^a	82,8	88,8	75,9	66,0	90,6	87,2
À temps partiel (%) ^b	17,2	11,2	24,1	34,0	9,4	12,8
Chômeurs	16 065	9 060	7 000	5 995	3 560	5 815
Taux d'activité	65,9	70,1	61,8	70,1	89,1	72,4
Taux d'emploi	61,7	65,3	58,2	63,1	85,2	68,4
Taux de chômage	6,3	6,8	5,8	10,0	4,4	5,5

^a 30 heures et plus. ^b moins de 30 heures. Le calcul de ces deux pourcentages exclut les personnes occupées n'ayant aucune heure de travail rémunérée qui représentent 5,6% de l'ensemble des personnes occupées de la région.

Source : Adapté de Statistique Canada, compilations spéciales de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011. Cela ne constitue pas une approbation de ce produit par Statistique Canada.

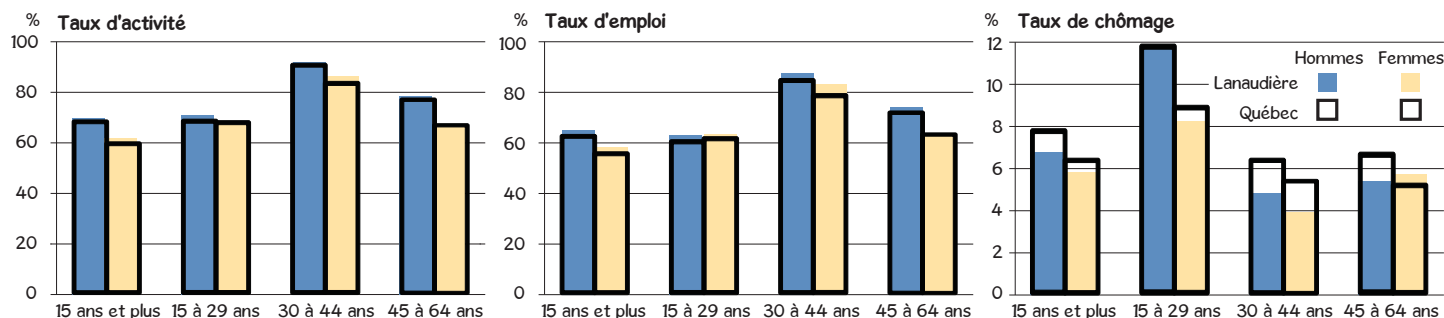
Un marché du travail plus favorable dans la région Lanaudière – Comparativement à l'ensemble du Québec, les taux d'activité et d'emploi sont un peu plus élevés dans la région de Lanaudière (65,9% et 61,7% contre 64,6% et 59,6%) et le taux de chômage y est plus faible (6,3% contre 7,2%).

Une population féminine moins active – Bien que dans la région de Lanaudière le taux de chômage des femmes soit inférieur à celui des hommes (6,8% contre 5,8%), elles enregistrent des taux d'activité et d'emploi nettement plus faibles (respectivement 61,8% et 58,2% contre 70,1% et 65,3% pour les hommes).

Des indicateurs plus défavorables chez les jeunes actifs – Comme pour l'ensemble de la province, les indicateurs du marché du travail sont les plus défavorables pour les jeunes de 15 à 29 ans, avec des taux de chômage plus forts et des taux d'activité et d'emploi plus faibles (figure 4). D'ailleurs, les hommes de 15 à 29 ans constituent le seul groupe d'actifs avec un taux de chômage supérieur à 10% dans la région : 11,7%, soit une situation comparable à l'ensemble du Québec (11,9%).

Des indicateurs plus favorables chez les actifs de 30 à 44 ans – Les hommes et les femmes de ce groupe présentent les taux d'activité et d'emploi les plus élevés (figure 4). À cela s'ajoutent des taux de chômage particulièrement bas, inférieurs à 5%, présentant des écarts importants par rapport à ceux de l'ensemble du Québec : 4,4% pour les deux sexes confondus, 4,8% pour les hommes et 3,9% pour les femmes (contre respectivement 6%, 6,5% et 5,5% au Québec).

Figure 4 – Les principaux indicateurs du marché du travail selon l'âge et le sexe, 2011



Source : Adapté de Statistique Canada, compilations spéciales de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011. Cela ne constitue pas une approbation de ce produit par Statistique Canada.

Les emplois et les travailleurs selon les niveaux de compétence

Les postes techniques et intermédiaires : plus de 60% des emplois et des travailleurs de la région

Dans la région de Lanaudière, les deux catégories de postes les plus importantes en termes d'effectifs de travailleurs et d'emplois sont les *postes techniques* suivis des *postes intermédiaires*. Ainsi, les *postes techniques*, qui exigent habituellement un diplôme d'études collégiales ou un diplôme d'études professionnelles (tableau 4), regroupent 84 775 travailleurs et 43 970 emplois (tableau 3). Quant aux *postes intermédiaires*, qui requièrent un niveau de formation moins élevé – des études secondaires (1 à 4 ans) ou une formation spécifique avec expérience –, ils rassemblent 69 755 travailleurs et 40 360 emplois. D'ailleurs, les *postes techniques* et *intermédiaires* sont proportionnellement plus présents parmi les personnes occupées de la région que dans l'ensemble du Québec : respectivement 35,7% et 29,4% contre 32,8% et 27,5%.

Les postes professionnels dans Lanaudière : une présence moins marquée en comparaison avec l'ensemble du Québec

Avec 52 905 travailleurs et 32 290 emplois, les *postes professionnels*, qui requièrent habituellement une formation universitaire, sont proportionnellement beaucoup moins présents dans la région que dans l'ensemble de la province (22,3% et 23,5% contre 28,4% et 29,3%).

Les postes élémentaires dans Lanaudière : une présence plus marquée comparativement à l'ensemble du Québec

À l'inverse, avec 29 950 travailleurs et 21 025 emplois, les *postes élémentaires* sont plus présents dans la région, et ce, tout particulièrement pour les emplois : 12,6% et 15,3% contre 11,2% et 11% au Québec.

Les niveaux de compétence

Les statistiques concernant les divers niveaux de compétence sont établies en fonction de la Classification nationale des professions (CNP). Celle-ci constitue un cadre normalisé pour recueillir et organiser les statistiques sur les professions et structurer l'information sur le marché du travail. Chaque niveau de compétence est déterminé en fonction de la formation (diplôme et durée des études) ou du nombre d'années d'expérience requises pour exercer un emploi donné. À partir de ces critères, on arrive à définir quatre niveaux de compétence : professionnel, technique, intermédiaire et élémentaire (tableau 4).

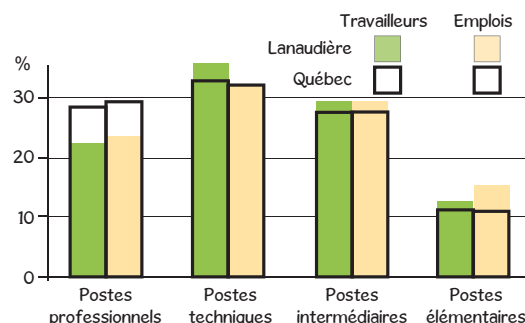
Tableau 3 – Les travailleurs et les emplois dans la région de Lanaudière selon les niveaux de compétence, 2011

	Travailleurs					Emplois				
	Québec		Lanaudière			Québec		Lanaudière		
	N	% ▼	N	% ►	% ▼	N	% ▼	N	% ►	% ▼
Total	3 880 420	100,0	237 385	6,1	100,0	3 468 320	100,0	137 635	4,0	100,0
Postes professionnels	1 102 840	28,4	52 905	10,0	22,3	1 016 690	29,3	32 290	6,7	23,5
Postes techniques	1 273 650	32,8	84 775	6,7	35,7	1 113 775	32,1	43 970	3,9	31,9
Postes intermédiaires	1 068 830	27,5	69 755	6,5	29,4	957 370	27,6	40 360	4,2	29,3
Postes élémentaires	435 100	11,2	29 950	6,9	12,6	380 475	11,0	21 025	5,5	15,3

% ▼ : pourcentage en colonne. % ► : pourcentage en ligne.

Source : Adapté de Statistique Canada, compilations spéciales de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011. Cela ne constitue pas une approbation de ce produit par Statistique Canada.

Figure 5 – Les niveaux de compétence des travailleurs et des emplois de la région de Lanaudière et de l'ensemble du Québec, 2011



Source : Adapté de Statistique Canada, compilations spéciales de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011. Cela ne constitue pas une approbation de ce produit par Statistique Canada.

Tableau 4 – Les définitions des niveaux de compétence établis à partir de la Classification nationale des professions (CNP), 2011

Niveau de compétence	Études – formation	Autres critères
A Postes professionnels	• Un diplôme universitaire (baccalauréat, maîtrise ou doctorat).	
B Postes techniques	• Deux à trois ans d'études postsecondaires dans un collège communautaire, un institut technologique ou un cégep, <i>ou</i> • Deux à cinq ans de formation en apprentissage, <i>ou</i> • Trois à quatre ans d'études secondaires et plus de deux ans de formation en cours d'emploi, de cours de formation propres à une profession ou d'expérience de travail particulière.	• Le niveau de compétence B a été attribué au personnel qui assume des responsabilités importantes dans le domaine de la santé et de la sécurité (par exemple les pompiers et pompières, les agents et agentes de police et infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés). • Le niveau de compétences B est également attribué aux professions comportant des responsabilités de supervision.
C Postes intermédiaires	• Diplôme d'études secondaires et cours de courte durée ou formation propre à la profession, <i>ou</i> • Études secondaires partielles et jusqu'à deux ans de formation en cours d'emploi, de cours de formation ou d'expérience de travail particulière.	
D Postes élémentaires	• Courte formation pratique ou formation en cours d'emploi, <i>ou</i> • Aucune exigence d'études formelles.	

Les emplois et les travailleurs selon les professions

Les différents critères décrits dans l'encadré ci-dessous ont permis de retenir 37 professions définies dans la Classification nationale des professions (CNP 2011) dont les effectifs pour les travailleurs et les emplois de la région sont reportés au tableau 5. Les trois professions les plus présentes dans la région en fonction de ces critères sont les *vendeurs dans le commerce de détail* (9 430 travailleurs et 7 330 emplois), les *adjoints administratifs* (7 730 et 4 785) et les *éducateurs et aides-éducateurs de la petite enfance* (5 220 et 4 360).

Sciences naturelles et appliquées et domaines apparentés – les effectifs des professions de cette catégorie ne dépassent guère 750 travailleurs et 250 emplois dans la région. Parmi les travailleurs, on compte ainsi 805 *technologues et techniciens en génie électronique et électrique*, 765 *techniciens de réseau informatique*, 725 *programmeurs et développeurs en médias interactifs*. Parmi les emplois, on enregistre 425 *technologues et techniciens en dessin*.

Secteur de la santé – deux professions affichent des effectifs importants : les *aides-infirmiers, aides-soignants et préposés aux bénéficiaires* (3 985 travailleurs et 2 355 emplois) et les *infirmiers autorisés et infirmiers psychiatriques autorisés* (3 835 et 1 965).

Vente et services – Outre la profession de *vendeurs dans le commerce de détail* mentionnée précédemment, deux autres professions présentent des effectifs supérieurs à 1 000 travailleurs ou emplois : les *concierges et surintendants d'immeubles* (2 145 et 1 345) et les *coiffeurs et barbiers* (1 660 et 1 310).

Métiers, transport, machinerie et domaines apparentés – ce domaine comprend aussi plusieurs professions avec de nombreux travailleurs et emplois. Tout d'abord, on relève les *conducteurs de camions de transport* (4 850 travailleurs et 2 000 emplois) et les *charpentiers-menuisiers* (3 290 et 680). Viennent ensuite les *mécaniciens et réparateurs de véhicules automobiles, de camions et d'autobus* (2 590 et 1 535), les *manutentionnaires* (2 420 et 1 270), les *conducteurs d'autobus et opérateurs de métro et autres transports en commun* (2 040 et 1 100), les *soudeurs et opérateurs de machines à souder et à braser* (1 480 et 1 125), les *mécaniciens de chantier et mécaniciens industriels* (1 240 et 520) et les *machinistes et vérificateurs d'usinage et d'outillage* (1 155 et 605). Notez que dans ce domaine de professions, nombreuses sont celles qui comptent une forte proportion de travailleurs sans adresse fixe.

Sélection des professions (CNP-4)

Les professions de la Classification nationale des professions (CNP 2011) retenues dans cette section devaient présenter au moins un des critères suivants :

- professions reliées à un programme de formation faisant partie de la planification des achats de formation d'Emploi-Québec Lanaudière depuis plus de deux ans;
- professions ayant un volume d'emplois localisés supérieur à 1 000;
- professions reliées à un programme de formation faisant l'objet d'un volume de référence élevé de la part d'agent d'aide à l'emploi d'Emploi-Québec Lanaudière en 2014;
- professions reliées au résultat de l'exercice de la Commission des partenaires du marché du travail 2015-2016 de priorisation des besoins de formation professionnelle et technique en fonction des besoins du marché du travail (régional et national);
- professions dont le diagnostic des perspectives d'emploi soulève des questionnements et/ou ayant fait l'objet de plusieurs demandes d'information depuis sa publication;
- professions figurant au plan d'aménagement de la formation professionnelle et technique de la Table de l'éducation de Lanaudière en 2014-2015.

Tableau 5 – Les travailleurs et les emplois dans la région de Lanaudière selon certaines professions (CNP-4), 2011

	NC ^a	Travailleurs			Emplois	
		N	% ▼ ^b	Sans adresse fixe de travail (%►)	N	% ▼ ^b
Affaires, finance et administration						
1241 Adjoints administratifs	B	7 730	3,3	0,6	4 785	3,5
1431 Commis à la comptabilité et personnel assimilé	C	2 360	1,0	1,1	1 330	1,0
Sciences naturelles et appliquées et domaines apparentés						
2174 Programmeurs et développeurs en médias interactifs	A	725	0,3	0,0	225	0,2
2231 Technologues et techniciens en génie civil	B	340	0,1	8,8	145	0,1
2241 Technologues et techniciens en génie électronique et électrique	B	805	0,3	17,4	200	0,1
2251 Technologues et techniciens en architecture	B	145	0,1	0,0	95	0,1
2253 Technologues et techniciens en dessin	B	605	0,3	0,0	425	0,3
2281 Techniciens de réseau informatique	B	765	0,3	9,8	200	0,1
Secteur de la santé						
3012 Infirmiers autorisés et infirmiers psychiatriques autorisés	A	3 835	1,6	4,6	1 965	1,4
3233 Infirmiers auxiliaires	B	1 220	0,5	2,9	620	0,5
3413 Aides-infirmiers, aides-soignants et préposés aux bénéficiaires	C	3 985	1,7	3,1	2 355	1,7
3414 Autre personnel de soutien des services de santé	C	305	0,1	0,0	190	0,1
Enseignement, droit et services sociaux, communautaires et gouvernementaux						
4214 Éducateurs et aides-éducateurs de la petite enfance	B	5 220	2,2	1,4	4 360	3,2
4412 Aides familiaux résidents, aides de maintien à domicile et personnel assimilé	C	1 025	0,4	27,3	555	0,4
4413 Aides-enseignants aux niveaux primaire et secondaire	C	1 075	0,5	6,5	885	0,6
Vente et services						
6231 Agents et courtiers d'assurance	B	925	0,4	6,5	440	0,3
6341 Coiffeurs et barbiers	B	1 660	0,7	3,3	1 310	1,0
6421 Vendeurs – commerce de détail	C	9 430	4,0	5,2	7 330	5,3
6562 Esthéticiens, électrolystes et personnel assimilé	C	825	0,3	7,3	670	0,5
6733 Concierges et surintendants d'immeubles	D	2 145	0,9	14,9	1 345	1,0
Métiers, transport, machinerie et domaines apparentés						
7231 Machinistes et vérificateurs d'usinage et d'outillage	B	1 155	0,5	1,3	605	0,4
7232 Outilleurs-ajusteurs	B	135	0,1	0,0	50	0,0
7235 Assembleurs et ajusteurs de plaques et de charpentes métalliques	B	90	0,0	0,0	80	0,1
7237 Soudeurs et opérateurs de machines à souder et à braser	B	1 480	0,6	11,5	1 125	0,8
7251 Plombiers	B	915	0,4	57,9	160	0,1
7271 Charpentiers-menuisiers	B	3 290	1,4	69,8	680	0,5
7272 Ébénistes	B	840	0,4	5,4	625	0,5
7294 Peintres et décorateurs (sauf décorateurs d'intérieur)	B	680	0,3	64,0	185	0,1
7311 Mécaniciens de chantier et mécaniciens industriels	B	1 240	0,5	6,5	520	0,4
7312 Mécaniciens d'équipement lourd	B	560	0,2	5,4	215	0,2
7321 Mécaniciens et réparateurs de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	B	2 590	1,1	6,0	1 535	1,1
7452 Manutentionnaires	C	2 420	1,0	3,3	1 270	0,9
7511 Conducteurs de camions de transport	C	4 850	2,0	24,4	2 000	1,5
7512 Conducteurs d'autobus et opérateurs de métro et autres transports en commun	C	2 040	0,9	20,8	1 100	0,8
Fabrication et services d'utilité publique						
9241 Mécaniciens de centrales et opérateurs de réseaux énergiques	B	405	0,2	3,7	85	0,1
9461 Opérateurs de machines et de procédés industriels dans la transformation des aliments, des boissons et des produits connexes	C	470	0,2	0,0	180	0,1

% ▼ : pourcentage en colonne. % ► : pourcentage en ligne.

^a NC : niveau de compétence; A : postes professionnels; B : postes techniques; C : postes intermédiaires; D : postes élémentaires (voir le tableau 4 à la page précédente).

^b Pourcentages calculés à partir de l'ensemble des travailleurs (237 385) et des emplois (137 635) de la région.

Source : Adapté de Statistique Canada, compilations spéciales de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011. Cela ne constitue pas une approbation de ce produit par Statistique Canada.

La structure des emplois selon les secteurs d'activité

Comme pour l'ensemble du Québec, huit emplois sur dix localisés dans la région de Lanaudière sont rattachés aux services, dont 33,5% dans les *services à la consommation*, 26,5% dans les *services gouvernementaux et parapublics* et 17,7% dans les *services à la production*. En comparaison avec celle du Québec, la structure des emplois de la région présente plusieurs particularités. Premièrement, le *commerce de détail* y est beaucoup plus présent, suivi des *soins de santé et assistance sociale* (17,9% et 14,2% de l'ensemble des emplois contre 13,1% et 13,3%). Deuxièmement, le secteur secondaire y est plus important avec 19,2% des emplois (contre 15,9% dans l'ensemble de la province), soit 13,8% dans la *fabrication* et 5,5% dans la *construction*. Troisièmement, la plupart des secteurs rattachés aux *services à la production* – en mauve sur la figure ci-contre – sont sous-représentés dans la région (17,7% contre 25,1%). Dans les sous-sections ci-dessous, une analyse plus détaillée est réalisée afin de dégager les particularités de la structure de l'emploi dans la région.

Les emplois du secteur primaire

Avec 4 125 emplois, le secteur *primaire* représente 3% de l'emploi de la région (tableau 6). Sans surprise, la grande majorité des emplois de ce secteur est concentrée dans le sous-secteur *agriculture, chasse et pêche* (88,5%), suivi du *secteur forestier* (305 emplois, 7,4%) et de l'*extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz* (170 emplois, 4,1%).

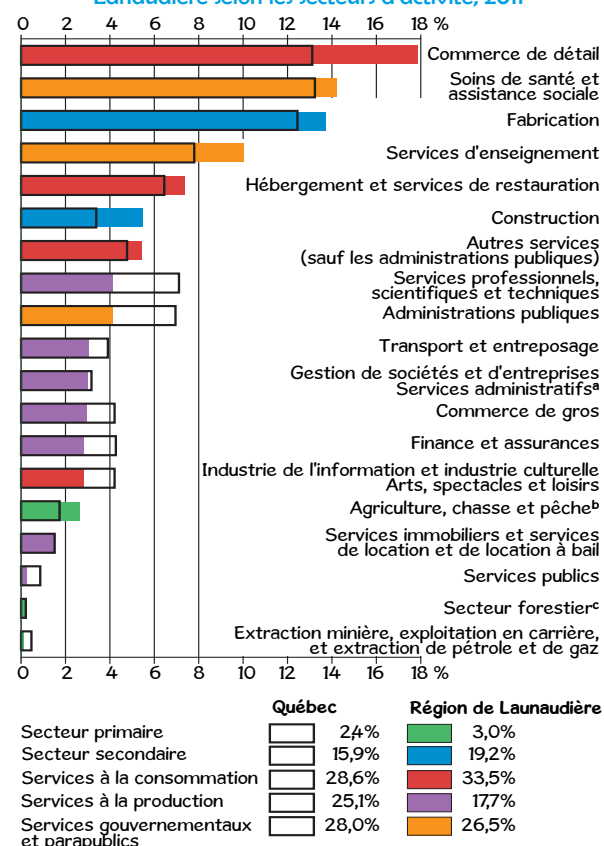
Les emplois du secteur secondaire

La région de Lanaudière compte 7 565 emplois dans le secteur de la *construction* et 18 925 emplois dans le secteur de la *fabrication*, soit respectivement 5,5% et 13,8% de l'emploi régional (tableau 7 à la page suivante). Au sein du secteur de la *fabrication*, sept sous-secteurs rassemblent plus de 1 000 emplois chacun :

- *fabrication de produits métalliques* (3 090 emplois, soit 2,2% de l'emploi régional);
- *fabrication d'aliments* (2 700, 2%);
- *fabrication de produits en plastique et en caoutchouc* (2 665, 1,9%);
- *fabrication de meubles et de produits connexes* (1 810, 1,3%);
- *fabrication de produits en bois* (1 620, 1,2%);
- *fabrication de matériel, d'appareils et de composants électriques* (1 210, 0,9%) (voir l'encadré intitulé *information importante* ci-dessous);
- *fabrication de machines* (1 115, 0,8%).

Au total, ces sept sous-secteurs d'activité représentent 10,3% de l'emploi régional, mais aussi les trois quarts des emplois dans le secteur de la *fabrication*, soit des proportions bien plus élevées qu'au Québec (6,3% et 50,2%).

Figure 6 – La répartition des emplois dans la région de Lanaudière selon les secteurs d'activité, 2011



^a Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement.

^b Cultures agricoles; élevage et aquaculture; activités de soutien aux cultures agricoles; activités de soutien à l'élevage; pêche, chasse et piégeage.

^c Foresterie et exploitation forestière; activités de soutien à la foresterie.

Source : Adapté de Statistique Canada, compilations spéciales de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011. Cela ne constitue pas une approbation de ce produit par Statistique Canada.

INFORMATION IMPORTANTE

Le secteur de la *fabrication de matériel, d'appareils et de composants électriques* comptait 1 210 emplois en 2011. Or, le principal employeur de la région dans ce secteur – l'usine Electrolux à L'Assomption – a fermé ses portes en 2014. Par conséquent, les effectifs de ce secteur sont désormais bien plus restreints.

Définition des secteurs d'activité (SCIAN 2012)

Les activités économiques sont regroupées en cinq secteurs et dix-neuf sous-secteurs basés sur les codes du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2012 (voir le tableau 11 en page 14 pour la liste des sous-secteurs).

Le **SECTEUR PRIMAIRE** comprend les industries d'exploitation des ressources naturelles (agriculture, foresterie, chasse et pêche) et d'extraction minière, pétrolière et gazière (voir le tableau 6 en page 12).

Le **SECTEUR SECONDAIRE** regroupe les industries de la construction et de la fabrication de biens divers (voir le tableau 7 en page 12), liées à la consommation (produits alimentaires et tabac, meubles, textiles et vêtements, impression), aux ressources (produits du bois et du papier, du charbon et du pétrole, minéraux non métalliques, première transformation des métaux) et aux investissements (produits chimiques, métalliques et informatiques, machinerie, appareils et matériel de transport).

Le **SECTEUR DES SERVICES À LA CONSOMMATION** rassemble les industries du commerce de détail, de l'information, culture et loisirs et de l'hébergement et restauration (voir le tableau 8 en page 13).

Le **SECTEUR DES SERVICES À LA PRODUCTION** comprend les industries des services publics, du commerce de gros et du transport et entreposage, des services professionnels, scientifiques et techniques, des services financiers, d'assurance et immobiliers et des services administratifs et de gestion d'entreprises (voir le tableau 9 en page 13).

Le **SECTEUR DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX ET PARAPUBLICS** combine les industries œuvrant dans les services d'enseignement, de soins de santé et d'assistance sociale et les administrations fédérales, provinciales, régionales et locales (voir le tableau 10 en page 13).

Tableau 6 – Les emplois du secteur primaire dans Lanaudière, 2011

	Lanaudière			Québec		
	N	%E.t.	%sect.	N	%E.t.	%sect.
Ensemble des emplois	137 635	100,0		3 468 315	100,0	
Total du secteur primaire	4 125	3,0	100,0	83 780	2,4	100,0
Agriculture, chasse et pêche ^a	3 650	2,7	88,5	60 185	1,7	71,8
Secteur forestier ^b	305	0,2	7,4	7 390	0,2	8,8
Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	170	0,1	4,1	16 205	0,5	19,3

%E.t. : pourcentage de l'emploi total. %sect. : pourcentage du secteur primaire.

^a Cultures agricoles; élevage et aquaculture; activités de soutien aux cultures agricoles; activités de soutien à l'élevage; pêche, chasse et piégeage. ^b Foresterie et exploitation forestière; activités de soutien à la foresterie. Source : Adapté de Statistique Canada, compilations spéciales de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011. Cela ne constitue pas une approbation de ce produit par Statistique Canada.

Tableau 7 – Les emplois du secteur secondaire dans Lanaudière, 2011

	Lanaudière			Québec		
	N	%E.t.	%sect.	N	%E.t.	%sect.
Ensemble des emplois	137 635	100,0		3 468 320	100,0	
Total secteur de la construction	7 565	5,5	100,0	117 670	3,4	100,0
Total secteur de la fabrication	18 925	13,8	100,0	432 290	12,5	100,0
Fabrication d'aliments	2 700	2,0	14,3	59 430	1,7	13,7
Fabrication de boissons et de produits du tabac	120	0,1	0,6	6 185	0,2	1,4
Usines de textiles	40	0,0	0,2	4 320	0,1	1,0
Usines de produits textiles	90	0,1	0,5	3 515	0,1	0,8
Fabrication de vêtements	180	0,1	1,0	14 445	0,4	3,3
Fabrication de produits en cuir et de produits analogues	30	0,0	0,2	1 890	0,1	0,4
Fabrication de produits en bois	1 620	1,2	8,6	30 280	0,9	7,0
Fabrication du papier	980	0,7	5,2	22 450	0,6	5,2
Impression et activités connexes de soutien	580	0,4	3,1	20 220	0,6	4,7
Fabrication de produits du pétrole et du charbon	45	0,0	0,2	3 060	0,1	0,7
Fabrication de produits chimiques	270	0,2	1,4	23 330	0,7	5,4
Fabrication de produits en plastique et en caoutchouc	2 665	1,9	14,1	26 175	0,8	6,1
Fabrication de produits minéraux non métalliques	890	0,6	4,7	13 985	0,4	3,2
Première transformation des métaux	265	0,2	1,4	22 905	0,7	5,3
Fabrication de produits métalliques	3 090	2,2	16,3	36 125	1,0	8,4
Fabrication de machines	1 115	0,8	5,9	28 135	0,8	6,5
Fabrication de produits informatiques et électroniques	160	0,1	0,8	16 445	0,5	3,8
Fabrication de matériel, d'appareils et de composants électriques	1 210	0,9	6,4	11 810	0,3	2,7
Fabrication de matériel de transport	455	0,3	2,4	44 805	1,3	10,4
Fabrication de meubles et de produits connexes	1 810	1,3	9,6	24 990	0,7	5,8
Activités diverses de fabrication	600	0,4	3,2	17 795	0,5	4,1
Produits chimiques	270	0,2	1,4	23 330	0,7	5,4
Produits informatiques et électroniques	160	0,1	0,8	16 445	0,5	3,8

%E.t. : pourcentage de l'emploi total. %sect. : pourcentage du secteur de la fabrication.

Source : Adapté de Statistique Canada, compilations spéciales de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011. Cela ne constitue pas une approbation de ce produit par Statistique Canada.

Les emplois du secteur des services à la consommation majoritairement dans le commerce détail

Dans la région, le secteur des *services à la consommation* comprend 46 130 emplois, dont plus de la moitié sont rattachés au *commerce de détail* (53,4%, 24 630), soit une proportion plus grande que celle observée pour l'ensemble de la province (45,9%) (figure 7 et tableau 8). Le *commerce de détail* regroupe ainsi 17,9% de l'emploi régional.

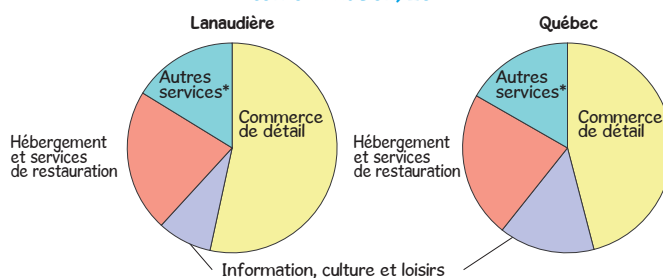
Quant aux deux secteurs de l'*hébergement et services de restauration* et des *autres services (sauf les administrations publiques)*, ils rassemblent respectivement 10 130 et 7 490 emplois, soit 7,4% et 5,4% de l'ensemble des emplois de la région de Lanaudière. Avec 3 880 emplois, le secteur de l'*information, la culture et les loisirs* est proportionnellement bien moins présent qu'au Québec (8,4% du secteur des *services à la consommation* et 2,8% de l'emploi régional contre 14,8% et 4,2% au Québec).

Finalement, parmi les sous-secteurs les plus importants du secteur des *services à la consommation*, les *services de restauration et débits de boissons* et les *magasins d'alimentation* (9 195 et 7 675) se démarquent avec plus de 5 000 emplois chacun, soit respectivement 6,7% et 5,6% de l'emploi régional.

Les emplois du secteur des services à la production moins présents dans la région qu'au Québec

Avec 24 375 emplois, le secteur des *services à la production* représente 17,7% de l'emploi régional, soit bien moins que pour l'ensemble du Québec (25,1%) (tableau 9). Près du quart des effectifs de ce grand secteur sont présents dans les *services professionnels, scientifiques et techniques* (5 700 emplois; 4,1% de l'emploi régional et 23,4% du secteur des services à la production contre 7,1% et 28,4% au Québec).

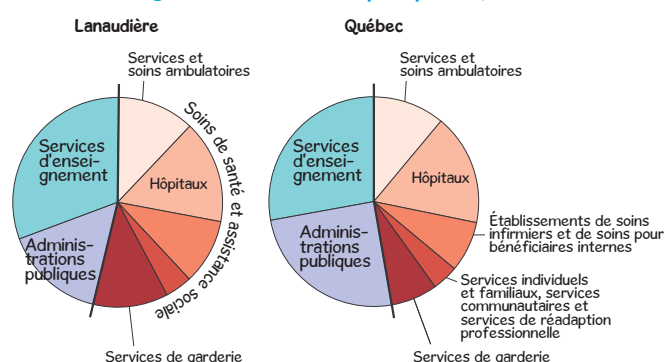
Figure 7 – Les emplois dans le secteur des services à la consommation, 2011



* Autres services (sauf les administrations publiques).

Source : Adapté de Statistique Canada, compilations spéciales de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011. Cela ne constitue pas une approbation de ce produit par Statistique Canada.

Figure 8 – Les emplois dans le secteur des services gouvernementaux et parapublics, 2011



Source : Adapté de Statistique Canada, compilations spéciales de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011. Cela ne constitue pas une approbation de ce produit par Statistique Canada.

Tableau 8 – Les emplois du secteur des services à la consommation dans Lanaudière, 2011

	Lanaudière			Québec		
	N	%E.t.	%sect.	N	%E.t.	%sect.
Ensemble des emplois	137 635	100,0		3 468 320	100,0	
Total du secteur des services à la consommation	46 130	33,5	100,0	991 840	28,6	100,0
Commerce de détail	24 630	17,9	53,4	455 615	13,1	45,9
Magasins d'alimentation	7 675	5,6	16,6	126 335	3,6	12,7
Magasins de vêtements, d'accessoires vestimentaires, d'articles de sport, d'articles de passe-temps, d'articles de musique et de livres	2 870	2,1	6,2	75 785	2,2	7,6
Magasins de produits de santé et de soins personnels	2 675	1,9	5,8	49 405	1,4	5,0
Marchands de véhicules automobiles et de leurs pièces	2 610	1,9	5,7	45 990	1,3	4,6
Magasins de fournitures de tout genre	2 580	1,9	5,6	48 580	1,4	4,9
Marchands de matériaux de construction et de matériel et fournitures de jardinage	2 255	1,6	4,9	35 750	1,0	3,6
Magasins de meubles et d'accessoires de maison, d'appareils électroniques et ménagers	1 570	1,1	3,4	32 095	0,9	3,2
Magasins de détail divers et détaillants hors magasin	1 445	1,0	3,1	29 615	0,9	3,0
Stations-service	950	0,7	2,1	12 050	0,3	1,2
Information, culture et loisirs ^a	3 880	2,8	8,4	146 430	4,2	14,8
Hébergement et services de restauration	10 130	7,4	22,0	223 995	6,5	22,6
Services de restauration et débits de boissons	9 195	6,7	19,9	191 800	5,5	19,3
Services d'hébergement	940	0,7	2,0	32 190	0,9	3,2
Autres services (sauf les administrations publiques)	7 490	5,4	16,2	165 800	4,8	16,7
Réparation et entretien	3 105	2,3	6,7	57 485	1,7	5,8
Services personnels et services de blanchissage	2 940	2,1	6,4	52 225	1,5	5,3
Organismes religieux, fondations, groupes de citoyens et organisations professionnelles et similaires; ménages privés	1 440	1,0	3,1	56 090	1,6	5,7

%E.t. : pourcentage de l'emploi total. %sect. : pourcentage du secteur des services à la consommation.

^a Industrie de l'information et industrie culturelle; arts, spectacles et loisirs.

Source : Adapté de Statistique Canada, compilations spéciales de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011. Cela ne constitue pas une approbation de ce produit par Statistique Canada.

Les emplois du secteur des services gouvernementaux et parapublics majoritairement dans le secteur des soins de santé et assistance sociale

Le secteur des *services gouvernementaux et parapublics* compte 36 530 emplois (26,5% de l'emploi régional), dont plus de la moitié sont rattachés aux *soins de santé et assistance sociale* (19 590, 53,6%) et le tiers aux *services d'enseignement* (11 270, 30,9%), soit bien plus que dans l'ensemble du Québec (respectivement 47,3% et 27,9%). Ces deux secteurs sont donc très importants, avec respectivement 14,2% et 8,2% de l'emploi régional. Il en résulte que les 5 670 emplois dans les *administrations publiques* sont proportionnellement moins présents dans la région : 15,5% de ce regroupement et 4,1% de l'emploi régional contre 24,8% et 7% dans la province (tableau 10 et figure 9).

Les soins de santé et assistance sociale – au sein de ce groupe, trois sous-secteurs regroupent plus de quatre mille emplois, à savoir *hôpitaux* (5 805), *services de soins ambulatoires* (4 345) et *services de garderies* (4 230). Les 5 805 emplois présents dans les hôpitaux de la région – Pierre-Le Gardeur à Terrebonne et le Centre hospitalier régional de Lanaudière à Saint-Charles-Borromée – représentent d'ailleurs 4,2% de l'emploi total de Lanaudière.

Tableau 9 – Les emplois du secteur des services à la production dans Lanaudière, 2011

	Lanaudière			Québec		
	N	%E.t.	%sect.	N	%E.t.	%sect.
Ensemble des emplois	137 635	100,0		3 468 320	100,0	
Secteur des services à la production	24 375	17,7	100,0	870 640	25,1	100,0
Services publics	315	0,2	1,3	30 155	0,9	3,5
Commerce de gros	4 065	3,0	16,7	146 405	4,2	16,8
Transport et entreposage	4 165	3,0	17,1	135 875	3,9	15,6
Finance et assurances	3 900	2,8	16,0	148 415	4,3	17,0
Services immobiliers et services de location et de location à bail	2 075	1,5	8,5	52 550	1,5	6,0
Services professionnels, scientifiques et techniques	5 700	4,1	23,4	247 045	7,1	28,4
Gestion de sociétés et d'entreprises, services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement)	4 155	3,0	17,0	110 195	3,2	12,7

%E.t. : pourcentage de l'emploi total. %sect. : pourcentage du secteur des services à la production.

Source : Adapté de Statistique Canada, compilations spéciales de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011. Cela ne constitue pas une approbation de ce produit par Statistique Canada.

Tableau 10 – Les emplois du secteur des services gouvernementaux et parapublics dans Lanaudière, 2011

	Lanaudière			Québec		
	N	%E.t.	%sect.	N	%E.t.	%sect.
Ensemble des emplois	137 635	100,0		3 468 320	100,0	
Total du secteur des services gouvernementaux et parapublics	36 530	26,5	100,0	972 105	28,0	100,0
Services d'enseignement	11 270	8,2	30,9	270 860	7,8	27,9
Soins de santé et assistance sociale	19 590	14,2	53,6	459 710	13,3	47,3
Services de soins ambulatoires	4 345	3,2	11,9	107 480	3,1	11,1
Hôpitaux	5 805	4,2	15,9	166 835	4,8	17,2
Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes	3 685	2,7	10,1	76 140	2,2	7,8
Services individuels et familiaux, services communautaires et services de réadaptation professionnelle	1 520	1,1	4,2	39 100	1,1	4,0
Services de garderie	4 230	3,1	11,6	70 145	2,0	7,2
Administrations publiques	5 670	4,1	15,5	241 535	7,0	24,8

%E.t. : pourcentage de l'emploi total. %sect. : pourcentage du secteur des services gouvernementaux et parapublics.

Source : Adapté de Statistique Canada, compilations spéciales de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011. Cela ne constitue pas une approbation de ce produit par Statistique Canada.

Les personnes occupées sans adresse fixe de travail selon les secteurs d'activité

Parmi les 237 385 personnes occupées résidant dans la région, 24 860 sont sans adresse fixe de travail (10,5%). À la lecture du tableau 11, on constate que dans trois secteurs d'activité, la proportion des travailleurs sans adresse fixe dépasse largement 10%. Sans surprise, le secteur comprenant le plus de personnes sans lieu de travail fixe est celui de la *construction* (10 060), ce qui représente près de la moitié des 21 680 travailleurs de ce secteur, mais aussi 40,5% de l'ensemble des travailleurs sans adresse fixe de travail (voir les pourcentages en ligne et en colonne). Deux autres secteurs présentent aussi des effectifs importants, à savoir *transport et entreposage* (2 330, 20,6%) et *gestion de sociétés et d'entreprises; services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement* (2 350, 26,1%). En résumé, six personnes sur dix sans adresse fixe de travail habitant dans la région de Lanaudière occupent un emploi rattaché à l'un de ces trois secteurs d'activité.

Tableau 11 – Les personnes occupées sans adresse fixe de travail résidant dans la région de Lanaudière selon le secteur d'activité, 2011

	Toutes les personnes occupées	Sans adresse fixe de travail		
		N	%►	%▼
Total des personnes occupées	237 385	24 860	10,5	100,0
Secteur primaire	4 550	295	6,5	1,2
Agriculture, chasse et pêche ^a	3 750	160	4,3	0,6
Secteur forestier ^b	380	80	21,1	0,3
Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	420	55	13,1	0,2
Secteur secondaire	53 120	10 965	20,6	44,1
Construction	21 680	10 060	46,4	40,5
Fabrication	31 440	905	2,9	3,6
Services à la consommation	65 140	3 315	5,1	13,3
Commerce de détail	33 330	1 130	3,4	4,5
Information, culture et loisirs ^c	7 980	790	9,9	3,2
Hébergement et services de restauration	11 725	280	2,4	1,1
Autres services (sauf les administrations publiques)	12 105	1 115	9,2	4,5
Réparation et entretien	5 415	690	12,7	2,8
Secteur des services à la production	55 180	7 480	13,6	30,1
Services publics	2 120	175	8,3	0,7
Commerce de gros	10 055	1 015	10,1	4,1
Transport et entreposage	11 290	2 330	20,6	9,4
Finance et assurances	8 370	295	3,5	1,2
Services immobiliers et services de location et de location à bail	3 390	300	8,8	1,2
Services professionnels, scientifiques et techniques	10 960	1 015	9,3	4,1
Gestion de sociétés et d'entreprises, services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement)	8 995	2 350	26,1	9,5
Secteur des services gouvernementaux et parapublics	59 325	2 805	4,7	11,3
Services d'enseignement	15 755	980	6,2	3,9
Soins de santé et assistance sociale	30 430	1 045	3,4	4,2
Administrations publiques	13 140	780	5,9	3,1

%▼ : pourcentage en colonne. %► : pourcentage en ligne. ^a Cultures agricoles; élevage et aquaculture; activités de soutien aux cultures agricoles; activités de soutien à l'élevage; pêche, chasse et piégeage. ^b Foresterie et exploitation forestière; activités de soutien à la foresterie. ^c Industrie de l'information et industrie culturelle; arts, spectacles et loisirs.

Source : Adapté de Statistique Canada, compilations spéciales de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011. Cela ne constitue pas une approbation de ce produit par Statistique Canada.

Suite à ce portrait du marché de l'emploi pour l'ensemble du territoire de la région de Lanaudière, il convient maintenant de reprendre les mêmes analyses à une échelle infrarégionale, c'est-à-dire basées sur les six MRC et les dix-huit zones. On pourra ainsi saisir la variation des indicateurs du marché du travail, mais aussi les répartitions des emplois et des personnes occupées à l'intérieur du territoire de la région de Lanaudière, et ce, selon les secteurs d'activité et selon les niveaux de compétence.

En guise de rappel, la liste des municipalités composant chacune des zones est disponible à la figure 1 en page 6.

La répartition spatiale des emplois par MRC et par zone

Près de la moitié des emplois de la région dans les deux MRC du sud-ouest

En 2011, la région de Lanaudière comprend 137 635 emplois dont plus de la moitié sont localisés dans les MRC des Moulins (41 910, 30,5%) et de L'Assomption (32 300, 23,5%), au sud-ouest de la région (tableau 12). Au centre-sud de la région, la MRC de Joliette concentre également un nombre important d'emplois (29 210, 21,2%). Quant aux MRC plus rurales – de Montcalm, de D'Autray et de Matawinie –, elles représentent chacune d'elles moins de 10% de l'emploi régional.

Six emplois sur dix dans trois zones urbaines de la région

Un examen de la répartition des emplois à une échelle plus fine – basée sur les dix-huit zones (tableau 12 et figure 9) – révèle qu'en 2011, six emplois sur dix se concentrent dans trois zones urbaines :

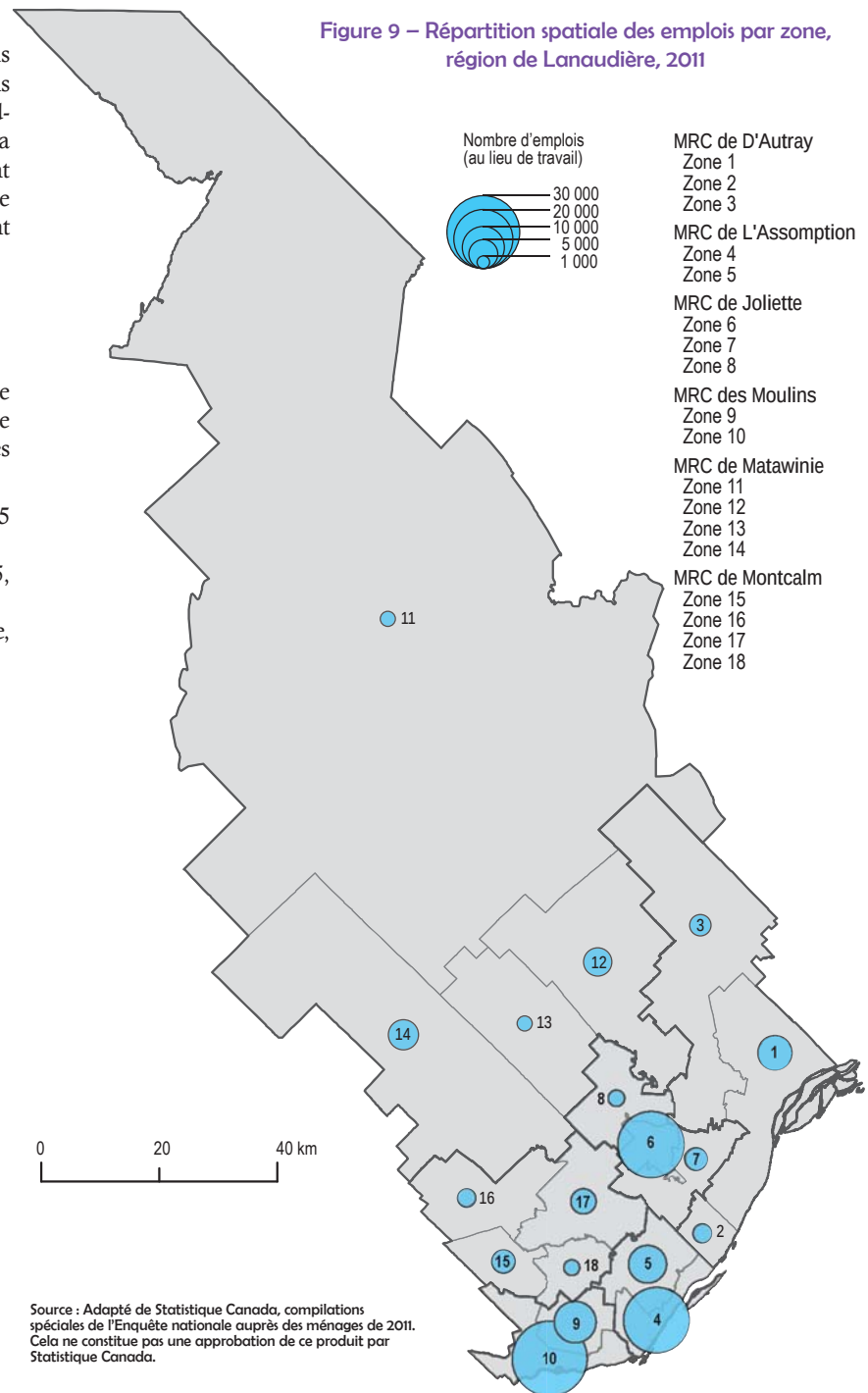
- la zone 10 formée de la municipalité de Terrebonne (32 005 emplois, 23,3% de l'emploi régional);
- la zone 6 incluant la municipalité de Joliette (24 505, 17,8%);
- la zone 4 composée des municipalités de Charlemagne, Repentigny et Saint-Sulpice (24 370, 17,7%).

Tableau 12 – Les emplois dans la région de Lanaudière par MRC et par zone, 2011

	N	%	% MRC
Lanaudière	137 635	100,0	
MRC de D'Autray	11 200	8,1	100,0
Zone 1	6 415	4,7	57,3
Zone 2	2 200	1,6	19,6
Zone 3	2 580	1,9	23,0
MRC de L'Assomption	32 300	23,5	100,0
Zone 4	24 370	17,7	75,4
Zone 5	7 930	5,8	24,6
MRC de Joliette	29 210	21,2	100,0
Zone 6	24 505	17,8	83,9
Zone 7	2 990	2,2	10,2
Zone 8	1 710	1,2	5,9
MRC des Moulins	41 910	30,5	100,0
Zone 9	9 905	7,2	23,6
Zone 10	32 005	23,3	76,4
MRC de Matawinie	12 270	8,9	100,0
Zone 11	1 460	1,1	11,9
Zone 12	4 335	3,1	35,3
Zone 13	1 345	1,0	11,0
Zone 14	5 125	3,7	41,8
MRC de Montcalm	10 750	7,8	100,0
Zone 15	3 385	2,5	31,5
Zone 16	2 140	1,6	19,9
Zone 17	3 790	2,8	35,3
Zone 18	1 440	1,0	13,4

Source : Adapté de Statistique Canada, compilations spéciales de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011. Cela ne constitue pas une approbation de ce produit par Statistique Canada.

Figure 9 – Répartition spatiale des emplois par zone, région de Lanaudière, 2011



Viennent ensuite quatre zones comprenant de 5 000 à 10 000 emplois : la zone 9 formée de la municipalité de Mascouche (9 905), la zone 5 comprenant celle de L'Assomption (7 930), la zone 1 incluant notamment les municipalités de Lanoraie et de Berthierville (6 415) au sud de la région, et la zone 14 s'étendant du nord au sud des municipalités de Saint-Donat à Rawdon (5 125).

Les principaux indicateurs du marché du travail

Un marché du travail plus favorable au sud de la région

Les deux MRC au sud-ouest de la région – des Moulins et de L'Assomption – affichent les indicateurs les plus favorables avec les plus forts taux d'activité (73,2% et 67,6%) et d'emploi (69,5% et 63,7%) et les taux de chômage les plus faibles (5,1% et 5,7%) (tableau 13). À l'autre extrémité, dans la MRC de Matawinie au nord de la région, les taux d'activité et d'emploi oscillent autour de 50% (53,9% et 48,4%) et une personne active sur dix est au chômage, soit bien plus qu'au niveau de la région et de la province (10,2% contre 6,3% et 7,2%).

La cartographie des trois indicateurs relativement aux 18 zones (figure 10) révèle l'existence d'un gradient du sud-ouest vers le nord : les taux d'activité et d'emploi dépassent respectivement les seuils de 65% et 60% dans les zones méridionales alors qu'ils sont inférieurs à

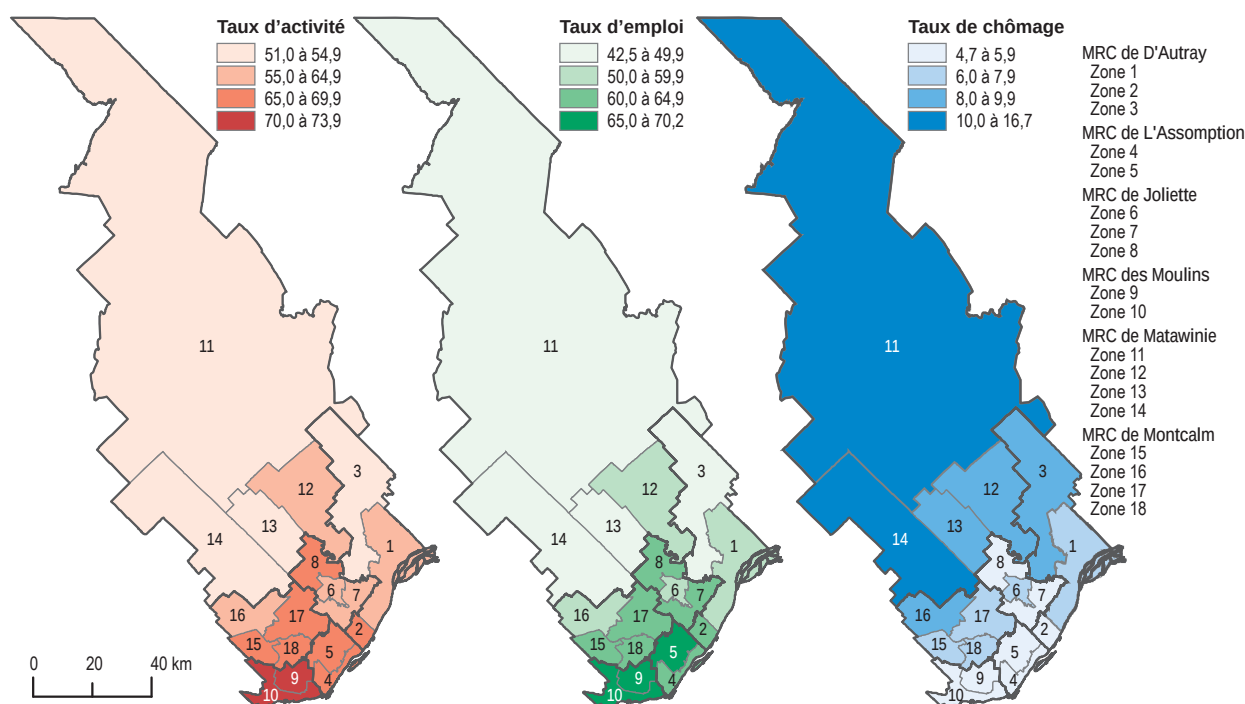
55% et 50% dans les zones septentrionales. Le même gradient s'observe pour le taux de chômage avec des valeurs souvent inférieures à 6% dans les zones au sud et supérieures à 10% au nord. Le taux de chômage atteint même 16,7% dans la zone la plus septentrionale (11).

Tableau 13 – Les principaux indicateurs du marché du travail par MRC et par zone, 2011

	Population active	Personnes occupées	Temps plein ^a	Temps partiel ^b	Chômeurs	Taux d'activité	Taux d'emploi	Taux de chômage
Québec	4 183 445	3 880 425	82,3	17,7	303 020	64,6	59,9	7,2
Lanaudière	253 445	237 385	82,8	17,2	16 065	65,9	61,7	6,3
MRC de D'Au-tray	21 005	19 590	83,8	16,2	1 415	61,0	56,9	6,7
Zone 1	8 900	8 305	85,4	14,6	590	61,4	57,3	6,6
Zone 2	7 165	6 825	83,0	17,0	340	67,7	64,4	4,7
Zone 3	4 945	4 465	82,1	17,9	480	52,9	47,7	9,7
MRC de L'Assomption	66 730	62 925	82,2	17,8	3 810	67,6	63,7	5,7
Zone 4	50 890	48 015	81,9	18,1	2 880	67,1	63,3	5,7
Zone 5	15 840	14 905	83,2	16,8	935	69,3	65,2	5,9
MRC de Joliette	31 765	29 615	80,1	19,9	2 145	60,6	56,5	6,8
Zone 6	20 285	18 780	79,0	21,0	1 505	58,1	53,8	7,4
Zone 7	6 390	6 030	82,2	17,8	365	64,8	61,2	5,7
Zone 8	5 085	4 785	81,9	18,1	280	66,3	62,6	5,5
MRC des Moulins	86 270	81 845	84,3	15,7	4 420	73,2	69,5	5,1
Zone 9	24 655	23 435	85,3	14,7	1 220	73,9	70,2	4,9
Zone 10	61 610	58 415	83,9	16,1	3 200	73,0	69,2	5,2
MRC de Matawinie	22 675	20 375	80,4	19,6	2 305	53,9	48,4	10,2
Zone 11	2 150	1 790	83,3	16,7	360	51,0	42,5	16,7
Zone 12	6 655	6 095	80,6	19,4	560	55,1	50,5	8,4
Zone 13	4 140	3 780	79,6	20,4	365	54,4	49,6	8,8
Zone 14	9 730	8 705	79,9	20,1	1 025	53,5	47,8	10,5
MRC de Montcalm	25 000	23 035	83,8	16,2	1 965	63,9	58,8	7,9
Zone 15	9 005	8 280	84,1	15,9	695	65,9	60,8	7,7
Zone 16	7 675	6 975	84,0	16,0	700	60,1	54,6	9,1
Zone 17	5 655	5 295	82,2	17,8	360	65,2	61,1	6,4
Zone 18	2 665	2 455	85,7	14,3	210	65,9	60,7	7,9

^a 30 heures et plus. ^b moins de 30 heures. Le calcul de ces deux pourcentages exclut les personnes occupées n'ayant aucune heure de travail rémunérée, qui représentent 5,6% de l'ensemble des personnes occupées de la région. Source : Adapté de Statistique Canada, compilations spéciales de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011. Cela ne constitue pas une approbation de ce produit par Statistique Canada.

Figure 10 – Les principaux indicateurs par zone, région de Lanaudière, 2011



Source : Adapté de Statistique Canada, compilations spéciales de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011. Cela ne constitue pas une approbation de ce produit par Statistique Canada.

Une présence plus importante du temps partiel dans trois zones de la région

Trois zones comptent plus du cinquième de leur population occupée ayant un travail rémunéré à temps partiel (6, incluant Joliette; 13, de Sainte-Marceline-de-Kildare à Saint-Côme; 14, de Rawdon à Saint-Donat), alors qu'elles sont inférieures à 15% dans trois autres zones (1, de Lanoraie à Saint-Barthélemy; 9, Mascouche; 18, Saint-Roch-de-l'Achigan et Saint-Roch-Ouest).

Les personnes occupées sans adresse fixe de travail

On compte dans la région 24 860 personnes occupées sans adresse fixe de travail, soit 10,5% de l'ensemble des 237 385 travailleurs résidant dans la région. Certaines MRC et zones affichent cependant des proportions des travailleurs sans lieu fixe de travail bien supérieures à 10% (tableau 14). C'est le cas de la MRC de Montcalm (12,3%) au nord de la région, et tout particulièrement deux zones qu'elle comprend : les zones 15 (Saint-Lin-Laurentides, 13,6%) et 16 (Saint-Calixte et Saint-Julienne, 13,3%).

Tableau 14 – Les travailleurs sans adresse fixe par MRC et par zone, 2011

	Tous les travailleurs		Sans adresse fixe de travail		
	N	% ▼	N	% ▼	% ►
Lanaudière	237 385	100,0	24 860	100,0	10,5
MRC de D'Autray	19 590	8,3	2 225	9,0	11,4
Zone 1	8 305	3,5	770	3,1	9,3
Zone 2	6 825	2,9	910	3,7	13,3
Zone 3	4 465	1,9	545	2,2	12,2
MRC de L'Assomption	62 925	26,5	6 295	25,3	10,0
Zone 4	48 015	20,2	4 630	18,6	9,6
Zone 5	14 905	6,3	1 660	6,7	11,1
MRC de Joliette	29 615	12,5	2 425	9,8	8,2
Zone 6	18 780	7,9	1 345	5,4	7,2
Zone 7	6 030	2,5	625	2,5	10,4
Zone 8	4 785	2,0	455	1,8	9,5
MRC des Moulins	81 845	34,5	8 850	35,6	10,8
Zone 9	23 435	9,9	2 740	11,0	11,7
Zone 10	58 415	24,6	6 115	24,6	10,5
MRC de Matawinie	20 375	8,6	2 235	9,0	11,0
Zone 11	1 790	0,8	220	0,9	12,3
Zone 12	6 095	2,6	540	2,2	8,9
Zone 13	3 780	1,6	395	1,6	10,4
Zone 14	8 705	3,7	1 075	4,3	12,3
MRC de Montcalm	23 035	9,7	2 825	11,4	12,3
Zone 15	8 280	3,5	1 130	4,5	13,6
Zone 16	6 975	2,9	925	3,7	13,3
Zone 17	5 295	2,2	490	2,0	9,3
Zone 18	2 455	1,0	285	1,1	11,6

Source : Adapté de Statistique Canada, compilations spéciales de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011. Cela ne constitue pas une approbation de ce produit par Statistique Canada.

La moitié des emplois du secteur primaire présents dans les MRC de Montcalm et de D'Autray

Plus de la moitié des 4 125 emplois du secteur *primaire* sont localisés dans les MRC de Montcalm et de D'Autray (26,2% et 23,8%; tableau 15). Ce secteur est aussi très présent dans la MRC de Matawinie (17,5%), notamment dans la zone 12 (de Saint-Félix-de-Valois à Saint-Émélie-de-l'Énergie) qui concentre 10,8% de l'emploi primaire régional.

Quatre emplois de la construction sur dix à Terrebonne, Charlemagne, Repentigny et Saint-Sulpice (zones 10 et 4)

Plus de 40% des 7 565 emplois du secteur de la *construction* sont localisés dans deux zones (10 et 4) formées des municipalités de Terrebonne, Charlemagne, Repentigny et Saint-Sulpice (23,9% et 17,4%). Ces proportions sont très semblables à celles observées pour l'ensemble des emplois (23,3% et 17,7%).

Un emploi de la fabrication sur quatre localisé à Terrebonne

Le secteur de la *fabrication* est très présent dans la municipalité de Terrebonne (zone 10), puisqu'elle regroupe 25,8% des 18 925 emplois de la région de ce secteur contre 23,3% de l'ensemble des emplois. Quatre autres zones présentent des nombres d'emplois importants dans ce secteur, soit les zones 6, 1, 5 et 4 (2 805, 1 965, 1 910, 1 830).

Trois zones avec plus de 7 000 emplois dans le secteur des services à la consommation

Les zones urbaines 10 (Terrebonne), 4 (Charlemagne, Repentigny et Saint-Sulpice) et 6 (Joliette) comprennent plus de 7 000 emplois dans le secteur des *services à la consommation* (10 420, 9 745 et 7 895). Ces emplois sont particulièrement présents dans le marché du travail de la zone 4, puisqu'elle regroupe 21,1% des effectifs régionaux de ce secteur contre 17,7% de l'ensemble des emplois de la Lanaudière.

Près d'un emploi du secteur des services à la production sur quatre localisé à Mascouche

Comme pour le secteur de la *fabrication*, Terrebonne (zone 10) concentre une forte proportion des 24 375 emplois de la région reliés au secteur des *services à la production* (6 070, 24,9%). Si l'on ajoute les emplois localisés dans les zones 4 (Charlemagne, Repentigny et Saint-Sulpice, 4 645) et 6 (Joliette, 4 235), il appert que plus de six emplois sur dix sont localisés dans ces trois zones urbaines.

Une forte concentration des emplois relatifs aux services gouvernementaux et parapublics dans les zones urbaines

Sans surprise, les 36 530 emplois du secteur des *services gouvernementaux et parapublics* sont concentrés dans les zones urbaines 6, 10 et 4 (8 625, 8 595 et 6 770). Au total, ces trois zones regroupent près des deux tiers des effectifs régionaux (65,7% contre 58,8% pour les emplois tous secteurs confondus).

Une structure d'emploi selon les secteurs d'activité variant beaucoup d'une MRC à l'autre

Les graphiques de la figure 11 illustrent la structure des emplois selon les secteurs d'activité pour les six MRC de la région de Lanaudière. Les structures d'emploi des deux MRC urbaines au sud-ouest de la

La répartition des emplois par MRC et par zone selon les secteurs d'activité

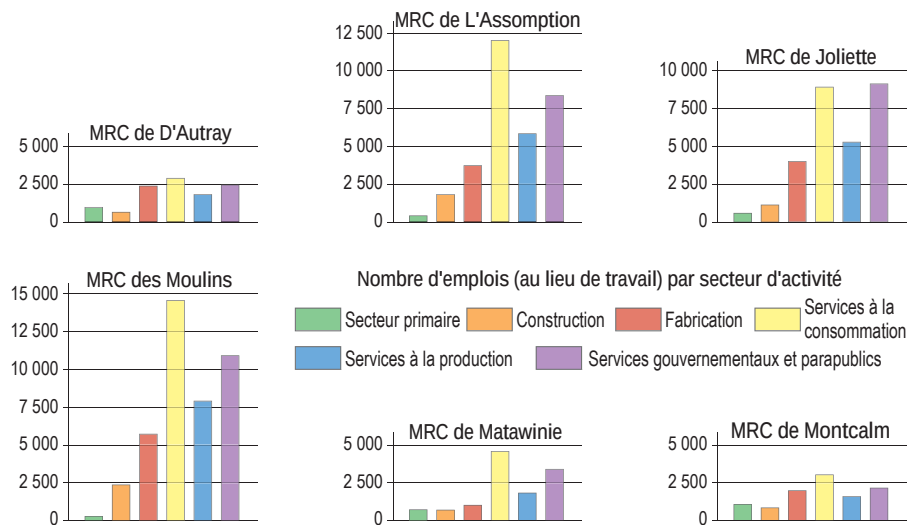
L'examen de la distribution spatiale des emplois par secteur d'activité au sein des cinq MRC et des dix-huit zones de la région de Lanaudière révèle des structures d'emploi bien différentes d'une MRC et d'une zone à l'autre.

Portrait infra-régional du marché de l'emploi dans Lanaudière

région – de L'Assomption et des Moulins – et de la MRC rurale de Matawinie au nord se distinguent nettement des autres : les *services à la consommation* prédominent largement (37,3%, 34,9% et 37,4% des emplois contre 33,5% pour l'ensemble de la région), suivis des *services gouvernementaux et parapublics* (26%, 26,1% et 27,7% contre 26,5%).

La MRC de Joliette présente aussi une structure d'emploi particulière, puisque les emplois se répartissent de façon équivalente dans deux secteurs : celui des *services à la consommation* et des *services gouvernementaux et parapublics* (30,7% et 31,4%). Finalement, la structure des emplois des MRC de Montcalm et de D'Autray révèle une forte présence des secteurs *primaire* (10,0% et 8,8% contre 3%) et de la *fabrication* (18,5% et 21,4% contre 13,8%) comparativement à l'ensemble de la région.

Figure 11 – Structure des emplois selon le secteur d'activité par MRC, région de Lanaudière, 2011



Source : Adapté de Statistique Canada, compilations spéciales de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011. Cela ne constitue pas une approbation de ce produit par Statistique Canada.

Tableau 15 – Répartition des emplois par MRC et par zone selon les secteurs d'activité, 2011

	Tous les secteurs		Secteur primaire			Secteur secondaire			Construction			Fabrication			Services à la consommation			Services à la production			Services gouvernementaux et parapublics		
	N	% ▼	N	% ▼	% ►	N	% ▼	% ►	N	% ▼	% ►	N	% ▼	% ►	N	% ▼	% ►	N	% ▼	% ►	N	% ▼	% ►
Lanaudière	137 635	100,0	4 125	100,0	3,0	26 490	100,0	19,2	7 565	100,0	5,5	18 925	100,0	13,8	46 130	100,0	33,5	24 375	100,0	17,7	36 530	100,0	26,5
MRC de D'Autray	11 200	8,1	980	23,8	8,8	3 045	11,5	27,2	650	8,6	5,8	2 395	12,7	21,4	2 900	6,3	25,9	1 825	7,5	16,3	2 455	6,7	21,9
Zone 1	6 415	4,7	510	12,4	8,0	2 200	8,3	34,3	235	3,1	3,7	1 965	10,4	30,6	1 430	3,1	22,3	1 095	4,5	17,1	1 180	3,2	18,4
Zone 2	2 200	1,6	65	1,6	3,0	425	1,6	19,3	250	3,3	11,4	175	0,9	8,0	825	1,8	37,5	350	1,4	15,9	510	1,4	23,2
Zone 3	2 580	1,9	375	9,1	14,5	420	1,6	16,3	165	2,2	6,4	255	1,3	9,9	645	1,4	25,0	375	1,5	14,5	755	2,1	29,3
MRC de L'Assomption	32 300	23,5	420	10,2	1,3	5 590	21,1	17,3	1 845	24,4	5,7	3 745	19,8	11,6	12 035	26,1	37,3	5 865	24,1	18,2	8 395	23,0	26,0
Zone 4	24 370	17,7	55	1,3	0,2	3 145	11,9	12,9	1 315	17,4	5,4	1 830	9,7	7,5	9 745	21,1	40,0	4 645	19,1	19,1	6 770	18,5	27,8
Zone 5	7 930	5,8	370	9,0	4,7	2 440	9,2	30,8	530	7,0	6,7	1 910	10,1	24,1	2 300	5,0	29,0	1 220	5,0	15,4	1 610	4,4	20,3
MRC de Joliette	29 210	21,2	590	14,3	2,0	5 160	19,5	17,7	1 135	15,0	3,9	4 025	21,3	13,8	8 955	19,4	30,7	5 300	21,7	18,1	9 165	25,1	31,4
Zone 6	24 505	17,8	135	3,3	0,6	3 600	13,6	14,7	795	10,5	3,2	2 805	14,8	11,4	7 895	17,1	32,2	4 235	17,4	17,3	8 625	23,6	35,2
Zone 7	2 990	2,2	195	4,7	6,5	1 155	4,4	38,6	230	3,0	7,7	925	4,9	30,9	625	1,4	20,9	710	2,9	23,7	290	0,8	9,7
Zone 8	1 710	1,2	215	5,2	12,6	410	1,5	24,0	110	1,5	6,4	300	1,6	17,5	405	0,9	23,7	325	1,3	19,0	255	0,7	14,9
MRC des Moulins	41 910	30,5	295	7,2	0,7	8 120	30,7	19,4	2 375	31,4	5,7	5 745	30,4	13,7	14 610	31,7	34,9	7 930	32,5	18,9	10 945	30,0	26,1
Zone 9	9 905	7,2	75	1,8	0,8	1 420	5,4	14,3	565	7,5	5,7	855	4,5	8,6	4 180	9,1	42,2	1 835	7,5	18,5	2 365	6,5	23,9
Zone 10	32 005	23,3	210	5,1	0,7	6 695	25,3	20,9	1 810	23,9	5,7	4 885	25,8	15,3	10 420	22,6	32,6	6 070	24,9	19,0	8 595	23,5	26,9
MRC de Matawinie	12 270	8,9	720	17,5	5,9	1 725	6,5	14,1	700	9,3	5,7	1 025	5,4	8,4	4 595	10,0	37,4	1 825	7,5	14,9	3 400	9,3	27,7
Zone 11	1 460	1,1	40	1,0	2,7	90	0,3	6,2	30	0,4	2,1	60	0,3	4,1	510	1,1	34,9	170	0,7	11,6	620	1,7	42,5
Zone 12	4 335	3,1	445	10,8	10,3	885	3,3	20,4	325	4,3	7,5	560	3,0	12,9	1 485	3,2	34,3	405	1,7	9,3	1 110	3,0	25,6
Zone 13	1 345	1,0	90	2,2	6,7	130	0,5	9,7	65	0,9	4,8	65	0,3	4,8	635	1,4	47,2	265	1,1	19,7	185	0,5	13,8
Zone 14	5 125	3,7	75	1,8	1,5	615	2,3	12,0	280	3,7	5,5	335	1,8	6,5	1 955	4,2	38,1	950	3,9	18,5	1 480	4,1	28,9
MRC de Montcalm	10 750	7,8	1 080	26,2	10,0	2 845	10,7	26,5	855	11,3	8,0	1 990	10,5	18,5	3 035	6,6	28,2	1 605	6,6	14,9	2 160	5,9	20,1
Zone 15	3 385	2,5	190	4,6	5,6	730	2,8	21,6	275	3,6	8,1	455	2,4	13,4	1 240	2,7	36,6	540	2,2	16,0	675	1,8	19,9
Zone 16	2 140	1,6	95	2,3	4,4	420	1,6	19,6	255	3,4	11,9	165	0,9	7,7	650	1,4	30,4	310	1,3	14,5	660	1,8	30,8
Zone 17	3 790	2,8	535	13,0	14,1	1 375	5,2	36,3	170	2,2	4,5	1 205	6,4	31,8	800	1,7	21,1	400	1,6	10,6	645	1,8	17,0
Zone 18	1 440	1,0	235	5,7	16,3	310	1,2	21,5	145	1,9	10,1	165	0,9	11,5	330	0,7	22,9	360	1,5	25,0	180	0,5	12,5

% ▼ : pourcentage en colonne. % ► : pourcentage en ligne.

Source : Adapté de Statistique Canada, compilations spéciales de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011. Cela ne constitue pas une approbation de ce produit par Statistique Canada.

La répartition des emplois par MRC selon les secteurs d'activité plus détaillés

Le tableau 16 ci-dessous permet d'analyser de façon détaillée la répartition des emplois par MRC selon les divers sous-secteurs qui composent chacun des quatre grands secteurs (*primaire, services à la consommation, services à la production et services gouvernementaux et parapublics*).

Pour le secteur primaire, l'analyse des sous-secteurs permet de dégager deux particularités intéressantes. Premièrement, les 3 650 emplois du secteur *agriculture, chasse et pêche* sont localisés majoritairement dans les MRC de D'Autray et de Montcalm (23,4% et 29%). Deuxièmement, bien que le secteur *forestier* comprenne peu d'emplois dans la région (305), plus des deux tiers sont concentrés dans les MRC de D'Autray et de Matawinie.

Au sein du secteur des services à la consommation, le *commerce de détail* est particulièrement présent dans les MRC des Moulins et de l'Assomption. En effet, ces deux MRC concentrent respectivement 34,2% et 26,8% des emplois du *commerce de détail* contre 30,5% et 23,5% de l'ensemble des emplois de la région. Quant à la MRC de Matawinie, elle regroupe 12,2% des emplois du sous-secteur de *l'information, culture et loisirs* et 11,8% de celui de *l'hébergement et services de restauration* contre uniquement 8,9% de l'ensemble des emplois de la région.

Certains sous-secteurs d'activité **des services à la production** se concentrent aussi particulièrement dans certaines MRC de la région. Premièrement, bien que la région compte peu d'emplois rattachés au domaine des *services publics* (315), près de la moitié (46%) sont localisés dans la MRC de Joliette. Deuxièmement, plus du tiers des 4 065 emplois du *commerce de gros* se retrouvent dans la MRC des Moulins (35,9%) et le quart dans la MRC de Joliette (25,7%). Quant à la MRC de Montcalm, elle apparaît spécialisée dans le secteur *transport et entreposage* en concentrant 10,6% des emplois de la région dans ce secteur contre 7,8% de l'ensemble des emplois. Finalement, la MRC de L'Assomption regroupe près du tiers des emplois de deux de sous-secteurs des services à la production (*finance et assurances*, 31,3%; *services immobiliers et services de location et de location à bail*, 30,6%) et plus du quart des emplois rattachés aux *services professionnels, scientifiques et techniques* (27,6%).

Parmi les sous-secteurs des **services gouvernementaux et parapublics**, les *services d'enseignement* sont très présents dans la MRC de l'Assomption (30,7% des emplois de la région), ceux des *soins de santé et assistance sociale* dans les MRC de Joliette et des Moulins (30,5% et 32,5%), tandis que les emplois dans les *administrations publiques* sont surreprésentés dans la MRC de Matawinie (12,1% contre 8,9% pour l'ensemble des emplois de la région).

Tableau 16 – Répartition des emplois par MRC selon les secteurs d'activité détaillés, 2011

	Lanaudière			MRC de D'Autray			MRC de L'Assomption			MRC de Joliette			MRC des Moulins			MRC de Matawinie			MRC de Montcalm		
	N	% ▼	% ►	N	% ▼	% ►	N	% ▼	% ►	N	% ▼	% ►	N	% ▼	% ►	N	% ▼	% ►	N	% ▼	% ►
Ensemble des emplois	137 635	100,0		11 200	100,0	8,1	32 300	100,0	23,5	29 210	100,0	21,2	41 910	100,0	30,5	12 270	100,0	8,9	10 750	100,0	7,8
Secteur primaire	4 125	3,0		980	8,8	23,8	420	1,3	10,2	590	2,0	14,3	295	0,7	7,2	720	5,9	17,5	1 080	10,0	26,2
Agriculture, Chasse et pêche	3 650	2,7		855	7,6	23,4	400	1,2	11,0	540	1,8	14,8	210	0,5	5,8	585	4,8	16,0	1 060	9,9	29,0
Secteur forestier	305	0,2		105	0,9	34,4	20	0,1	6,6	0	0,0	0,0	20	0,0	6,6	105	0,9	34,4	20	0,2	6,6
Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	170	0,1		20	0,2	11,8	0	0,0	0,0	50	0,2	29,4	65	0,2	38,2	30	0,2	17,6	0	0,0	0,0
Secteur secondaire	26 490	19,2		3 045	27,2	11,5	5 590	17,3	21,1	5 160	17,7	19,5	8 120	19,4	30,7	1 725	14,1	6,5	2 845	26,5	10,7
Construction	7 565	5,5		650	5,8	8,6	1 845	5,7	24,4	1 135	3,9	15,0	2 375	5,7	31,4	700	5,7	9,3	855	8,0	11,3
Fabrication	18 925	13,8		2 395	21,4	12,7	3 745	11,6	19,8	4 025	13,8	21,3	5 745	13,7	30,4	1 025	8,4	5,4	1 990	18,5	10,5
Secteur des services à la consommation	46 130	33,5		2 900	25,9	6,3	12 035	37,3	26,1	8 955	30,7	19,4	14 610	34,9	31,7	4 595	37,4	10,0	3 035	28,2	6,6
Commerce de détail	24 630	17,9		1 315	11,7	5,3	6 595	20,4	26,8	4 470	15,3	18,1	8 415	20,1	34,2	2 155	17,6	8,7	1 675	15,6	6,8
Information, culture et loisirs	3 880	2,8		210	1,9	5,4	835	2,6	21,5	800	2,7	20,6	1 335	3,2	34,4	475	3,9	12,2	225	2,1	5,8
Hébergement et services de restauration	10 130	7,4		830	7,4	8,2	2 485	7,7	24,5	2 035	7,0	20,1	3 040	7,3	30,0	1 195	9,7	11,8	545	5,1	5,4
Autres services (sauf les administrations publiques)	7 490	5,4		545	4,9	7,3	2 120	6,6	28,3	1 650	5,6	22,0	1 820	4,3	24,3	770	6,3	10,3	590	5,5	7,9
Services à la production	24 375	17,7		1 825	16,3	7,5	5 865	18,2	24,1	5 300	18,1	21,7	7 930	18,9	32,5	1 825	14,9	7,5	1 605	14,9	6,6
Services publics	315	0,2		35	0,3	11,1	45	0,1	14,3	145	0,5	46,0	50	0,1	15,9	20	0,2	6,3	0	0,0	0,0
Commerce de gros	4 065	3,0		295	2,6	7,3	705	2,2	17,3	1 045	3,6	25,7	1 460	3,5	35,9	200	1,6	4,9	370	3,4	9,1
Transport et entreposage	4 165	3,0		490	4,4	11,8	765	2,4	18,4	950	3,3	22,8	1 255	3,0	30,1	260	2,1	6,2	440	4,1	10,6
Finance et assurances	3 900	2,8		250	2,2	6,4	1 220	3,8	31,3	860	2,9	22,1	955	2,3	24,5	390	3,2	10,0	220	2,0	5,6
Services immobiliers et services de location et de location à bail	2 075	1,5		120	1,1	5,8	635	2,0	30,6	355	1,2	17,1	725	1,7	34,9	170	1,4	8,2	75	0,7	3,6
Services professionnels, scientifiques et techniques	5 700	4,1		280	2,5	4,9	1 575	4,9	27,6	1 185	4,1	20,8	1 960	4,7	34,4	335	2,7	5,9	360	3,3	6,3
Gestion de sociétés et d'entreprises, services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement)	4 155	3,0		355	3,2	8,5	920	2,8	22,1	760	2,6	18,3	1 525	3,6	36,7	450	3,7	10,8	140	1,3	3,4
Services gouvernementaux et parapublics	36 530	26,5		2 455	21,9	6,7	8 395	26,0	23,0	9 165	31,4	25,1	10 945	26,1	30,0	3 400	27,7	9,3	2 160	20,1	5,9
Services d'enseignement	11 270	8,2		805	7,2	7,1	3 460	10,7	30,7	1 840	6,3	16,3	3 085	7,4	27,4	1 380	11,2	12,2	690	6,4	6,1
Soins de santé et assistance sociale	19 590	14,2		1 260	11,3	6,4	3 505	10,9	17,9	5 970	20,4	30,5	6 365	15,2	32,5	1 335	10,9	6,8	1 155	10,7	5,9
Administrations publiques	5 670	4,1		390	3,5	6,9	1 430	4,4	25,2	1 355	4,6	23,9	1 495	3,6	26,4	685	5,6	12,1	315	2,9	5,6

% ▼ : pourcentage en colonne. % ► : pourcentage en ligne.

Source : Adapté de Statistique Canada, compilations spéciales de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011. Cela ne constitue pas une approbation de ce produit par Statistique Canada.

La répartition spatiale des emplois par MRC et par zone selon les niveaux de compétence

La répartition spatiale des emplois selon les niveaux de compétence est présentée au tableau 17. Les pourcentages en colonne (%▼) permettent de comprendre la répartition des emplois entre les six MRC et dix-huit zones pour chaque niveau de compétence. Avec les pourcentages en ligne (%►), il est possible de décrire la structure des emplois d'une zone ou d'une MRC en fonction des quatre niveaux de compétence. Les deux types de pourcentages (en colonne et ligne) sont analysés ci-dessous pour chaque niveau de compétence.

Les postes professionnels

En colonne – plus de trois emplois professionnels sur cinq (61,4%) sont localisés dans les zones 10 (Terrebonne), 4 (Charlemagne, Repentigny et Saint-Sulpice) et 6 (comprenant Joliette). Elles comptent respectivement 23,2%, 19,3% et 18,9% des emplois professionnels de la région.

En ligne – les postes professionnels représentent plus du quart des emplois dans les zones 4 (Charlemagne, Repentigny et Saint-Sulpice; 25,5%), 3 (de Sainte-Élisabeth à Mandeville; 28,9%) et 18 (Saint-Roch-de-l'Achigan et Saint-Roch-Ouest; 29,5%) contre moins d'un cinquième dans les zones 7 (Crabtree, Saint-Paul et Saint-Thomas; 16,2%) et 16 (Saint-Calixte et Sainte-Julienne; 18,5%).

Les postes techniques

En colonne – les zones 10 (Terrebonne), 4 (Charlemagne, Repentigny et Saint-Sulpice) et 6 (comprenant Joliette) regroupent les trois cinquièmes des *postes techniques* (59,7%).

En ligne – la proportion des postes techniques parmi les emplois d'une zone varie passablement parmi les dix-huit zones : de 21,9% dans les zones 17 (de Saint-Esprit à Saint-Liguori) et 18 (Saint-Roch-de-l'Achigan et Saint-Roch-Ouest) à 43,7% dans la zone 16 (Saint-Calixte et Sainte-Julienne).

Les postes intermédiaires

En colonne – près des trois cinquièmes des emplois qui requièrent des compétences de niveau intermédiaire sont localisés dans les trois zones urbaines déjà citées (57,8%). En comparaison de la part des emplois totaux, ils sont toutefois moins présents dans la zone 4 (Charlemagne, Repentigny et Saint-Sulpice; 1,4 point de moins).

En ligne – dans cinq zones de la région, plus d'un emploi sur trois requiert un niveau de compétence intermédiaire : zones 3 (de Sainte-Élisabeth à Mandeville; 33,5%), 5 (L'Assomption et L'Épiphanie; 33,5%), 1 (incluant Berthierville et Lanoraie; 34,6%), 7 (Crabtree, Saint-Paul et Saint-Thomas; 37,9%) et 18 (Saint-Roch-de-l'Achigan et Saint-Roch-Ouest; 38,9%).

Tableau 17 – Répartition des emplois par MRC et par zone selon les niveaux de compétence, 2011

	Tous les emplois			Postes professionnels			Postes techniques			Postes intermédiaires			Postes élémentaires		
	N	%▼	%►	N	%▼	%►	N	%▼	%►	N	%▼	%►	N	%▼	%►
Lanaudière	137 635	100,0		32 290	100,0	23,5	43 970	100,0	31,9	40 360	100,0	29,3	21 025	100,0	15,3
MRC de D'Autray	11 200	8,1		2 690	8,3	24,0	3 105	7,1	27,7	3 575	8,9	31,9	1 830	8,7	16,3
Zone 1	6 415	4,7		1 460	4,5	22,8	1 615	3,7	25,2	2 220	5,5	34,6	1 120	5,3	17,5
Zone 2	2 200	1,6		485	1,5	22,0	830	1,9	37,7	485	1,2	22,0	390	1,9	17,7
Zone 3	2 580	1,9		745	2,3	28,9	660	1,5	25,6	865	2,1	33,5	315	1,5	12,2
MRC de L'Assomption	32 300	23,5		7 825	24,2	24,2	10 535	24,0	32,6	9 250	22,9	28,6	4 685	22,3	14,5
Zone 4	24 370	17,7		6 225	19,3	25,5	7 935	18,0	32,6	6 590	16,3	27,0	3 620	17,2	14,9
Zone 5	7 930	5,8		1 600	5,0	20,2	2 600	5,9	32,8	2 660	6,6	33,5	1 065	5,1	13,4
MRC de Joliette	29 210	21,2		6 995	21,7	23,9	9 485	21,6	32,5	8 885	22,0	30,4	3 845	18,3	13,2
Zone 6	24 505	17,8		6 095	18,9	24,9	7 955	18,1	32,5	7 265	18,0	29,6	3 185	15,1	13,0
Zone 7	2 990	2,2		485	1,5	16,2	1 005	2,3	33,7	1 130	2,8	37,9	375	1,8	12,6
Zone 8	1 710	1,2		420	1,3	24,6	525	1,2	30,7	485	1,2	28,4	285	1,4	16,7
MRC des Moulins	41 910	30,5		9 740	30,2	23,2	13 805	31,4	32,9	12 300	30,5	29,3	6 070	28,9	14,5
Zone 9	9 905	7,2		2 235	6,9	22,6	3 470	7,9	35,0	2 840	7,0	28,7	1 355	6,4	13,7
Zone 10	32 005	23,3		7 495	23,2	23,4	10 340	23,5	32,3	9 455	23,4	29,5	4 710	22,4	14,7
MRC de Matawinie	12 270	8,9		2 750	8,5	22,4	3 765	8,6	30,7	3 180	7,9	25,9	2 565	12,2	20,9
Zone 11	1 460	1,1		350	1,1	23,9	500	1,1	34,1	395	1,0	27,0	220	1,0	15,0
Zone 12	4 335	3,1		1 030	3,2	23,8	1 175	2,7	27,1	1 080	2,7	24,9	1 050	5,0	24,2
Zone 13	1 345	1,0		325	1,0	24,2	500	1,1	37,2	340	0,8	25,3	185	0,9	13,8
Zone 14	5 125	3,7		1 050	3,3	20,5	1 600	3,6	31,2	1 365	3,4	26,6	1 105	5,3	21,6
MRC de Montcalm	10 750	7,8		2 285	7,1	21,3	3 265	7,4	30,4	3 165	7,8	29,4	2 035	9,7	18,9
Zone 15	3 385	2,5		705	2,2	20,9	1 190	2,7	35,2	905	2,2	26,8	585	2,8	17,3
Zone 16	2 140	1,6		395	1,2	18,5	935	2,1	43,7	550	1,4	25,7	265	1,3	12,4
Zone 17	3 790	2,8		760	2,4	20,1	830	1,9	21,9	1 150	2,8	30,4	1 040	4,9	27,5
Zone 18	1 440	1,0		425	1,3	29,5	315	0,7	21,9	560	1,4	38,9	145	0,7	10,1

%▼ : pourcentage en colonne. %► : pourcentage en ligne.

Source : Adapté de Statistique Canada, compilations spéciales de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011. Cela ne constitue pas une approbation de ce produit par Statistique Canada.

Les postes élémentaires

En colonne – les trois zones urbaines regroupent la majorité des emplois qui demandent un niveau de compétence élémentaire (54,8%). En comparaison avec l'ensemble des emplois, ces postes sont toutefois moins concentrés dans la zone 6 (comprenant Joliette; 2,7 points de moins). À l'inverse, ces postes sont plus présents dans trois zones situées à l'ouest et au nord de celle de Joliette. Il s'agit des zones 17 (de Saint-Esprit à Saint-Liguori; 2,2 points de plus), 12 (de Saint-Félix-de-Valois à Sainte-Émélie-de-l'Énergie; 1,8 point de plus) et 14 (de Rawdon à Saint-Donat; 1,5 point de plus).

En ligne – dans ces trois zones, d'ailleurs, plus d'un emploi sur cinq requiert un niveau de compétence élémentaire : zones 14 (de Rawdon à Saint-Donat; 21,6%), 12 (de Sainte-Félix-de-Valois à Sainte-Émélie-de-l'Énergie; 24,2%) et 17 (de Saint-Esprit à Saint-Liguori; 27,5%). À l'autre extrémité, ce niveau de compétence ne comprend que 10,1% des emplois dans la zone 18 (Saint-Roch-de-l'Achigan et Saint-Roch-Ouest).

Quelques spécificités dans les structures d'emploi selon les niveaux de compétence relativement aux MRC

Les graphiques de la figure 12 illustrent la structure des emplois selon les niveaux de compétence pour les six MRC de la région de Lanaudière. Il en ressort plusieurs spécificités. D'une part, les MRC de Matawinie et de Montcalm présentent une structure d'emploi avec moins de postes professionnels (22,4% et 21,3% contre 23,5% pour l'ensemble de la région) et plus de postes élémentaires (20,9% et 18,9% contre 15,3% pour la région). D'autre part, la MRC de D'Autray est la seule qui comprend plus de postes intermédiaires que de postes techniques

(31,9% et 27,7%). Quant aux MRC des Moulins, de L'Assomption et de Joliette, elles présentent une structure d'emploi très similaire à celle de l'ensemble de la région avec notamment près du tiers des emplois dans les postes techniques (32,9%, 32,6% et 32,5% contre 31,9% pour la région).

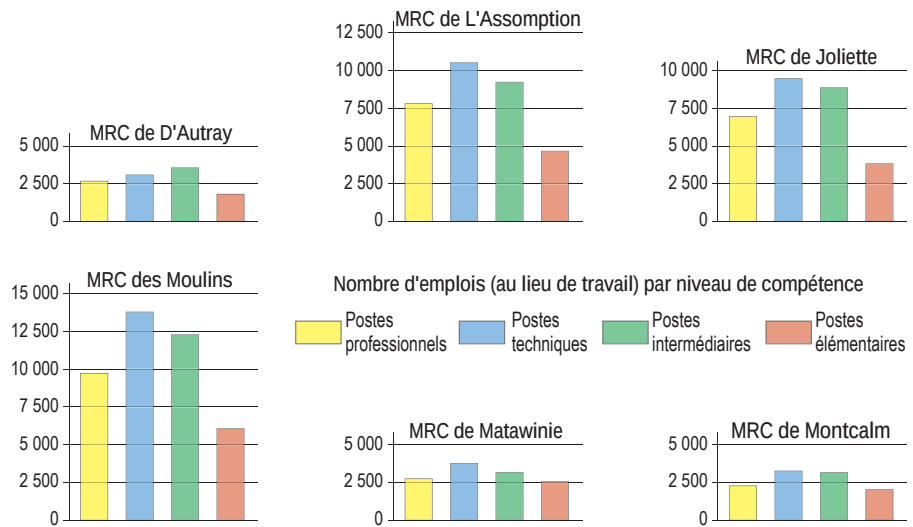
La spécialisation des emplois par zone selon les secteurs d'activité

Indépendamment des volumes d'emplois, des zones peuvent être spécialisées dans certains types d'activités. Pour faire ressortir cette spécialisation spatiale des emplois selon les secteurs d'activité, nous avons calculé les quotients de spécialisation de chacune des dix-huit zones de la région de Lanaudière (voir encadré). La cartographie des valeurs des quotients de spécialisation est réalisée à la figure 13.

Le secteur primaire : dix zones fortement spécialisées

Avec des valeurs de quotients de spécialisation comprises entre 1,5 et 5,45, dix zones de la région de Lanaudière peuvent être considérées comme spécialisées dans le secteur *primaire* (1, 3, 5, 7, 8, 12, 13, 15, 17 et 18). Parmi elles, on compte notamment la zone 18 (Saint-Roch-de-l'Achigan et Saint-Roch-Ouest) où ce secteur concentre 16,3% des emplois contre 3% dans la région (quotient de spécialisation de 5,44). À l'inverse, ce secteur est fortement sous-représenté dans cinq zones (4, 6, 10, 9 et 14; quotients inférieurs à 0,5). Signalons toutefois que la zone 13 regroupe uniquement 2,2% de l'emploi régional dans ce secteur, soit 90 emplois.

Figure 12 – Structure des emplois selon le niveau de compétence par MRC, région de Lanaudière, 2011



Source : Adapté de Statistique Canada, compilations spéciales de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011. Cela ne constitue pas une approbation de ce produit par Statistique Canada.

Le secteur de la construction : trois zones fortement spécialisées

Trois zones sont fortement spécialisées dans la *construction* : 16 (Saint-Calixte et Saint-Julienne), 2 (Lavaltrie) et 18 (Saint-Roch-de-l'Achigan et Saint-Roch-Ouest) avec des quotients supérieurs à 1,5. En effet, dans ces trois zones, le secteur de la *construction* représente 11,9%, 11,4%, 10,1% de l'ensemble des emplois contre 5,5% dans la région. Signalons toutefois que ces trois zones regroupent chacune moins de 3,5% de l'emploi régional dans ce secteur (soit respectivement 255, 250 et 145 emplois).

À l'opposé, ce secteur est très nettement sous-représenté dans la zone la plus septentrionale de la région (11; quotient de 0,37); dans cette zone, le secteur de la *construction* ne regroupe que 2,1% de l'ensemble des emplois contre 5,5% dans la région.

Le secteur de la fabrication : spécialisation au sud de la région

Avec des valeurs de quotients supérieures à 1,5, quatre zones au sud de la région peuvent être considérées comme très spécialisées dans le secteur de la *fabrication* (5, L'Assomption et L'Épiphanie; 1, de Lanoraie à Saint-Barthélemy; 7, Crabtree, Saint-Paul et Saint-Thomas; 17, de Saint-Esprit à Saint-Liguori). D'ailleurs, près du tiers des emplois de la zone 17 sont rattachés au secteur de la *fabrication* (31,8% contre 13,8% pour l'ensemble de la région). Par contre, dans trois zones au nord de la région (11, 13 et 14), ce secteur est très fortement sous-représenté.

Le secteur des services à la consommation modérément concentré dans cinq zones

Avec des valeurs comprises entre 1,12 et 1,41, cinq zones peuvent être considérées comme modérément spécialisées dans les *services à la consommation* (2, Lavaltrie; 14, de Rawdon à Saint-Donat; 4, Charlemagne, Repentigny et Saint-Sulpice; 9, Mascouche; 13, de Sainte-Marcelline-de-Kildare à Saint-Côme). À l'inverse, dans le

Le quotient de spécialisation

$$QS_s = (e_s/e)/(E_s/E) \text{ avec :}$$

QS_s = quotient de spécialisation du secteur s ;

e_s = nombre d'emplois du secteur s dans la zone;

e = nombre total d'emplois dans la zone;

E_s = nombre d'emplois du secteur s dans la région de Lanaudière;

E = nombre total d'emplois dans la région de Lanaudière.

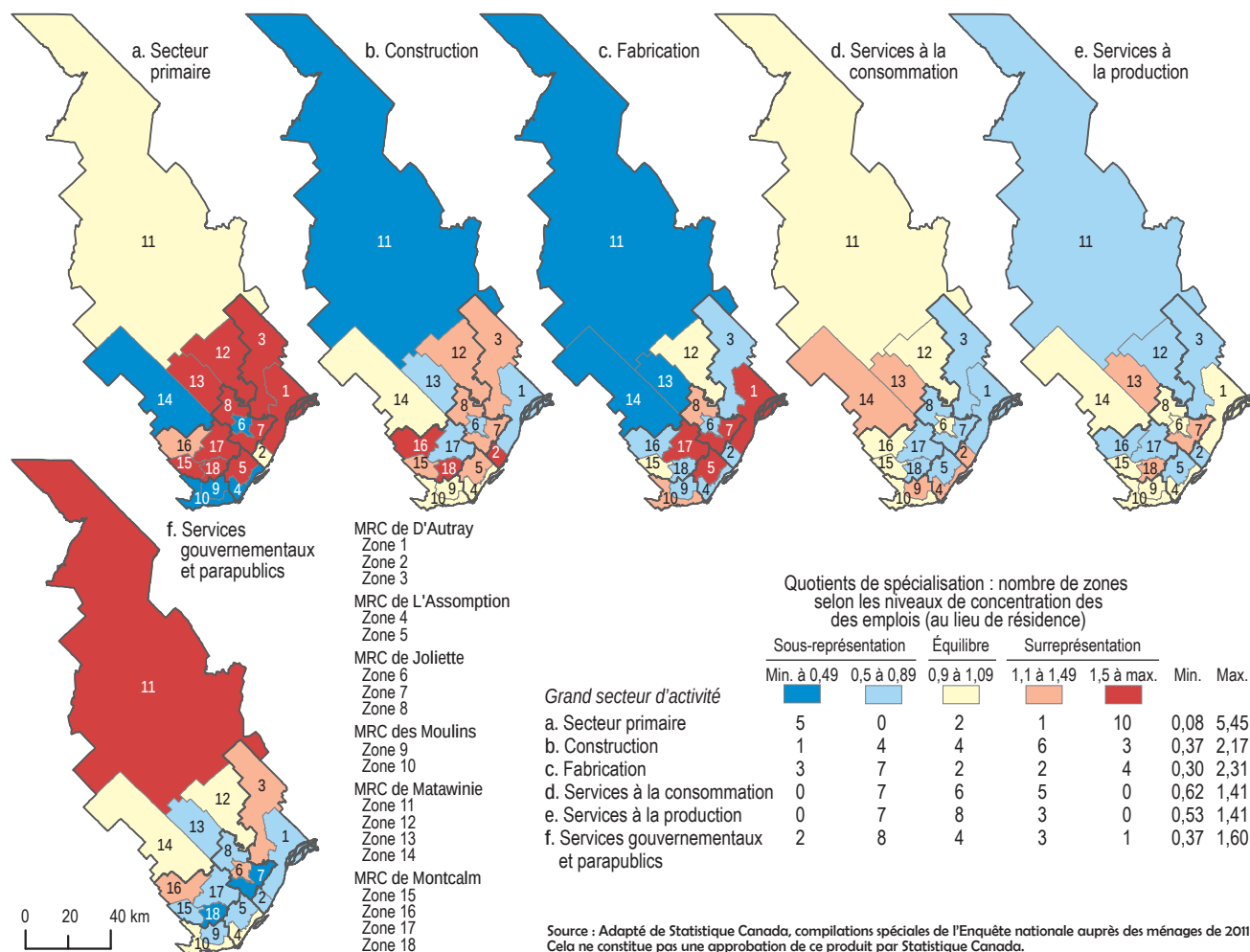
Le quotient de spécialisation est le rapport entre la proportion d'un secteur d'activité dans l'ensemble des emplois de la zone et la proportion de ce même secteur dans la région.

Si QS_s est supérieur à 1, la part du secteur d'activité dans la zone est supérieure à celle de la région; autrement dit, il y a une surreprésentation des emplois du secteur d'activité dans cette zone, soit une concentration des emplois de ce secteur.

Si QS_s est inférieur à 1, la part du secteur d'activité dans la zone est inférieure à celle de la région; en d'autres termes, il y a une sous-représentation des emplois du secteur d'activité dans cette zone.

Si QS_s est égal à 1, la part du secteur dans la zone est égale à celle de l'ensemble de la région, situation d'équilibre qui traduit une absence de concentration.

Figure 13 – Spécialisation spatiale des emplois par grand secteur d'activité, région de Lanaudière, 2011



Source : Adapté de Statistique Canada, compilations spéciales de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011. Cela ne constitue pas une approbation de ce produit par Statistique Canada.

centre de la région, de la zone 18 aux zones 1 et 3 d'est en ouest, le secteur des *services à la consommation* est quelque peu sous-représenté (valeurs de quotient allant de 0,62 à 0,87). Signalons toutefois que les zones 13 et 2 regroupent chacune moins de 2% de l'emploi régional dans ce secteur, soit respectivement 635 et 825 emplois.

Le secteur des services à la production modérément concentré dans trois zones

Seules trois zones affichent une légère surreprésentation du secteur des *services à la production* avec des valeurs de quotients de spécialisation de 1,11 à 1,41 (13, de Sainte-Marcelline-de-Kildare à Saint-Côme; 7, Crabtree, Saint-Paul et Saint-Thomas; 18, Saint-Roch-de-l'Achigan et Saint-Roch-Ouest). En effet, dans ces trois zones, le secteur des *services à la production* représente 19,7%, 23,7%, 25% de l'ensemble des emplois contre 17,7% dans la région. Signalons toutefois que ces trois zones regroupent chacune moins de 3% de l'emploi régional dans ce secteur (soit respectivement 265, 710 et 360 emplois).

On compte aussi sept zones dans lesquelles ce secteur est modérément sous-représenté (12, 17, 11, 16, 3, 5 et 2). La plus forte sous-représentation s'observe dans la zone 12 (de Saint-Félix-de-Valois à Sainte-Émélie-de-l'Énergie) où ce secteur comprend uniquement 9,3% des emplois contre 17,7% dans l'ensemble de la région.

Le secteur des services gouvernementaux et parapublics : une concentration au nord de la région

Sur les 1 460 emplois localisés dans la zone 11, la plus au nord de la région, 42,5% sont rattachés aux *services gouvernementaux et parapublics* contre 26,5% dans la région (quotient de spécialisation de 1,60). À l'inverse, ce secteur est fortement sous-représenté dans les zones 7 (Crabtree, Saint-Paul et Saint-Thomas) et 18 (Saint-Roch-de-l'Achigan et Saint-Roch-Ouest).

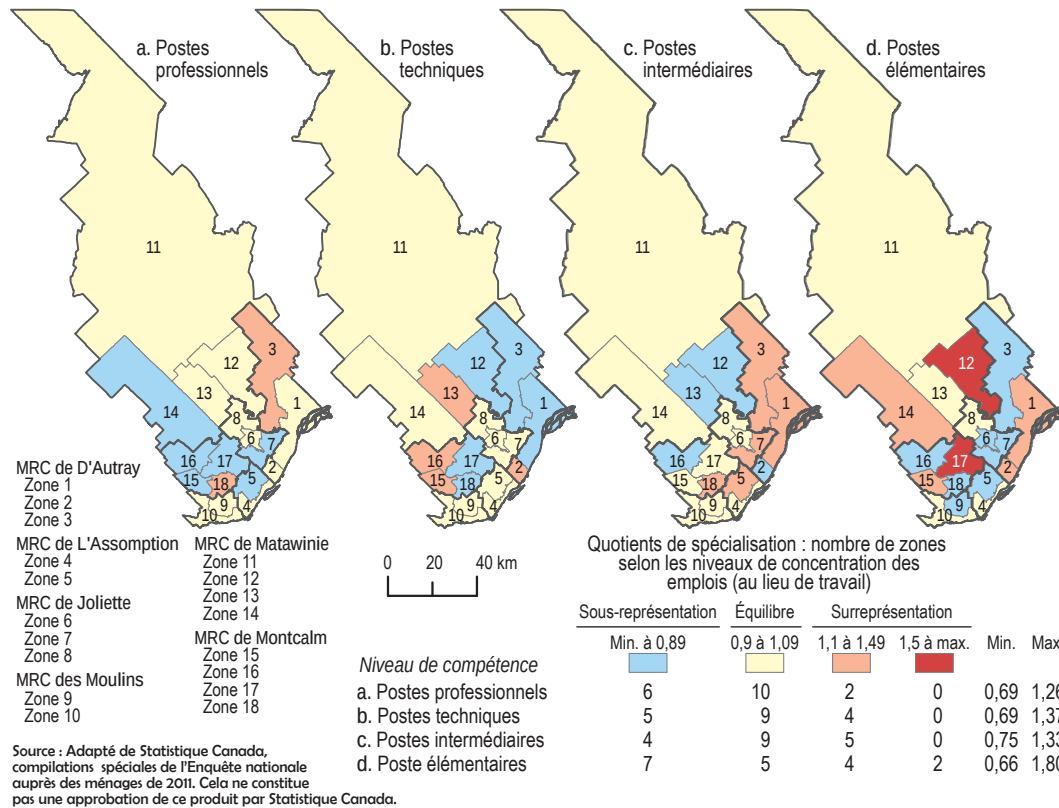
La spécialisation des emplois par zone selon les niveaux de compétence

Les cartes des quotients de spécialisation à la figure 14 permettent d'identifier les zones de concentration d'emplois selon les quatre niveaux de compétence.

Les postes de professionnels légèrement concentrés dans deux zones

Seules deux zones présentent une concentration des *postes professionnels* : 3 (de Sainte-Élisabeth à Mandeville; quotient de 1,23 avec 745 emplois sur un total de 2 580) et 18 (Saint-Roch-de-l'Achigan et Saint-Roch-Ouest).

Figure 14 – Spécialisation spatiale des emplois par niveau de compétence, région de Lanaudière, 2011



Ouest; quotient de 1,26 avec 425 emplois sur un total de 1 440). À l'inverse, ces postes sont modérément sous-représentés le long d'un axe allant des zones 5 (L'Assomption et L'Épiphanie) à 14 (de Rawdon à Saint-Donat).

Les postes techniques légèrement concentrés dans quatre zones

On relève une légère concentration des *postes techniques* dans quatre zones avec des valeurs de quotients comprises de 1,10 à 1,37 : 15 (Saint-Lin-Laurentides), 13 (de Sainte-Marcelline-de-Kildare à Saint-Côme), 2 (Lavaltrie) et 16 (Saint-Calixte et Sainte-Julienne). À l'autre extrémité, cinq zones présentent une sous-représentation de ce secteur, soit les zones 1, 3 et 12 à l'est de la région et les zones 17 et 18 au centre de la région.

Les postes intermédiaires : des zones légèrement spécialisées le long d'un axe ouest-nord-est de Saint-Roch-Ouest à Mandeville

Les emplois rattachés à des *postes intermédiaires* sont légèrement concentrés dans cinq zones le long d'un axe allant de la zone 18 au sud-ouest de la région à la zone 3 au centre-est, avec des quotients de spécialisation allant de 1,14 à 1,33. À l'opposé, ces postes sont sous-représentés dans les zones 2 (Lavaltrie), 12 (de Saint-Félix-de-Valois à Sainte-Émélie-de-l'Énergie), 13 (de Sainte-Marcelline-de-Kildare à Saint-Côme) et 16 (Saint-Calixte et Sainte-Julienne).

Les postes élémentaires : une forte spécialisation dans deux zones

Deux zones présentent une forte spécialisation des *postes élémentaires*, avec des quotients de 1,59 (zone 12, de Saint-Félix-de-Valois à Sainte-Émélie-de-l'Énergie) et 1,85 (zone 17, de Saint-Esprit à Saint-Liguori). Dans cette dernière zone, plus du quart des emplois sont rattachés à ce niveau de compétence (27,5%), soit bien plus que dans l'ensemble de la région (15,3%).

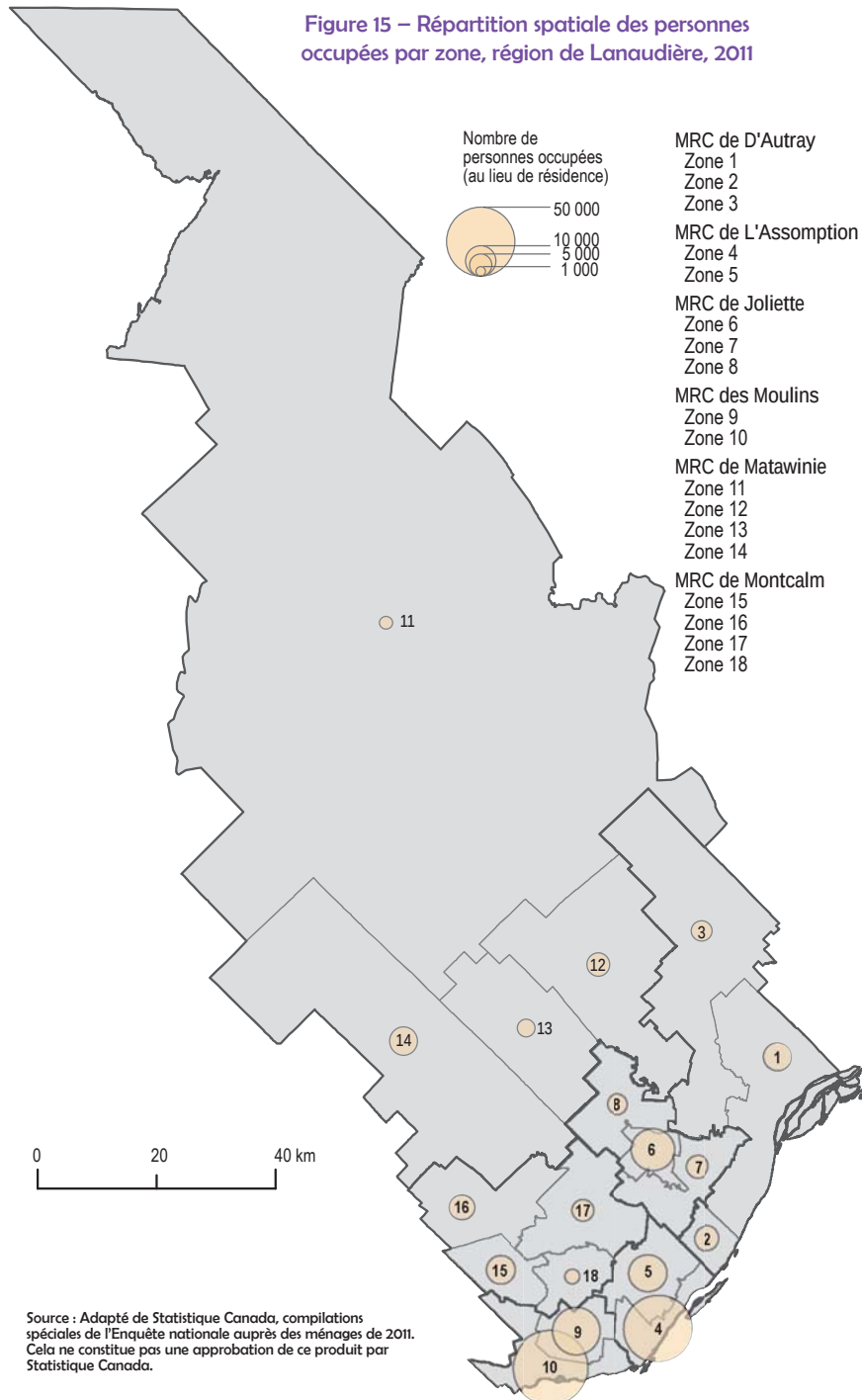
La répartition spatiale des personnes occupées par MRC et par zone

Les analyses précédentes sur la répartition des emplois selon les secteurs d'activité et les niveaux de compétence ont été réalisées à partir de données ancrées spatialement au lieu d'emploi. Des analyses similaires peuvent aussi être effectuées avec des données au lieu de résidence – les personnes occupées –, exercice qui est réalisé dans les sections suivantes.

Trois personnes occupées sur cinq résidant dans les deux MRC du sud-ouest

En 2011, la région de Lanaudière comprend 237 385 personnes occupées, dont les trois cinquièmes résident au sud-ouest de la région, soit dans les MRC des Moulins (81 845, 34,5%) et de L'Assomption (62 925, 26,5%). Au centre la région, la MRC de Joliette comprend également un nombre important de personnes occupées (29 615, 12,5%). Quant aux trois MRC plus rurales – Montcalm, D'Autray et Matawinie –, elles regroupent chacune d'elles moins de 10% de l'ensemble des personnes occupées.

Figure 15 – Répartition spatiale des personnes occupées par zone, région de Lanaudière, 2011



Trois personnes occupées sur cinq de la région résidant dans des municipalités de la région métropolitaine de Montréal

Un examen de la répartition des personnes occupées dans les dix-huit zones (figure 9 et tableau 18) démontre qu'en 2011, trois personnes occupées sur cinq résident dans des zones composées de municipalités de banlieue incluses dans la région métropolitaine de Montréal :

- la zone 10, soit la municipalité de Terrebonne (58 415, 24,6%);
- la zone 4 composée des municipalités de Charlemagne, Repentigny et Saint-Sulpice (48 015, 20,2%);
- la zone 9, soit la municipalité de Mascouche (23 435, 9,9%);
- la zone 5 formée des municipalités de L'Assomption et de L'Épiphanie (14 905, 6,3%).

Au centre du territoire, 18 780 personnes occupées (7,9%) résident dans la zone 6 incluant la ville de Joliette, chef-lieu de la région administrative. Les treize zones restantes rassemblent quant à elles moins de 9 000 personnes occupées, soit moins de 4% de l'ensemble des effectifs de la région.

La répartition des personnes occupées par MRC et par zone selon les secteurs d'activité

Un travailleur du secteur primaire sur deux résidant dans les MRC de Montcalm et de D'Autray

Près de la moitié des 4 550 personnes occupées œuvrant dans le secteur *primaire* habitent dans les MRC de Montcalm et de D'Autray (25,1% et 21,1%; tableau 18). Deux autres MRC regroupent également une part importante des personnes occupées de ce secteur : celles de Joliette (695, 15,3%) et de Matawinie (690, 15,2%). Les dix-huit zones, celle s'étendant de Saint-Esprit à Saint-Liguori (17) à l'ouest de la région et celle de Mandeville à Sainte-Élisabeth (3) dans l'est, regroupent chacune d'elles plus de 10% des effectifs régionaux.

Quatre personnes occupées sur dix du secteur de la construction résidant à Terrebonne, Charlemagne, Repentigny et Saint-Sulpice (zones 10 et 4)

Comme pour les emplois, les deux zones 10 et 4, incluant les municipalités de Terrebonne, Charlemagne, Repentigny et Saint-Sulpice, représentent plus de 40% des 21 680 personnes occupées dans le secteur de la *construction* de la région (24,7% et 16,8%).

Près d'une personne occupée du secteur de la fabrication sur quatre habitant à Terrebonne

Près du quart (23,7%) des 31 440 personnes travaillant dans le secteur de la *fabrication* habite à Terrebonne (zone 10) et 16,1% résident à Charlemagne, Repentigny et Saint-Sulpice (zone 4). Par la suite, seules trois autres zones sont les lieux de résidence de plus de 2 000 personnes occupées de ce secteur : 9 (Mascouche, 2 810, 8,9%), 6 (incluant Joliette, 2 550, 8,1%) et 5 (L'Assomption et L'Épiphanie, 2 295, 7,3%).

Deux zones avec plus de 10 000 personnes occupées dans le secteur des services à la consommation

Les zones urbaines 10 et 4 (Terrebonne; Charlemagne, Repentigny et Saint-Sulpice) comprennent plus de 10 000 personnes occupées dans le secteur des *services à la consommation* (15 845 et 13 295, soit 24,3% et 20,4%), suivies des zones 9 et 6 (Mascouche, 6 205, 9,5%; incluant Joliette, 5 785, 8,9%). Dans toutes les autres zones résident moins de 4 000 personnes occupées de ce secteur.

Tableau 18 – Répartition des personnes occupées par MRC et par zone selon les secteurs d'activité, 2011

	Tous les secteurs			Secteur primaire			Secteur secondaire			Construction			Fabrication			Services à la consommation			Services à la production			Services gouvernementaux et parapublics		
	N	%▼	%►	N	%▼	%►	N	%▼	%►	N	%▼	%►	N	%▼	%►	N	%▼	%►	N	%▼	%►	N	%▼	%►
Lanaudière	237 385	100,0		4 550	100,0		53 120	100,0		21 680	100,0		31 440	100,0		65 140	100,0		55 180	100,0		59 325	100,0	
MRC de D'Autray	19 595	8,3		960	21,1	4,9	5 425	10,2	27,7	1 870	8,6	9,5	3 555	11,3	18,1	4 990	7,7	25,5	3 935	7,1	20,1	4 195	7,1	21,4
Zone 1	8 310	3,5		385	8,5	4,6	2 585	4,9	31,1	735	3,4	8,8	1 850	5,9	22,3	1 805	2,8	21,7	1 585	2,9	19,1	1 785	3,0	21,5
Zone 2	6 820	2,9		65	1,4	1,0	1 780	3,4	26,1	740	3,4	10,9	1 040	3,3	15,2	2 020	3,1	29,6	1 455	2,6	21,3	1 375	2,3	20,2
Zone 3	4 465	1,9		470	10,3	10,5	1 045	2,0	23,4	385	1,8	8,6	660	2,1	14,8	1 080	1,7	24,2	765	1,4	17,1	980	1,7	21,9
MRC de L'Assomption	62 920	26,5		465	10,2	0,7	12 355	23,3	19,6	4 985	23,0	7,9	7 370	23,4	11,7	17 290	26,5	27,5	15 785	28,6	25,1	16 960	28,6	27,0
Zone 4	48 020	20,2		165	3,6	0,3	8 725	16,4	18,2	3 650	16,8	7,6	5 075	16,1	10,6	13 295	20,4	27,7	12 435	22,5	25,9	13 305	22,4	27,7
Zone 5	14 905	6,3		300	6,6	2,0	3 625	6,8	24,3	1 330	6,1	8,9	2 295	7,3	15,4	3 950	6,1	26,5	3 315	6,0	22,2	3 620	6,1	24,3
MRC de Joliette	29 615	12,5		695	15,3	2,3	6 720	12,7	22,7	2 250	10,4	7,6	4 470	14,2	15,1	8 240	12,6	27,8	5 555	10,1	18,8	8 360	14,1	28,2
Zone 6	18 780	7,9		215	4,7	1,1	3 685	6,9	19,6	1 135	5,2	6,0	2 550	8,1	13,6	5 785	8,9	30,8	3 270	5,9	17,4	5 765	9,7	30,7
Zone 7	6 030	2,5		190	4,2	3,2	1 810	3,4	30,0	695	3,2	11,5	1 115	3,5	18,5	1 190	1,8	19,7	1 280	2,3	21,2	1 495	2,5	24,8
Zone 8	4 805	2,0		215	4,7	4,5	1 230	2,3	25,6	420	1,9	8,7	810	2,6	16,9	1 205	1,8	25,1	930	1,7	19,4	1 055	1,8	22,0
MRC des Moulins	81 850	34,5		410	9,0	0,5	18 070	34,0	22,1	7 815	36,0	9,5	10 255	32,6	12,5	22 055	33,9	26,9	21 085	38,2	25,8	20 165	34,0	24,6
Zone 9	23 435	9,9		205	4,5	0,9	5 275	9,9	22,5	2 465	11,4	10,5	2 810	8,9	12,0	6 205	9,5	26,5	5 920	10,7	25,3	5 825	9,8	24,9
Zone 10	58 415	24,6		190	4,2	0,3	12 795	24,1	21,9	5 350	24,7	9,2	7 445	23,7	12,7	15 845	24,3	27,1	15 185	27,5	26,0	14 330	24,2	24,5
MRC de Matawinie	20 365	8,6		690	15,2	3,4	4 075	7,7	20,0	1 970	9,1	9,7	2 105	6,7	10,3	6 280	9,6	30,8	4 235	7,7	20,8	4 925	8,3	24,2
Zone 11	1 790	0,8		65	1,4	3,6	155	0,3	8,7	90	0,4	5,0	65	0,2	3,6	580	0,9	32,4	215	0,4	12,0	670	1,1	37,4
Zone 12	6 095	2,6		400	8,8	6,6	1 245	2,3	20,4	625	2,9	10,3	620	2,0	10,2	1 820	2,8	29,9	1 150	2,1	18,9	1 330	2,2	21,8
Zone 13	3 775	1,6		95	2,1	2,5	725	1,4	19,2	340	1,6	9,0	385	1,2	10,2	1 220	1,9	32,3	720	1,3	19,1	915	1,5	24,2
Zone 14	8 705	3,7		40	0,9	0,5	1 935	3,6	22,2	910	4,2	10,5	1 025	3,3	11,8	2 550	3,9	29,3	2 065	3,7	23,7	1 970	3,3	22,6
MRC de Montcalm	23 035	9,7		1 140	25,1	4,9	6 415	12,1	27,8	2 765	12,8	12,0	3 650	11,6	15,8	6 225	9,6	27,0	4 430	8,0	19,2	4 730	8,0	20,5
Zone 15	8 310	3,5		225	4,9	2,7	2 610	4,9	31,4	1 190	5,5	14,3	1 420	4,5	17,1	2 195	3,4	26,4	1 695	3,1	20,4	1 540	2,6	18,5
Zone 16	6 970	2,9		80	1,8	1,1	1 915	3,6	27,5	795	3,7	11,4	1 120	3,6	16,1	2 220	3,4	31,9	1 235	2,2	17,7	1 455	2,5	20,9
Zone 17	5 300	2,2		565	12,4	10,7	1 320	2,5	24,9	440	2,0	8,3	880	2,8	16,6	1 185	1,8	22,4	930	1,7	17,5	1 210	2,0	22,8
Zone 18	2 455	1,0		240	5,3	9,8	555	1,0	22,6	340	1,6	13,8	215	0,7	8,8	605	0,9	24,6	460	0,8	18,7	475	0,8	19,3

%▼ : pourcentage en colonne. %► : pourcentage en ligne.

Source : Adapté de Statistique Canada, compilations spéciales de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011. Cela ne constitue pas une approbation de ce produit par Statistique Canada.

Plus d'une personne occupée dans le secteur des services à la production sur quatre habitant à Terrebonne

La municipalité de Terrebonne (zone 10) est le lieu de résidence de plus du quart (27,5%) des 55 180 personnes de la région travaillant dans le secteur des *services à la production*. Elle est suivie par la zone 4 (Charlemagne, Repentigny et Saint-Sulpice) avec 12 435 individus (22,5% des effectifs régionaux). Si l'on ajoute les 5 920 travailleurs résidant à Mascouche (zone 9, 10,7%), il apparaît que trois personnes occupées de ce secteur sur cinq habitent dans l'une de ces trois zones urbaines.

Une forte concentration des personnes occupées des services gouvernementaux et parapublics dans les zones urbaines

Comme pour les emplois, les individus travaillant dans le secteur des *services gouvernementaux et parapublics* résident dans les zones urbaines 10, 4 et 9 (14 330, 13 305 et 5 825). Au total, ces trois zones regroupent plus de la moitié des effectifs régionaux (56,4% contre 54,7% pour l'ensemble des personnes occupées).

La répartition des personnes occupées par MRC selon les secteurs d'activité plus détaillés

Le tableau 19 permet d'analyser de façon détaillée la répartition des personnes occupées par MRC selon les divers sous-secteurs qui composent chacun des quatre grands secteurs (*primaire, services à la consommation, services à la production et services gouvernementaux et parapublics*).

Pour le **secteur primaire**, l'analyse des sous-secteurs permet d'avancer deux principaux résultats relativement similaires à ceux discutés lors de la répartition des emplois selon les sous-secteurs d'activité. D'une part, les 3 750 individus travaillant dans le secteur *agriculture, chasse et pêche* résident majoritairement dans les MRC de Montcalm et de D'Autray (29,1% et 22,9%). D'autre part, bien que le secteur *forestier* comprenne peu de travailleurs résidant dans la région (380), plus de la moitié habitent dans les MRC de Matawinie et de D'Autray (38,2% et 18,4%).

Au sein des **services à la consommation**, les sous-secteurs du *commerce de détail* et de *l'information, culture et loisirs* sont particulièrement présents dans les MRC des Moulins et de L'Assomption. En effet, ces deux MRC sont les lieux de résidence de respectivement 34,5% et 27,5% des personnes travaillant dans le *commerce de détail* et de 39,3% et 29,5% de celles œuvrant dans le sous-secteur de *l'information, culture et loisirs*. Pour ce dernier, ces proportions sont bien supérieures à celles observées pour l'ensemble des personnes occupées (34,5% et 26,5%).

Les sept sous-secteurs d'activité des **services à la production** se concentrent aussi particulièrement dans les MRC des Moulins et de L'Assomption. Ainsi, alors que le tiers des personnes occupées de la région (34,5%) résident dans la MRC des Moulins, cette proportion atteint 40,9% pour le sous-secteur des *services immobiliers et services de location et de location à bail*, 40,7% pour le *commerce de gros*, 38,9% pour les *services professionnels, scientifiques et techniques*, 37,1% pour la *finance et assurances* et 36,8% pour le *transport et entreposage*. Pour la MRC de L'Assomption qui accapare le quart des travailleurs de la région (26,5%), on relève des concentrations significatives pour les sous-secteurs de la *finance et assurances* (34,2%), des *services publics* (34%), des *services professionnels, scientifiques et techniques* (31,1%) et des *services immobiliers et services de location et de location à bail* (29,9%).

Parmi les sous-secteurs des **services gouvernementaux et parapublics**, les personnes travaillant dans les *services d'enseignement* et les *soins de santé et assistance sociale* résident majoritairement dans les MRC des Moulins (33,8% et 32,7%) et de L'Assomption (28,8% et 27%). Ces proportions sont relativement semblables à celles observées pour l'ensemble des personnes occupées (34,5% et 26,5%). Par contre, les individus travaillant dans les *administratives publiques* sont très concentrés dans ces deux MRC (37,3% et 31,9%).

La répartition spatiale des personnes occupées par MRC et par zone selon les niveaux de compétence

La répartition spatiale des personnes occupées selon les niveaux de compétence est présentée au tableau 20.

Les postes professionnels : près du quart des personnes occupées dans deux zones

Les personnes occupant des postes professionnels représentent près du quart de l'ensemble des travailleurs résidant dans les zones 18 (Saint-Roch-de-l'Achigan et Saint-Roch-Ouest; 24,6%) et 4 (Charlemagne, Repentigny et Saint-Sulpice, 24,5%). À l'autre extrémité, seuls 13,5% des personnes occupées habitant à Saint-Lin-Laurentides (zone 15) occupent un poste professionnel.

Les postes techniques : une grande variation selon les zones

Comme pour les emplois, la proportion des postes techniques dans l'ensemble des personnes occupées varie passablement parmi les dix-huit zones : de 25,4% dans la zone 3 (de Mandeville à Sainte-Élisabeth) à 40,7% dans la zone 2 (Lavaltrie).

Les postes intermédiaires : le tiers des personnes occupées dans trois zones

Dans trois zones de la région, une personne sur trois occupe un emploi qui requiert un niveau de compétence intermédiaire : zones 3 (de Mandeville à Saint-Élisabeth; 34,9%), 15 (Saint-Lin-Laurentides; 33,6%) et 17 (de Saint-Esprit à Saint-Liguori; 33%). Par contre, dans la zone 13 (de Sainte-Marcelline-de-Kildare à Saint-Côme), cette proportion ne représente qu'une personne sur quatre (26,2%).

Les postes élémentaires : près d'une personne occupée sur cinq dans deux zones

Alors que dans l'ensemble de la région, 12,6% de travailleurs occupent un poste avec un niveau de compétence élémentaire, cela représente près d'une personne occupée sur quatre dans les zones 14 (de Rawdon à Saint-Donat; 18,4%) et 3 (de Mandeville à Saint-Élisabeth; 18,3%). Notons aussi que ces postes sont occupés uniquement par une personne sur dix dans la zone 18 (Saint-Roch-de-l'Achigan et Saint-Roch-Ouest; 8,4%).

Tableau 19 – Répartition des personnes occupées par MRC selon les secteurs d'activité, 2011

	Lanaudière			MRC de D'Autray			MRC de L'Assomption			MRC de Joliette			MRC des Moulins			MRC de Matawinie			MRC de Montcalm		
	N	%▼		N	%▼	%►	N	%▼	%►	N	%▼	%►	N	%▼	%►	N	%▼	%►	N	%▼	%►
Ensemble des emplois	237 385	100,0		19 590	100,0	8,3	62 925	100,0	26,5	29 615	100,0	12,5	81 845	100,0	34,5	20 375	100,0	8,6	23 035	100,0	9,7
Secteur primaire	4 550	1,9		960	4,9	21,1	465	0,7	10,2	695	2,3	15,3	410	0,5	9,0	690	3,4	15,2	1 140	4,9	25,1
Agriculture, Chasse et pêche	3 750	1,6		860	4,4	22,9	390	0,6	10,4	580	2,0	15,5	265	0,3	7,1	485	2,4	12,9	1 090	4,7	29,1
Secteur forestier	380	0,2		70	0,4	18,4	0	0,0	0,0	55	0,2	14,5	50	0,1	13,2	145	0,7	38,2	0	0,0	0,0
Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	420	0,2		30	0,2	7,1	75	0,1	17,9	60	0,2	14,3	95	0,1	22,6	60	0,3	14,3	50	0,2	11,9
Secteur secondaire	53 120	22,4		5 425	27,7	10,2	12 355	19,6	23,3	6 720	22,7	12,7	18 070	22,1	34,0	4 075	20,0	7,7	6 415	27,8	12,1
Construction	21 680	9,1		1 870	9,5	8,6	4 985	7,9	23,0	2 250	7,6	10,4	7 815	9,5	36,0	1 970	9,7	9,1	2 765	12,0	12,8
Fabrication	31 440	13,2		3 555	18,1	11,3	7 370	11,7	23,4	4 470	15,1	14,2	10 255	12,5	32,6	2 105	10,3	6,7	3 650	15,8	11,6
Secteur des services à la consommation	65 140	27,4		4 990	25,5	7,7	17 290	27,5	26,5	8 240	27,8	12,6	22 055	26,9	33,9	6 280	30,8	9,6	6 225	27,0	9,6
Commerce de détail	33 330	14,0		2 490	12,7	7,5	9 155	14,5	27,5	3 935	13,3	11,8	11 495	14,0	34,5	2 850	14,0	8,6	3 385	14,7	10,2
Information, culture et loisirs	7 980	3,4		350	1,8	4,4	2 355	3,7	29,5	755	2,5	9,5	3 140	3,8	39,3	785	3,9	9,8	580	2,5	7,3
Hébergement et services de restauration	11 725	4,9		1 000	5,1	8,5	2 665	4,2	22,7	1 855	6,3	15,8	3 835	4,7	32,7	1 360	6,7	11,6	1 000	4,3	8,5
Autres services (sauf les administrations publiques)	12 105	5,1		1 150	5,9	9,5	3 115	5,0	25,7	1 695	5,7	14,0	3 585	4,4	29,6	1 285	6,3	10,6	1 260	5,5	10,4
Services à la production	55 180	23,2		3 935	20,1	7,1	15 785	25,1	28,6	5 555	18,8	10,1	21 085	25,8	38,2	4 235	20,8	7,7	4 430	19,2	8,0
Services publics	2 120	0,9		130	0,7	6,1	720	1,1	34,0	255	0,9	12,0	740	0,9	34,9	140	0,7	6,6	135	0,6	6,4
Commerce de gros	10 055	4,2		680	3,5	6,8	2 560	4,1	25,5	1 075	3,6	10,7	4 090	5,0	40,7	610	3,0	6,1	995	4,3	9,9
Transport et entreposage	11 290	4,8		1 090	5,6	9,7	2 835	4,5	25,1	1 000	3,4	8,9	4 160	5,1	36,8	955	4,7	8,5	1 195	5,2	10,6
Finance et assurances	8 370	3,5		465	2,4	5,6	2 865	4,6	34,2	920	3,1	11,0	3 105	3,8	37,1	570	2,8	6,8	415	1,8	5,0
Services immobiliers et services de location et de location à bail	3 390	1,4		125	0,6	3,7	1 015	1,6	29,9	330	1,1	9,7	1 385	1,7	40,9	340	1,7	10,0	175	0,8	5,2
Services professionnels, scientifiques et techniques	10 960	4,6		620	3,2	5,7	3 410	5,4	31,1	1 105	3,7	10,1	4 260	5,2	38,9	770	3,8	7,0	790	3,4	7,2
Gestion de sociétés et d'entreprises, services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	8 995	3,8		825	4,2	9,2	2 380	3,8	26,5	870	2,9	9,7	3 345	4,1	37,2	850	4,2	9,4	725	3,1	8,1
Services gouvernementaux et parapublics	59 325	25,0		4 195	21,4	7,1	16 960	27,0	28,6	8 360	28,2	14,1	20 165	24,6	34,0	4 925	24,2	8,3	4 730	20,5	8,0
Services d'enseignement	15 755	6,6		1 130	5,8	7,2	4 540	7,2	28,8	2 145	7,2	13,6	5 320	6,5	33,8	1 390	6,8	8,8	1 225	5,3	7,8
Soins de santé et assistance sociale	30 430	12,8		2 400	12,3	7,9	8 225	13,1	27,0	4 775	16,1	15,7	9 945	12,2	32,7	2 445	12,0	8,0	2 655	11,5	8,7
Administrations publiques	13 140	5,5		665	3,4	5,1	4 195	6,7	31,9	1 440	4,9	11,0	4 900	6,0	37,3	1 090	5,3	8,3	850	3,7	6,5

%▼ : pourcentage en colonne. %► : pourcentage en ligne.

Source : Adapté de Statistique Canada, compilations spéciales de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011. Cela ne constitue pas une approbation de ce produit par Statistique Canada.

Tableau 20 – Répartition des personnes occupées par MRC et par zone selon les niveaux de compétence, 2011

	Tous les niveaux			Postes professionnels			Postes techniques			Postes intermédiaires			Postes élémentaires		
	N	%▼		N	%▼	%►	N	%▼	%►	N	%▼	%►	N	%▼	%►
Lanaudière	237 385	100,0		52 905	100,0	22,3	84 775	100,0	35,7	69 755	100,0	29,4	29 950	100,0	12,6
MRC de D'Au-tray	19 590	8,3		3 980	7,5	20,3	6 465	7,6	33,0	6 270	9,0	32,0	2 850	9,5	14,5
Zone 1	8 305	3,5		1 825	3,4	22,0	2 535	3,0	30,5	2 715	3,9	32,7	1 210	4,0	14,6
Zone 2	6 825	2,9		1 230	2,3	18,0	2 775	3,3	40,7	1 980	2,8	29,0	820	2,7	12,0
Zone 3	4 465	1,9		930	1,8	20,8	1 135	1,3	25,4	1 560	2,2	34,9	815	2,7	18,3
MRC de L'Assomption	62 925	26,5		14 860	28,1	23,6	23 250	27,4	37,0	17 505	25,1	27,8	7 280	24,3	11,6
Zone 4	48 015	20,2		11 755	22,2	24,5	17 790	21,0	37,0	13 080	18,8	27,2	5 370	17,9	11,2
Zone 5	14 905	6,3		3 110	5,9	20,9	5 455	6,4	36,6	4 420	6,3	29,7	1 910	6,4	12,8
MRC de Joliette	29 615	12,5		6 495	12,3	21,9	9 990	11,8	33,7	8 790	12,6	29,7	4 345	14,5	14,7
Zone 6	18 780	7,9		4 465	8,4	23,8	5 890	6,9	31,4	5 570	8,0	29,7	2 830	9,4	15,1
Zone 7	6 030	2,5		1 135	2,1	18,8	2 265	2,7	37,6	1 795	2,6	29,8	830	2,8	13,8
Zone 8	4 785	2,0		880	1,7	18,3	1 810	2,1	37,7	1 410	2,0	29,3	675	2,3	14,0
MRC des Moulins	81 845	34,5		19 320	36,5	23,6	29 905	35,3	36,5	23 755	34,1	29,0	8 855	29,6	10,8
Zone 9	23 435	9,9		5 360	10,1	22,9	9 025	10,6	38,5	6 570	9,4	28,0	2 465	8,2	10,5
Zone 10	58 415	24,6		13 945	26,4	23,9	20 875	24,6	35,7	17 185	24,6	29,4	6 395	21,4	10,9
MRC de Matawinie	20 375	8,6		4 125	7,8	20,3	7 040	8,3	34,6	5 880	8,4	28,9	3 290	11,0	16,2
Zone 11	1 790	0,8		360	0,7	20,1	660	0,8	36,9	535	0,8	29,9	230	0,8	12,8
Zone 12	6 095	2,6		1 160	2,2	19,0	2 190	2,6	35,9	1 750	2,5	28,7	980	3,3	16,1
Zone 13	3 780	1,6		900	1,7	23,8	1 405	1,7	37,2	990	1,4	26,2	480	1,6	12,7
Zone 14	8 705	3,7		1 700	3,2	19,5	2 775	3,3	31,9	2 545	3,6	29,2	1 605	5,4	18,4
MRC de Montcalm	23 035	9,7		4 070	7,7	17,7	8 115	9,6	35,2	7 530	10,8	32,7	3 290	11,0	14,3
Zone 15	8 280	3,5		1 120	2,1	13,5	3 110	3,7	37,4	2 795	4,0	33,6	1 260	4,2	15,2
Zone 16	6 975	2,9		1 215	2,3	17,4	2 575	3,0	36,9	2 180	3,1	31,3	1 000	3,3	14,3
Zone 17	5 295	2,2		1 125	2,1	21,2	1 595	1,9	30,1	1 750	2,5	33,0	825	2,8	15,6
Zone 18	2 455	1,0		605	1,1	24,6	825	1,0	33,6	800	1,1	32,6	205	0,7	8,4

%▼ : pourcentage en colonne. %► : pourcentage en ligne. Source : Adapté de Statistique Canada, compilations spéciales de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011. Cela ne constitue pas une approbation de ce produit par Statistique Canada.

La spécialisation des zones selon les secteurs d'activité au lieu de résidence

Le secteur primaire : huit zones fortement spécialisées

Avec des valeurs de quotients de spécialisation comprises entre 1,5 et 5,56, huit zones de la région de Lanaudière peuvent être considérées comme spécialisées dans le secteur *primaire* (7, 11, 8, 1, 12, 18, 3 et 17; figure 16). Elles sont principalement situées dans l'est de la région. Notons que la zone 11 comprend uniquement 65 personnes occupées dans ce secteur. À l'inverse, ce secteur est fortement sous-représenté dans cinq zones (10, 4, 14, 19 et 2; quotients inférieurs à 0,5).

Le secteur de la construction : deux zones fortement spécialisées

Deux zones sont spécialisées dans la *construction* avec des quotients supérieurs à 1,5 : 18 (Saint-Roch-de-l'Achigan et Saint-Roch-Ouest) et 15 (Saint-Lin-Laurentides). Toutefois, la zone 18 comprend uniquement 340 personnes occupées dans ce secteur. À l'autre extrémité, ce secteur est sous-représenté dans la zone la plus septentrionale de la région (11; quotient de 0,55), ainsi que dans les zones 6 (incluant Joliette, quotient de 0,66) et 4 (Charlemagne, Repentigny et Saint-Sulpice; quotient de 0,83).

Le secteur de la fabrication : forte spécialisation de la zone 1 (de Lanoraie à Saint-Barthélemy)

Seule la zone 1 (de Lanoraie à Saint-Barthélemy) présente une forte spécialisation dans le secteur de la fabrication pour les personnes occupées (quotient de spécialisation de 1,68). Toutefois, huit zones au centre-sud de la région affichent des valeurs de quotient de spécialisation de 1,1 à 1,49 tandis que les zones plus au nord se caractérisent par une sous-représentation pour ce secteur.

Le secteur des services à la consommation modérément concentré dans quatre zones

Avec des valeurs comprises entre 1,12 et 1,18, quatre zones peuvent être considérées comme modérément spécialisées dans les *services à la consommation* (6, incluant Joliette; 16, Saint-Calixte et Sainte-Julienne; 13, de Sainte-Marcelline-de-Kildare à Saint-Côme; 11, de Saint-Zénon à Baie-Obaoca). Notons que la zone 11 comprend uniquement 580 personnes occupées dans ce secteur. À l'inverse, dans le centre et le sud de la région, le secteur des *services à la consommation* est quelque peu sous-représenté dans cinq zones (7, 1, 17, 3 et 18; valeurs de quotient de 0,72 à 0,90).

Le secteur des services à la production modérément concentré dans deux zones uniquement

La plupart des zones de la région – onze sur dix-huit (11, 3, 6, 17, 16, 18, 12, 1, 13, 8 et 15) – affichent une sous-représentation du secteur des services à la production avec des valeurs de quotients de 0,52 à 0,88. À l'autre extrémité, seules deux zones affichent une très légère sureprésentation du secteur des *services à la production* : la zone 4 (Charlemagne, Repentigny, Saint-Sulpice; quotient de 1,11) et la zone 10 (Terrebonne, quotient de 1,12).

Le secteur des services gouvernementaux et parapublics : une concentration modérée dans trois zones de la région

Comme pour le secteur des services à la production, on constate une sous-représentation dans la plupart des zones pour le secteur des *services gouvernementaux et parapublics* alors qu'il est modérément concentré dans trois zones de la région (4, Charlemagne, Repentigny et Saint-Sulpice; 6, incluant Joliette; 11, de Saint-Zénon à Baie-Obaoca). Notons que la zone 11 comprend uniquement 670 personnes occupées dans ce secteur.

La spécialisation des zones selon les niveaux de compétence au lieu de résidence

Les cartes des quotients de spécialisation à la figure 17 permettent d'identifier les zones de concentration selon les quatre niveaux de compétence au lieu de résidence. À la lecture de ces cartes, aucune zone ne présente une forte surreprésentation (quotient supérieur à 1,5) ou une forte sous-représentation (quotient inférieur à 0,5) de personnes occupées selon l'un des quatre niveaux de compétence (postes professionnels, techniques, intermédiaires et élémentaires). On compte toutefois plusieurs zones avec des concentrations modérées : une seule pour les postes professionnels (18, Saint-Roch-de-l'Achigan et Saint-Roch-Ouest), une pour les postes techniques (2, Lavaltrie), cinq pour les postes intermédiaires (18, 1, 17, 15 et 3) et neuf pour les postes élémentaires (8, 16, 1, 6, 15, 17, 12, 3 et 14).

Figure 16 – Spécialisation spatiale des personnes occupées par grand secteur d'activité, région de Lanaudière, 2011

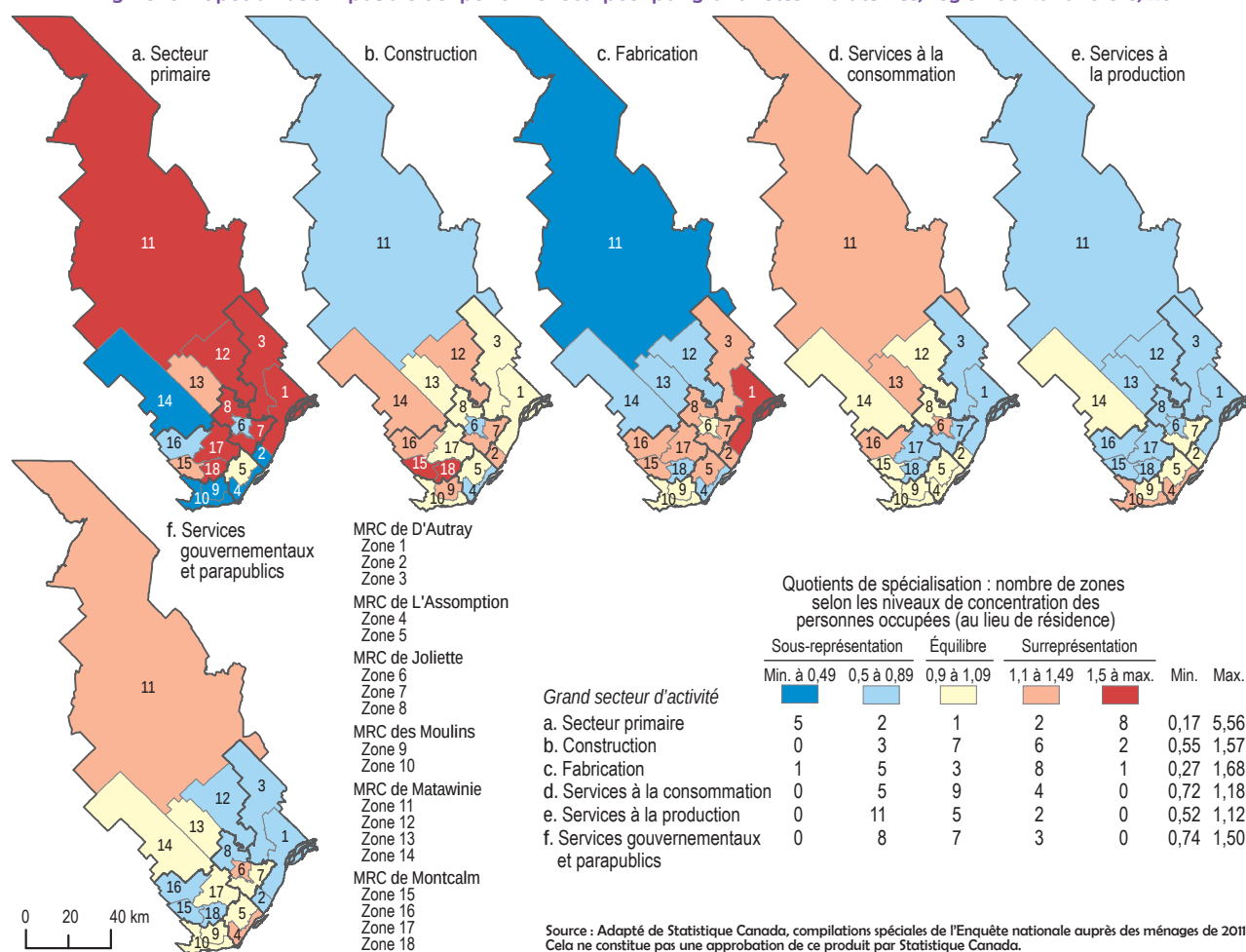
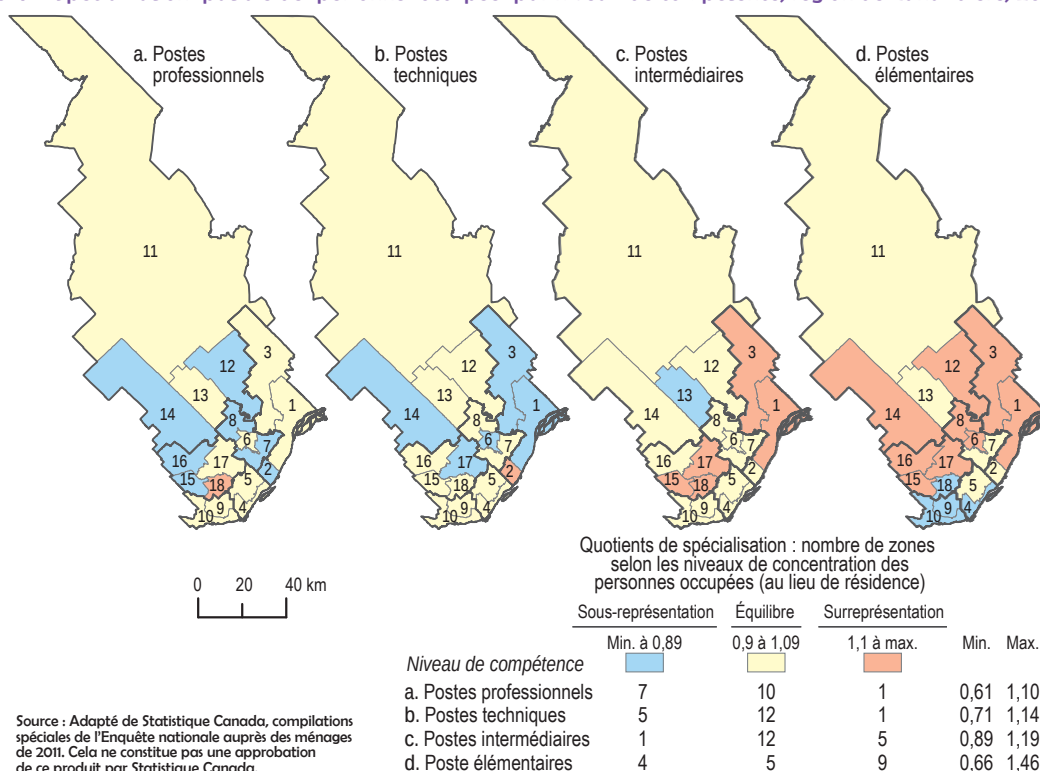


Figure 17 – Spécialisation spatiale des personnes occupées par niveau de compétence, région de Lanaudière, 2011



L'objectif de cette dernière section est de dresser un portrait infrarégional du navettage dans la région de Lanaudière. Nous montrerons tout d'abord qu'il existe des écarts importants entre les répartitions des travailleurs et des emplois par MRC et par zone. Puis, trois indicateurs seront analysés : le taux d'attraction, qui permet de distinguer les zones attractives (celles qui comprennent plus d'emplois que de travailleurs) des zones répulsives (comprenant plus de personnes occupées que d'emplois); le taux de départ (part des travailleurs occupant un emploi situé hors de leur territoire de résidence); et le taux de couverture (part des emplois situés dans une MRC ou une zone qui sont occupés par les résidents d'une MRC ou de la zone). Finalement, nous analyserons les principaux flux de navetteurs entre la région de Lanaudière et les régions voisines (Montréal, Laval, Laurentides, Mauricie et Montérégie) entre les six MRC et les 18 zones.

En guise de rappel, la liste des municipalités composant chacune des zones est disponible à la figure 1 en page 6.

La répartition des emplois et des travailleurs par MRC et par zone

La répartition des travailleurs (personnes occupées) et des emplois par MRC et par zone montre qu'il existe des écarts importants entre les emplois localisés dans une MRC ou une zone, et le nombre de travailleurs qui y résident.

Seule la MRC de Joliette présente un bilan équilibré avec des effectifs d'emplois et de travailleurs présents sur son territoire fort similaires (29 210 contre 29 615). Dans les cinq autres MRC de la région, le bilan est toujours négatif : elles comprennent toutes plus de travailleurs que d'emplois sur leur territoire respectif, ce qui signifie que de nombreux travailleurs doivent impérativement sortir de leur territoire pour occuper un emploi (tableau 21). D'ailleurs, trois MRC ont deux fois moins d'emplois que de travailleurs sur leur territoire, soit les MRC des Moulins (41 910 contre 81 845), de L'Assomption (32 300 contre 62 925) et de Montcalm (10 750 contre 23 035).

Quant aux dix-huit zones, seule celle incluant la municipalité de Joliette (zone 6) affiche un bilan positif avec 24 505 emplois et 18 780 travailleurs (tableau 21 et figure 18). Une telle situation signifie que cette zone doit attirer des travailleurs résidant hors de son territoire pour combler les emplois disponibles.

Sans surprise, les quatre zones formées de municipalités de banlieue incluses dans la région métropolitaine de Montréal affichent des bilans fort négatifs (voir les cercles proportionnels à la figure 18) :

- la zone 10, soit la municipalité de Terrebonne (32 005 emplois et 58 415 personnes occupées, soit un bilan de -26 410);
- la zone 4 composée des municipalités de Charlemagne, Repentigny et Saint-Sulpice (24 370 et 48 015, soit -23 645);
- la zone 9, soit la municipalité de Mascouche (9 905 et 23 435, soit -13 530);
- la zone 5 formée des municipalités de l'Assomption et de l'Épiphanie (7 930 et 14 905, soit -6 975).

Le taux d'attraction par zone

La cartographie du taux d'attraction à la figure 18 montre de nouveau qu'excepté la zone 6, incluant Joliette, toutes les zones sont en situation d'émission, c'est-à-dire qu'elles comptent plus de travailleurs résidant sur leur territoire que d'emplois. Les taux d'attraction les plus faibles, inférieurs à 0,50, s'observent dans sept zones : 16 (Saint-Calixte et Sainte-Julienne, 0,31), 2 (Lavaltrie, 0,32), 13 (de Sainte-Marcelline-de-Kildare à Saint-Côme, 0,36), 8 (Notre-Dame-de-Lourdes, Saint-Ambroise-de-Kildare et Sainte-Mélanie, 0,36), 15 (Saint-Lin-Laurentides, 0,41), 9 (Mascouche, 0,42) et 7 (Crabtree, Saint-Paul et Saint-Thomas, 0,50). Pour les zones 16 et 2, cela signifie qu'elles comprennent plus de trois fois plus de personnes occupées que d'emplois.

Tableau 21 – Les emplois et les travailleurs dans la région de Lanaudière par MRC et par zone, 2011

	Emplois (E)		Travailleurs (T)		Bilan (E-T)	Taux d'attraction (E/T)
	N	% ▼	N	% ▼		
Lanaudière	137 635	100,0	237 385	100,0	-99 750	0,58
MRC de D'Autray	11 200	8,1	19 590	8,3	-8 390	0,57
Zone 1	6 415	4,7	8 305	3,5	-1 890	0,77
Zone 2	2 200	1,6	6 825	2,9	-4 625	0,32
Zone 3	2 580	1,9	4 465	1,9	-1 885	0,58
MRC de L'Assomption	32 300	23,5	62 925	26,5	-30 625	0,51
Zone 4	24 370	17,7	48 015	20,2	-23 645	0,51
Zone 5	7 930	5,8	14 905	6,3	-6 975	0,53
MRC de Joliette	29 210	21,2	29 615	12,5	-405	0,99
Zone 6	24 505	17,8	18 780	7,9	5 725	1,30
Zone 7	2 990	2,2	6 030	2,5	-3 040	0,50
Zone 8	1 710	1,2	4 785	2,0	-3 075	0,36
MRC des Moulins	41 910	30,5	81 845	34,5	-39 935	0,51
Zone 9	9 905	7,2	23 435	9,9	-13 530	0,42
Zone 10	32 005	23,3	58 415	24,6	-26 410	0,55
MRC de Matawinie	12 270	8,9	20 375	8,6	-8 105	0,60
Zone 11	1 460	1,1	1 790	0,8	-330	0,82
Zone 12	4 335	3,1	6 095	2,6	-1 760	0,71
Zone 13	1 345	1,0	3 780	1,6	-2 435	0,36
Zone 14	5 125	3,7	8 705	3,7	-3 580	0,59
MRC de Montcalm	10 750	7,8	23 035	9,7	-12 285	0,47
Zone 15	3 385	2,5	8 280	3,5	-4 895	0,41
Zone 16	2 140	1,6	6 975	2,9	-4 835	0,31
Zone 17	3 790	2,8	5 295	2,2	-1 505	0,72
Zone 18	1 440	1,0	2 455	1,0	-1 015	0,59

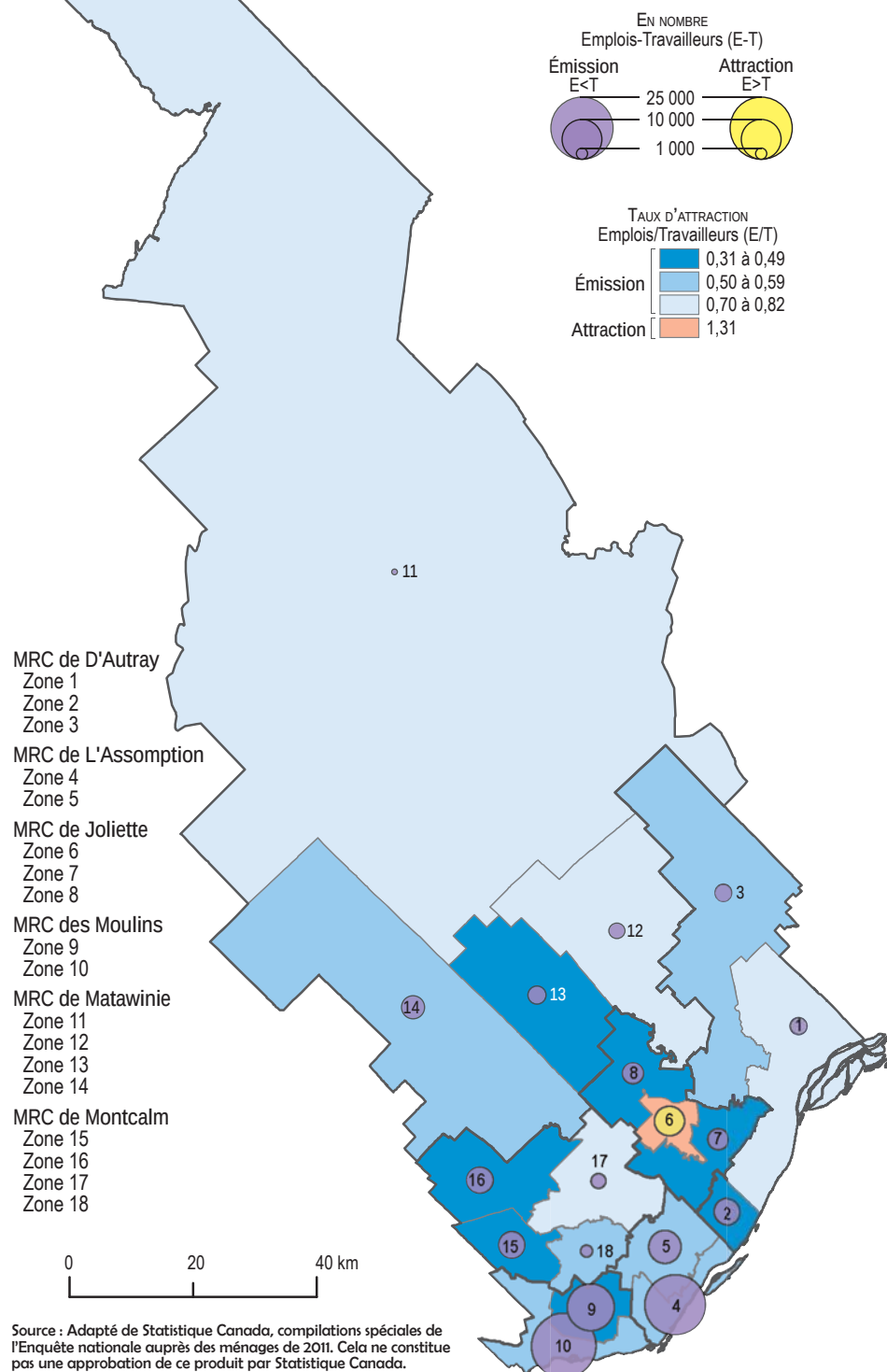
Source : Adapté de Statistique Canada, compilations spéciales de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011. Cela ne constitue pas une approbation de ce produit par Statistique Canada.

Le taux d'attraction

Le taux d'attraction est défini, pour un territoire donné (MRC ou zone), comme le rapport entre le nombre d'emplois sur le territoire et le nombre de travailleurs (personnes occupées) qui habitent ce même territoire.

Quand il avoisine l'unité (entre 0,9 et 1,1), il y a une situation d'équilibre, c'est-à-dire que le nombre de travailleurs est équivalent au nombre d'emplois. Ce qui ne veut pas dire pour autant que ce soit les travailleurs qui habitent ce territoire qui y travaillent. Si le taux d'attraction dépasse l'unité, on est en situation d'attraction, puisqu'il y a plus d'emplois disponibles que de travailleurs; le territoire doit attirer une main-d'œuvre extérieure pour répondre à ses besoins. À l'inverse, un taux inférieur à l'unité indique que l'on est en situation d'émission (il y a plus de travailleurs que d'emplois disponibles sur le territoire) et que certains travailleurs doivent sortir de leur territoire pour occuper un emploi.

Figure 18 – Attractivité des zones de la région de Lanaudière, 2011



Le secteur primaire : six zones attractives

Le secteur *primaire* se démarque des autres secteurs, puisqu'il présente six zones en situation d'équilibre (avec des effectifs d'emplois et travailleurs relativement similaires, en jaune à la figure 19.a). Six autres zones sont attractives (avec plus d'emplois que de travailleurs, en orange à la figure 19.a). En guise d'exemple, la zone 1 (de Lanoraie à Saint-Barthélemy) comprend 510 emplois et 385 travailleurs rattachés au secteur *primaire* avec un taux d'attraction de 1,32 (tableau 22).

Le secteur de la construction : toutes les zones en situation d'émission

Le secteur de la *construction* se distingue aussi, puisque l'ensemble des zones sont fortement répulsives. D'ailleurs, seize zones sur dix-huit présentent des valeurs de taux d'attraction inférieures à 0,50, ce qui signifie qu'elles comptent plus de deux fois plus de travailleurs de ce secteur que d'emplois (figure 19.b). Cela s'explique par le fait qu'il y a peu d'emplois dans ce secteur avec une adresse fixe de travail.

Le secteur de la fabrication : deux zones attractives

La majorité des zones sont en situation d'émission pour le secteur de la *fabrication* (figure 19.c). On note toutefois deux zones attractives : la zone 17 (de Saint-Esprit à Saint-Liguori) avec 1 205 emplois et 880 travailleurs, soit un taux d'attraction de 1,37; la zone 6, incluant Joliette, avec 2 805 emplois et 2 550 travailleurs, soit un taux d'attraction de 1,10.

La zone incluant la municipalité de Joliette : seule zone attractive pour les autres secteurs d'activité

Comme pour le taux d'attraction global, la zone 6, incluant Joliette, est la seule qui est attractive pour les secteurs des *services à la consommation* (1,36), des *services à la production* (1,30) et des *services gouvernementaux et parapublics* (1,50) (figure 19.d, e et f). En guise d'exemple, elle comprend 8 625 emplois et 5 765 travailleurs dans ce dernier secteur (tableau 22).

Le taux d'attraction par zone selon les niveaux de compétence

La quasi-totalité des zones comprend aussi plus de travailleurs que d'emplois, quel que soit le niveau de compétence (tableau 23). Seule la zone 6 (incluant Joliette) est attractive pour les *postes professionnels* (1,37), les *postes techniques* (1,35) et les *postes intermédiaires* (1,30) (figure 19.g, h et i). Pour les *postes élémentaires*, cette zone est aussi attractive (1,13), auquel s'ajoute la zone adjacente de Saint-Esprit à Saint-Liguori (zone 17; 1,26) (figure 19.j).

Le taux d'attraction par zone selon les secteurs d'activité

L'analyse des taux d'attraction par secteur d'activité est en bonne partie le reflet du taux d'attraction global précédemment analysé, excepté pour le secteur *primaire* et celui de la *construction*.

Tableau 22 – Les emplois et les travailleurs par MRC et par zone selon les secteurs d'activité, 2011

	Secteur primaire			Construction			Fabrication			Services à la consommation			Services à la production			Services gouvernementaux et parapublics		
	E	T	E/T	E	T	E/T	E	T	E/T	E	T	E/T	E	T	E/T	E	T	E/T
Lanaudière	4 125	4 550	0,91	7 565	21 680	0,35	18 925	31 440	0,60	46 130	65 140	0,71	24 375	55 180	0,44	36 530	59 325	0,62
MRC de D'Autray	980	960	1,02	650	1 870	0,35	2 395	3 555	0,67	2 900	4 990	0,58	1 825	3 935	0,46	2 455	4 195	0,59
Zone 1	510	385	1,32	235	735	0,32	1 965	1 850	1,06	1 430	1 805	0,79	1 095	1 585	0,69	1 180	1 785	0,66
Zone 2	65	65	1,00	250	740	0,34	175	1 040	0,17	825	2 020	0,41	350	1 455	0,24	510	1 375	0,37
Zone 3	375	470	0,80	165	385	0,43	255	660	0,39	645	1 080	0,60	375	765	0,49	755	980	0,77
MRC de L'Assomption	420	465	0,90	1 845	4 985	0,37	3 745	7 370	0,51	12 035	17 290	0,70	5 865	15 785	0,37	8 395	16 960	0,49
Zone 4	55	165	0,33	1 315	3 650	0,36	1 830	5 075	0,36	9 745	13 295	0,73	4 645	12 435	0,37	6 770	13 305	0,51
Zone 5	370	300	1,23	530	1 330	0,40	1 910	2 295	0,83	2 300	3 950	0,58	1 220	3 315	0,37	1 610	3 620	0,44
MRC de Joliette	590	695	0,85	1 135	2 250	0,50	4 025	4 470	0,90	8 955	8 240	1,09	5 300	5 555	0,95	9 165	8 360	1,10
Zone 6	135	215	0,63	795	1 135	0,70	2 805	2 550	1,10	7 895	5 785	1,36	4 235	3 270	1,30	8 625	5 765	1,50
Zone 7	195	190	1,03	230	695	0,33	925	1 115	0,83	625	1 190	0,53	710	1 280	0,55	290	1 495	0,19
Zone 8	215	215	1,00	110	420	0,26	300	810	0,37	405	1 205	0,34	325	930	0,35	255	1 055	0,24
MRC des Moulins	295	410	0,72	2 375	7 815	0,30	5 745	10 255	0,56	14 610	22 055	0,66	7 930	21 085	0,38	10 945	20 165	0,54
Zone 9	75	205	0,37	565	2 465	0,23	855	2 810	0,30	4 180	6 205	0,67	1 835	5 920	0,31	2 365	5 825	0,41
Zone 10	210	190	1,11	1 810	5 350	0,34	4 885	7 445	0,66	10 420	15 845	0,66	6 070	15 185	0,40	8 595	14 330	0,60
MRC de Matawinie	720	690	1,04	700	1 970	0,36	1 025	2 105	0,49	4 595	6 280	0,73	1 825	4 235	0,43	3 400	4 925	0,69
Zone 11	40	65	0,62	30	90	0,33	60	65	0,92	510	580	0,88	170	215	0,79	620	670	0,93
Zone 12	445	400	1,11	325	625	0,52	560	620	0,90	1 485	1 820	0,82	405	1 150	0,35	1 110	1 330	0,83
Zone 13	90	95	0,95	65	340	0,19	65	385	0,17	635	1 220	0,52	265	1 270	0,37	185	915	0,20
Zone 14	75	40	1,88	280	910	0,31	335	1 025	0,33	1 955	2 550	0,77	950	2 065	0,46	1 480	1 970	0,75
MRC de Montcalm	1 080	1 140	0,95	855	2 765	0,31	1 990	3 650	0,55	3 035	6 225	0,49	1 605	4 430	0,36	2 160	4 730	0,46
Zone 15	190	225	0,84	275	1 190	0,23	455	1 420	0,32	1 240	2 195	0,56	540	1 695	0,32	675	1 540	0,44
Zone 16	95	80	1,19	255	795	0,32	165	1 120	0,15	650	2 220	0,29	310	1 235	0,25	660	1 455	0,45
Zone 17	535	565	0,95	170	440	0,39	1 205	880	1,37	800	1 185	0,68	400	930	0,43	645	1 210	0,53
Zone 18	235	240	0,98	145	340	0,43	165	215	0,77	330	605	0,55	360	460	0,78	180	475	0,38

E : emplois, T : travailleurs, E/T : taux d'attraction.

Source : Adapté de Statistique Canada, compilations spéciales de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011. Cela ne constitue pas une approbation de ce produit par Statistique Canada.

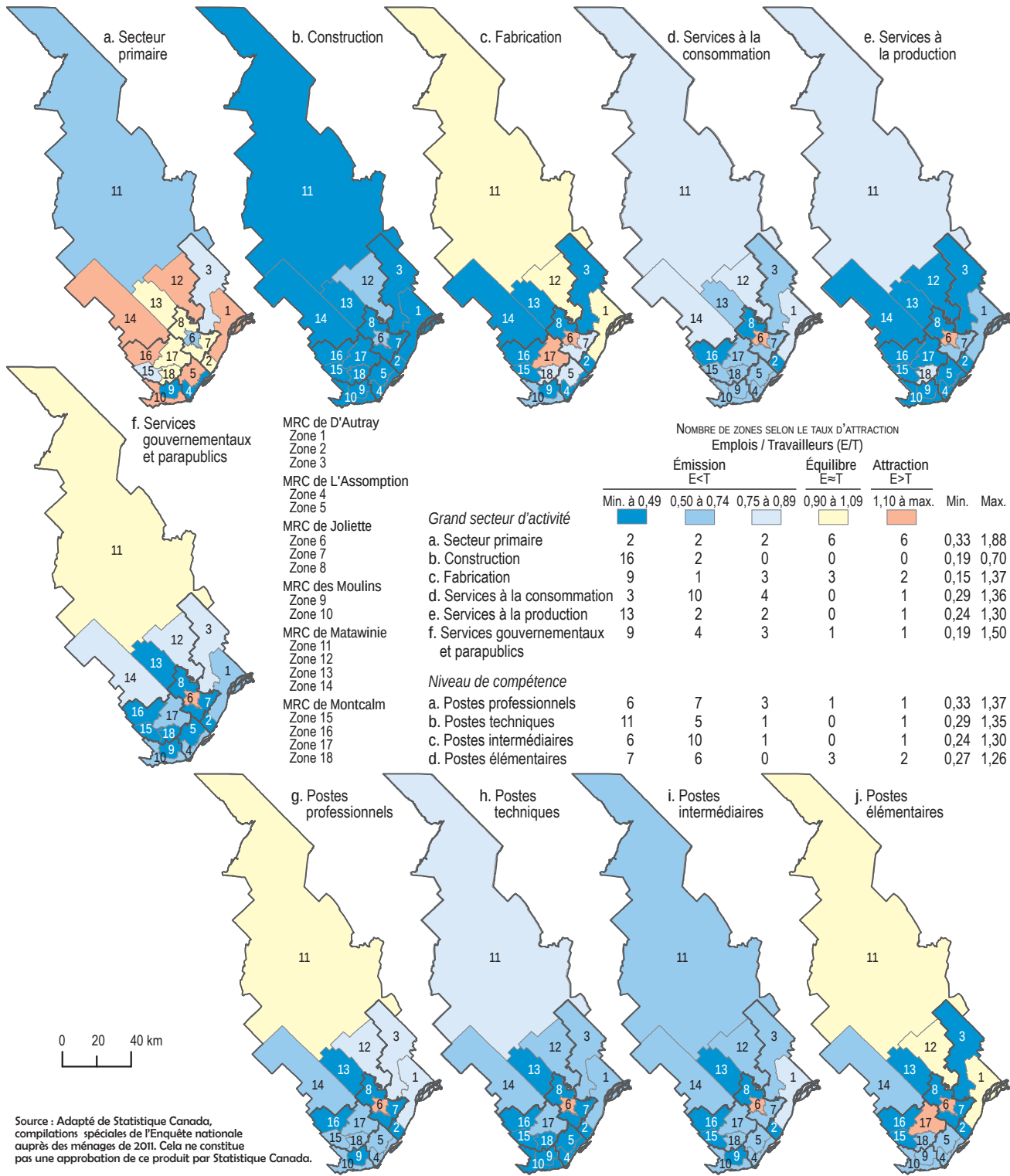
Tableau 23 – Les emplois et les travailleurs par MRC et par zone selon les niveaux de compétence, 2011

	Postes professionnels			Postes techniques			Postes intermédiaires			Postes élémentaires		
	E	T	E/T	E	T	E/T	E	T	E/T	E	T	E/T
Lanaudière	32 290	52 905	0,61	43 970	84 775	0,52	40 360	69 755	0,58	21 025	29 950	0,70
MRC de D'Autray	2 690	3 980	0,68	3 105	6 465	0,48	3 575	6 270	0,57	1 830	2 850	0,64
Zone 1	1 460	1 825	0,80	1 615	2 535	0,64	2 220	2 715	0,82	1 120	1 210	0,93
Zone 2	485	1 230	0,39	830	2 775	0,30	485	1 980	0,24	390	820	0,48
Zone 3	745	930	0,80	660	1 135	0,58	865	1 560	0,55	315	815	0,39
MRC de L'Assomption	7 825	14 860	0,53	10 535	23 250	0,45	9 250	17 505	0,53	4 685	7 280	0,64
Zone 4	6 225	11 755	0,53	7 935	17 790	0,45	6 590	13 080	0,50	3 620	5 370	0,67
Zone 5	1 600	3 110	0,51	2 600	5 455	0,48	2 660	4 420	0,60	1 065	1 910	0,56
MRC de Joliette	6 995	6 495	1,08	9 485	9 990	0,95	8 885	8 790	1,01	3 845	4 345	0,88
Zone 6	6 095	4 465	1,37	7 955	5 890	1,35	7 265	5 570	1,30	3 185	2 830	1,13
Zone 7	485	1 135	0,43	1 005	2 265	0,44	1 130	1 795	0,63	375	830	0,45
Zone 8	420	880	0,48	525	1 810	0,29	485	1 410	0,34	285	675	0,42
MRC des Moulins	9 740	19 320	0,50	13 805	29 905	0,46	12 300	23 755	0,52	6 070	8 855	0,69
Zone 9	2 235	5 360	0,42	3 470	9 025	0,38	2 840	6 570	0,43	1 355	2 465	0,55
Zone 10	7 495	13 945	0,54	10 340	20 875	0,50	9 455	17 185	0,55	4 710	6 395	0,74
MRC de Matawinie	2 750	4 125	0,67	3 765	7 040	0,53	3 180	5 880	0,54	2 565	3 290	0,78
Zone 11	350	360	0,97	500	660	0,76	395	535	0,74	220	230	0,96
Zone 12	1 030	1 160	0,89	1 175	2 190	0,54	1 080	1 750	0,62	1 050	980	1,07
Zone 13	325	900	0,36	500	1 405	0,36	340	990	0,34	185	480	0,39
Zone 14	1 050	1 700	0,62	1 600	2 775	0,58	1 365	2 545	0,54	1 105	1 605	0,69
MRC de Montcalm	2 285	4 070	0,56	3 265	8 115	0,40	3 165	7 530	0,42	2 035	3 290	0,62
Zone 15	705	1 120	0,63	1 190	3 110	0,38	905	2 795	0,32	585	1 260	0,46
Zone 16	395	1 215	0,33	935	2 575	0,36	550	2 180	0,25	265	1 000	0,27
Zone 17	760	1 125	0,68	830	1 595	0,52	1 150	1 750	0,66	1 040	825	1,26
Zone 18	425	605	0,70	315	825	0,38	560	800	0,70	145	205	0,71

E : emplois, T : travailleurs, E/T : taux d'attraction.

Source : Adapté de Statistique Canada, compilations spéciales de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011. Cela ne constitue pas une approbation de ce produit par Statistique Canada.

Figure 19 - Attractivité des zones selon les secteurs d'activité et les niveaux de compétence, région de Lanaudière, 2011



Le taux de départ par MRC

Les travailleurs occupant un emploi localisé hors de leur territoire de résidence sont appelés navetteurs. Dans la région de Lanaudière, 121 090 personnes occupent un emploi situé hors de leur MRC de résidence (tableau 24). Les plus grands flux de navetteurs partent, dans l'ordre, des MRC des Moulins (47 950, soit 39,6% de la région), de L'Assomption (34 450, soit 28,4%) et de Montcalm (12 735, soit 10,5%) tandis que les MRC de D'Autray, de Matawinie et de Joliette comprennent moins de 10 000 navetteurs (tableau 24).

Le taux de départ par MRC représente la part des travailleurs qui occupent un emploi situé à l'extérieur de leur MRC de résidence (voir l'encadré ci-contre). Les MRC des Moulins (58,6%), de Montcalm (55,3%) et de L'Assomption (54,7%) affichent les taux de départs les plus élevés. Autrement dit, plus d'une personne occupée sur deux qui habitent dans l'une de ces trois MRC quittent leur MRC de résidence pour travailler.

Le taux de départ par zone

L'analyse du nombre de départs peut être également réalisée par zone à partir des données reportées au tableau 25 et cartographiées à la figure 20 : la taille des cercles proportionnels illustrant le nombre de départs par zone. Dans la région de Lanaudière, 138 695 travailleurs occupent un emploi situé hors de leur zone de résidence (tableau 25). Les principaux flux proviennent des zones au sud-ouest de la région : 10 (Terrebonne; 37 270, soit 26,9%), 4 (Charlemagne, Repentigny et Saint-Sulpice; 29 095, soit 21%), 9 (Mascouche; 16 220, soit 11,7%) et 5 (L'Assomption et L'Épiphanie; 9 035, soit 6,5%).

Toujours à la figure 20, les classes de couleur représentent le taux de départ par zone et permettent de repérer celles qui génèrent proportionnellement le plus de navetteurs. Dans cinq zones (16, 7, 2, 9 et 8), cette proportion dépasse 65% et culmine à 70,3% pour la zone 8 (Notre-Dame-de-Lourdes, Saint-Ambroise-de-Kildare et Sainte-Mélanie). À l'autre extrémité, cinq zones voient moins de la moitié de leurs travailleurs occuper un emploi localisé à l'extérieur du territoire de la zone : 3 (de Sainte-Élisabeth à Mandeville; 49,3%), 14 (de Rawdon à Saint-Donat; 46,3%), 1 (de Lanoraie à Saint-Barthélemy; 44,2%), 6 (incluant Joliette, 26,5%) et la zone 11 (de Saint-Guillaume-Nord à Baie-Obaoca), la plus au nord de la région (17,6%).

Il convient toutefois d'analyser avec prudence le faible taux de départ observé pour la zone 11. Il s'explique en partie par la grande superficie de cette zone qui s'étend des territoires non organisés de Saint-Guillaume-Nord à Baie-Obaoca au nord de la région. Par exemple, un navetteur résidant à Baie-Obaoca et travaillant à Saint-Zénon n'est pas considéré comme un navetteur interzone, alors qu'un navetteur résidant à Saint-Paul et travaillant dans la municipalité voisine de Joliette est considéré comme un navetteur interzone, bien que la distance entre ses lieux de résidence et d'emploi soit beaucoup plus courte.

Le taux de départ

Le taux de départ est défini pour un territoire donné (région, MRC ou zone), comme le rapport entre le nombre de travailleurs occupant un emploi situé hors de leur territoire de résidence et le nombre total de travailleurs dans le territoire. Il exprime donc la part des travailleurs qui occupent un emploi localisé à l'extérieur de leur MRC ou de leur zone de résidence.

Tableau 24 – Les navetteurs dans la région de Lanaudière par MRC, 2011

	Personnes occupées résidant dans la MRC		Travailleurs occupant un emploi dans leur MRC		Travailleurs sans adresse fixe de travail		Travailleurs occupant un emploi situé hors de leur MRC de résidence		Taux de départ %
	N	%	N	%	N	%	N	%	
Total Lanaudière	237 385	100,0	91 440	100,0	24 860	100,0	121 090	100,0	51,0
MRC de D'Autray	19 590	8,3	7 875	8,6	2 225	9,0	9 490	7,8	48,4
MRC de L'Assomption	62 925	26,5	22 180	24,3	6 295	25,3	34 450	28,4	54,7
MRC de Joliette	29 615	12,5	19 605	21,4	2 425	9,8	7 585	6,3	25,6
MRC des Moulins	81 845	34,5	25 045	27,4	8 850	35,6	47 950	39,6	58,6
MRC de Matawinie	20 375	8,6	9 260	10,1	2 235	9,0	8 880	7,3	43,6
MRC de Montcalm	23 035	9,7	7 475	8,2	2 825	11,4	12 735	10,5	55,3

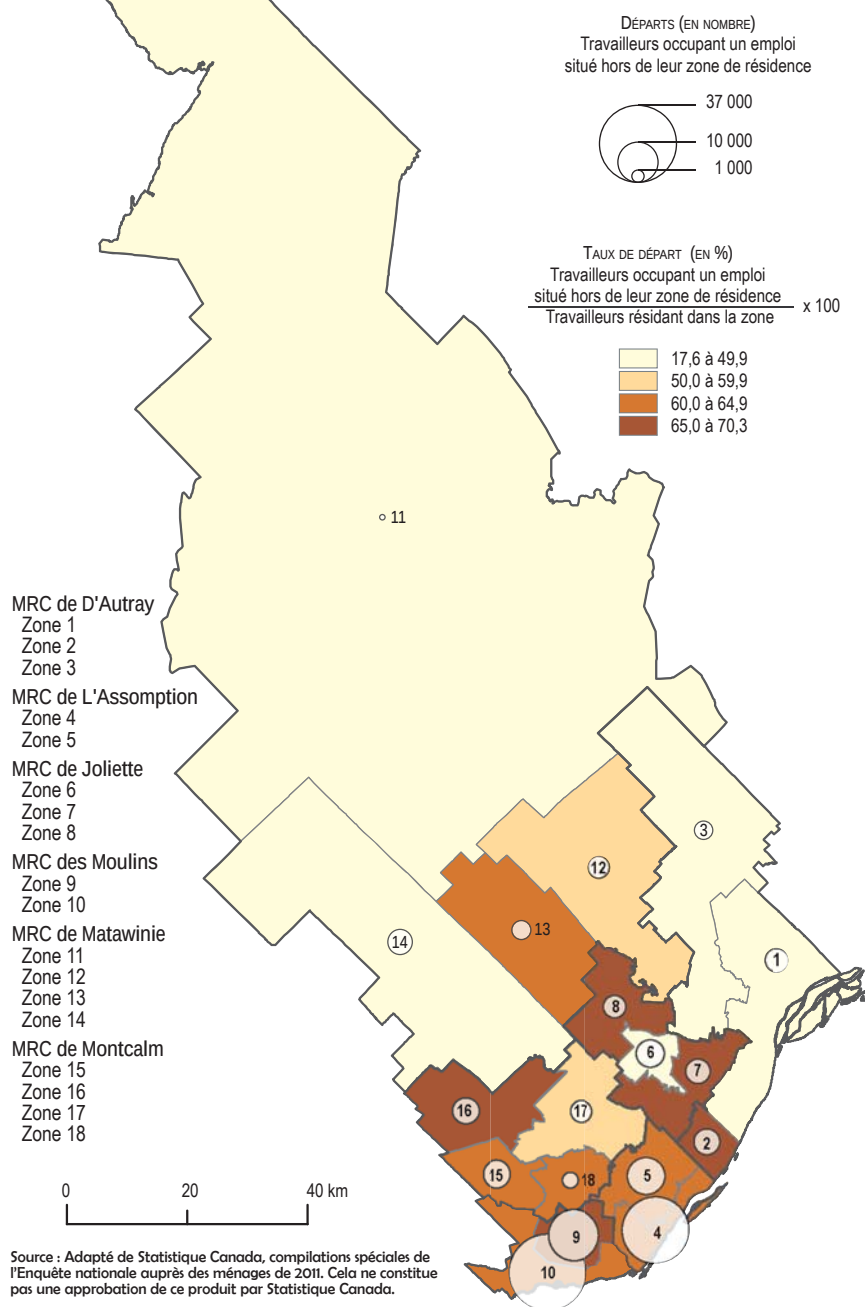
Source : Adapté de Statistique Canada, compilations spéciales de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011. Cela ne constitue pas une approbation de ce produit par Statistique Canada.

Tableau 25 – Les navetteurs dans la région de Lanaudière par zone, 2011

	Personnes occupées résidant dans la zone		Travailleurs occupant un emploi dans leur zone		Travailleurs sans adresse fixe de travail		Travailleurs occupant un emploi situé hors de leur zone de résidence		Taux de départ %
	N	%	N	%	N	%	N	%	
Total Lanaudière	237 385	100,0	73 785	100,0	24 860	100,0	138 695	100,0	58,4
Zone 1	8 305	3,5	3 865	5,2	770	3,1	3 670	2,6	44,2
Zone 2	6 825	2,9	1 205	1,6	910	3,7	4 710	3,4	69,0
Zone 3	4 465	1,9	1 720	2,3	545	2,2	2 200	1,6	49,3
Zone 4	48 015	20,2	14 290	19,4	4 630	18,6	29 095	21,0	60,6
Zone 5	14 905	6,3	4 210	5,7	1 660	6,7	9 035	6,5	60,6
Zone 6	18 780	7,9	12 455	16,9	1 345	5,4	4 980	3,6	26,5
Zone 7	6 030	2,5	1 290	1,7	625	2,5	4 115	3,0	68,2
Zone 8	4 785	2,0	965	1,3	455	1,8	3 365	2,4	70,3
Zone 9	23 435	9,9	4 475	6,1	2 740	11,0	16 220	11,7	69,2
Zone 10	58 415	24,6	15 030	20,4	6 115	24,6	37 270	26,9	63,8
Zone 11	1 790	0,8	1 255	1,7	220	0,9	315	0,2	17,6
Zone 12	6 095	2,6	2 445	3,3	540	2,2	3 110	2,2	51,0
Zone 13	3 780	1,6	995	1,3	395	1,6	2 390	1,7	63,2
Zone 14	8 705	3,7	3 600	4,9	1 075	4,3	4 030	2,9	46,3
Zone 15	8 280	3,5	2 055	2,8	1 130	4,5	5 095	3,7	61,5
Zone 16	6 975	2,9	1 500	2,0	925	3,7	4 550	3,3	65,2
Zone 17	5 295	2,2	1 735	2,4	490	2,0	3 070	2,2	58,0
Zone 18	2 455	1,0	695	0,9	285	1,1	1 475	1,1	60,1

Source : Adapté de Statistique Canada, compilations spéciales de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011. Cela ne constitue pas une approbation de ce produit par Statistique Canada.

Figure 20 - Travailleurs occupant un emploi situé hors de leur zone de résidence, région de Lanaudière, 2011



Toujours à la figure 21, la cartographie des taux de départ selon les niveaux de compétence démontre qu'ils sont plus faibles pour les *postes élémentaires* que pour les trois autres niveaux de compétence. En effet, ils sont inférieurs à 50% dans la moitié des 18 zones de la région. Cela s'explique par le fait que ces postes, ne requérant aucune exigence d'études formelle, sont souvent faiblement rémunérés. Par conséquent, les personnes qui les occupent sont sûrement moins enclines que celles travaillant à temps plein et bénéficiant de meilleurs salaires à effectuer des déplacements domicile-travail impliquant de longs trajets.

Le taux de couverture par MRC

Le taux de couverture

Le taux de couverture est défini pour un territoire donné (région, MRC ou zone), comme le rapport entre le nombre d'emplois occupés par des résidents de la zone et le nombre total d'emplois dans le territoire. Il exprime donc la part des emplois occupés par des travailleurs résidant dans la MRC ou la zone.

Le taux de couverture représente la part des emplois occupés par des travailleurs résidant dans un territoire donné (région, MRC ou zone; voir encadré ci-dessus). Pour la région, il atteint 88,3%, ce qui signifie que près de 9 emplois sur 10 sont occupés par des résidents de la région (tableau 28).

Dans la MRC de Matawinie, ce taux atteint 75,5%; autrement dit, trois emplois sur quatre localisés sur son territoire sont occupés par des résidents. Viennent ensuite les MRC de D'Autray, de Montcalm et de L'Assomption avec des taux de couverture autour de 70% (respectivement 70,3%, 69,5% et 68,7%). Quant à la MRC des Moulins, composée des municipalités de Terrebonne et Mascouche, elle présente le plus faible taux de couverture (59,8%).

Le taux de couverture par zone

La cartographie du taux de couverture par zone est réalisée à la figure 22. Elle montre clairement un gradient du nord au sud avec des taux plus faibles dans les zones méridionales et plus élevées dans les zones septentrionales.

Ainsi, dans cinq zones au sud de la région, les taux sont inférieurs à 50%, ce qui signifie que moins d'un emploi sur deux est occupé par un résident : zones 7 (Crabtree, Saint-Paul et Saint-Thomas; 43,1%), 9 (Mascouche; 45,2%), 17 (Saint-Esprit à Saint-Liguori; 45,8%), 10 (Terrebonne; 47%) et 18 (Saint-Roch-de-l'Achigan et Saint-Roch-Ouest; 48,3%). Par contre, dans la zone la plus septentrionale de la région (zone 11, de Saint-Guillaume-Nord à Baie-Obaoca), 86% des emplois sont occupés par des résidents.

Le taux de départ par zone selon les secteurs d'activité et les niveaux de compétence

Par secteur d'activité, les taux de départ sont globalement plus élevés pour les secteurs de la *fabrication*, des *services gouvernementaux et parapublics* et des *services à la production* (figure 21). Par exemple, dans respectivement 12 et 10 zones des secteurs de la *fabrication* et des *services gouvernementaux et parapublics*, plus de 70% des personnes occupées travaillent à l'extérieur de leur zone de résidence.

Par contre, pour toutes les zones de la région, moins de la moitié des travailleurs du secteur de la *construction* occupe un emploi situé en dehors de leur zone de résidence. Cela s'explique par le fait qu'une forte proportion d'entre eux sont sans adresse fixe de travail. Sans surprise, les taux de départ sont également très faibles pour le secteur *primaire*.

Figure 21 - Travailleurs occupant un emploi situé hors de leur zone de résidence selon les secteurs d'activité et les niveaux de compétence, région de Lanaudière, 2011

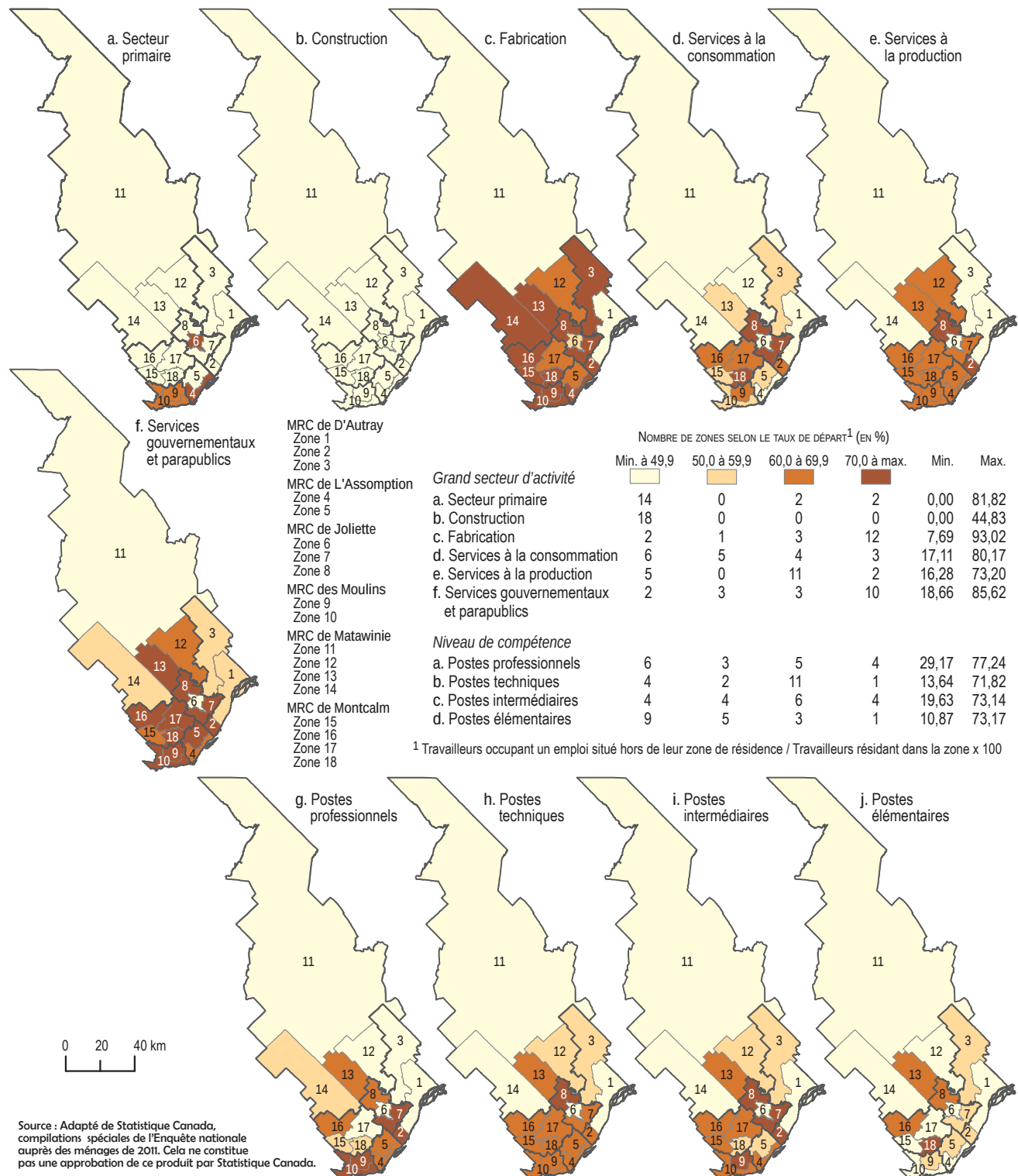


Tableau 26 – Navetteurs dans la région de Lanaudière par MRC et zone selon les secteurs d'activité, 2011

	Secteur primaire			Construction			Fabrication			Services à la consommation			Services à la production			Services gouvernementaux et parapublics		
	T	T _h	Tx _D	T	T _h	Tx _D	T	T _h	Tx _D	T	T _h	Tx _D	T	T _h	Tx _D	T	T _h	Tx _D
Lanaudière	4 550	420	9,2	21 680	5 345	24,7	31 440	14 600	46,4	65 140	20 035	30,8	55 180	26 350	47,8	59 325	42 940	72,4
MRC de D'Autray	960	135	14,1	1 870	505	27,0	3 555	2 030	57,1	4 990	2 505	50,2	3 935	2 020	51,3	4 195	2 250	53,6
Zone 1	385	60	15,6	735	295	40,1	1 850	795	43,0	1 805	705	39,1	1 585	785	49,5	1 785	1 015	56,9
Zone 2	65	25	38,5	740	240	32,4	1 040	920	88,5	2 020	1 410	69,8	1 455	1 065	73,2	1 375	1 070	77,8
Zone 3	470	140	29,8	385	75	19,5	660	510	77,3	1 080	615	56,9	765	345	45,1	980	490	50,0
MRC de L'Assomption	465	140	30,1	4 985	1 405	28,2	7 370	4 940	67,0	17 290	7 645	44,2	15 785	9 565	60,6	16 960	10 720	63,2
Zone 4	165	135	81,8	3 650	1 015	27,8	5 075	4 155	81,9	13 295	6 535	49,2	12 435	8 030	64,6	13 305	9 165	68,9
Zone 5	300	35	11,7	1 330	490	36,8	2 295	1 380	60,1	3 950	2 240	56,7	3 315	2 090	63,0	3 620	2 765	76,4
MRC de Joliette	695	240	34,5	2 250	445	19,8	4 470	1 840	41,2	8 240	1 380	16,7	5 555	1 535	27,6	8 360	2 165	25,9
Zone 6	215	165	76,7	1 135	195	17,2	2 550	1 360	53,3	5 785	990	17,1	3 270	835	25,5	5 765	1 435	24,9
Zone 7	190	65	34,2	695	290	41,7	1 115	800	71,7	1 190	855	71,8	1 280	830	64,8	1 495	1 280	85,6
Zone 8	215	100	46,5	420	155	36,9	810	710	87,7	1 205	925	76,8	930	655	70,4	1 055	875	82,9
MRC des Moulins	410	175	42,7	7 815	3 010	38,5	10 255	7 275	70,9	22 055	11 075	50,2	21 085	13 125	62,2	20 165	13 235	65,6
Zone 9	205	135	65,9	2 465	1 105	44,8	2 810	2 555	90,9	6 205	3 935	63,4	5 920	4 015	67,8	5 825	4 500	77,3
Zone 10	190	115	60,5	5 350	2 180	40,7	7 445	5 545	74,5	15 845	9 390	59,3	15 185	9 935	65,4	14 330	10 055	70,2
MRC de Matawinie	690	95	13,8	1 970	525	26,6	2 105	1 435	68,2	6 280	2 210	35,2	4 235	2 090	49,4	4 925	2 415	49,0
Zone 11	65	5	7,7	90	0	0,0	65	5	7,7	580	155	26,7	215	35	16,3	670	125	18,7
Zone 12	400	65	16,3	625	210	33,6	620	385	62,1	1 820	810	44,5	1 150	745	64,8	1 330	840	63,2
Zone 13	95	35	36,8	340	85	25,0	385	320	83,1	1 220	725	59,4	720	445	61,8	915	755	82,5
Zone 14	40	15	37,5	910	240	26,4	1 025	760	74,1	2 550	990	38,8	2 065	955	46,2	1 970	990	50,3
MRC de Montcalm	1 140	155	13,6	2 765	710	25,7	3 650	2 665	73,0	6 225	3 495	56,1	4 430	2 675	60,4	4 730	2 990	63,2
Zone 15	225	100	44,4	1 190	415	34,9	1 420	1 175	82,7	2 195	1 260	57,4	1 695	1 125	66,4	1 540	1 030	66,9
Zone 16	80	10	12,5	795	150	18,9	1 120	980	87,5	2 220	1 525	68,7	1 235	790	64,0	1 455	1 075	73,9
Zone 17	565	75	13,3	440	135	30,7	880	605	68,8	1 185	760	64,1	930	585	62,9	1 210	885	73,1
Zone 18	240	20	8,3	340	60	17,6	215	200	93,0	605	485	80,2	460	315	68,5	475	390	82,1

T : travailleurs. T_h : travailleurs occupant un emploi hors de la région de Lanaudière ou hors MRC ou zone de résidence. Tx_D : taux de départ.

Source : Adapté de Statistique Canada, compilations spéciales de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011. Cela ne constitue pas une approbation de ce produit par Statistique Canada.

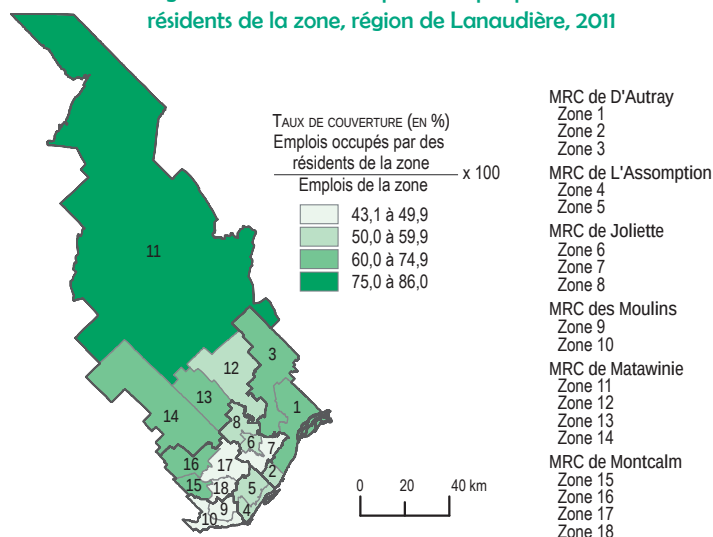
Tableau 27 – Navetteurs dans la région de Lanaudière par MRC et zone selon les niveaux de compétence, 2011

	Postes professionnels			Postes techniques			Postes intermédiaires			Postes élémentaires		
	T	T _h	Tx _D	T	T _h	Tx _D	T	T _h	Tx _D	T	T _h	Tx _D
Lanaudière	52 905	22 885	43,3	84 775	34 635	40,9	69 755	27 000	38,7	29 950	6 410	21,4
MRC de D'Autray	3 980	1 945	48,9	6 465	3 435	53,1	6 270	3 045	48,6	2 850	1 045	36,7
Zone 1	1 825	810	44,4	2 535	1 250	49,3	2 715	1 200	44,2	1 210	395	32,6
Zone 2	1 230	925	75,2	2 775	1 885	67,9	1 980	1 440	72,7	820	450	54,9
Zone 3	930	385	41,4	1 135	580	51,1	1 560	790	50,6	815	420	51,5
MRC de L'Assomption	14 860	9 250	62,2	23 250	12 975	55,8	17 505	9 605	54,9	7 280	2 590	35,6
Zone 4	11 755	7 995	68,0	17 790	10 705	60,2	13 080	8 170	62,5	5 370	2 190	40,8
Zone 5	3 110	2 090	67,2	5 455	3 380	62,0	4 420	2 570	58,1	1 910	985	51,6
MRC de Joliette	6 495	1 800	27,7	9 990	2 555	25,6	8 790	2 280	25,9	4 345	950	21,9
Zone 6	4 465	1 325	29,7	5 890	1 455	24,7	5 570	1 525	27,4	2 830	650	23,0
Zone 7	1 135	830	73,1	2 265	1 550	68,4	1 795	1 265	70,5	830	470	56,6
Zone 8	880	595	67,6	1 810	1 300	71,8	1 410	1 030	73,0	675	435	64,4
MRC des Moulins	19 320	12 960	67,1	29 905	17 775	59,4	23 755	14 010	59,0	8 855	3 200	36,1
Zone 9	5 360	4 140	77,2	9 025	5 985	66,3	6 570	4 805	73,1	2 465	1 280	51,9
Zone 10	13 945	9 960	71,4	20 875	13 390	64,1	17 185	11 200	65,2	6 395	2 710	42,4
MRC de Matawinie	4 125	2 020	49,0	7 040	3 155	44,8	5 880	2 745	46,7	3 290	925	28,1
Zone 11	360	105	29,2	660	90	13,6	535	105	19,6	230	25	10,9
Zone 12	1 160	565	48,7	2 190	1 185	54,1	1 750	1 000	57,1	980	345	35,2
Zone 13	900	585	65,0	1 405	880	62,6	990	615	62,1	480	310	64,6
Zone 14	1 700	950	55,9	2 775	1 315	47,4	2 545	1 165	45,8	1 605	515	32,1
MRC de Montcalm	4 070	2 025	49,8	8 115	4 670	57,5	7 530	4 495	59,7	3 290	1 515	46,0
Zone 15	1 120	595	53,1	3 110	1 950	62,7	2 795	1 940	69,4	1 260	615	48,8
Zone 16	1 215	825	67,9	2 575	1 605	62,3	2 180	1 470	67,4	1 000	645	64,5
Zone 17	1 125	560	49,8	1 595	960	60,2	1 750	1 165	66,6	825	380	46,1
Zone 18	605	310	51,2	825	555	67,3	800	450	56,3	205	150	73,2

T : travailleurs. T_h : travailleurs occupant un emploi hors de la région de Lanaudière ou hors MRC ou zone de résidence. Tx_D : taux de départ.

Source : Adapté de Statistique Canada, compilations spéciales de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011. Cela ne constitue pas une approbation de ce produit par Statistique Canada.

Figure 22 - Part des emplois occupés par des résidents de la zone, région de Lanaudière, 2011



Source : Adapté de Statistique Canada, compilations spéciales de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011. Cela ne constitue pas une approbation de ce produit par Statistique Canada.

Le taux de couverture par zone selon les secteurs d'activité et les niveaux de compétence

La cartographie des taux de couverture par zone selon les secteurs d'activité et les niveaux de compétence révèle des disparités importantes (figure 23). Premièrement, les taux de couverture sont généralement plus élevés pour les secteurs *primaire*, de la *construction*, des *services à la consommation* et des *services la production*. En effet, sur les dix-huit zones de la région, 15 zones affichent des valeurs supérieures à 50% pour les secteurs *primaire*, de la *construction* et des *services à la consommation* et 14 pour celui des *services à la production*.

Les valeurs sont d'ailleurs particulièrement fortes pour le secteur *primaire* avec six zones ayant des valeurs supérieures à 75%, ce qui signifie que trois emplois sur quatre de ce secteur sont occupés par des résidents. Il s'agit des zones 11 (de Saint-Guillaume-du-Nord à Baie-Obaoca; 75%), 12 (Saint-Félix-de-Valois à Sainte-Émélie-de-L'Énergie; 75,3%), 9 (Mascouche; 80%), 3 (de Mandeville à Sainte-Élisabeth; 81,3%), 17 (de Saint-Esprit à Saint-Liguori; 91,6%) et 18 (Saint-Roch-de-l'Achigan et Saint-Roch-Ouest; 93,6%). Notons toutefois que parmi elles, trois zones comprennent peu d'emplois dans ce secteur; les zones 9, 11 et 13 avec respectivement 75, 40 et 90 emplois dans le secteur *primaire* (tableau 29).

Deuxièmement, les taux de couverture sont beaucoup faibles pour le secteur de la *fabrication* et celui des *services gouvernementaux et parapublics* qui comptent respectivement 12 et 9 zones avec des valeurs inférieures à 50%, et ce, particulièrement dans le sud de la région. Par exemple, les zones 10 (Mascouche) et 6 (incluant Joliette) comprennent des effectifs d'emplois importants dans le secteur de la *fabrication*, soit respectivement 4 885 et 2 805, dont uniquement 34,9% et 40,5% sont comblés par des résidents.

Troisièmement, plus le niveau de compétence diminue, plus il y a de zones avec de forts taux de couverture, supérieurs à 75% : aucune pour les *postes professionnels*, une pour les *postes techniques* (zone 11, 88%), quatre pour les *postes intermédiaires* (zone 14, 80,2%; 16, 80,9%; 13, 82,4%; 11, 92,4%) et cinq pour les postes élémentaires (15, 75,2%; 13, 75,7%; 14, 76,9%; 16, 83%; 11, 88,6%).

Tableau 28 – Taux de couverture par MRC et par zone, 2011

	Emplois		Emplois occupés par des résidents	Taux de couverture
	N	% ▼	N	%
Lanaudière	137 635	100,0	121 595	88,3
MRC D'Autray	11 200	8,1	7 875	70,3
Zone 1	6 415	4,7	3 865	60,2
Zone 2	2 200	1,6	1 205	54,8
Zone 3	2 580	1,9	1 720	66,7
MRC de L'Assomption	32 300	23,5	22 180	68,7
Zone 4	24 370	17,7	14 290	58,6
Zone 5	7 930	5,8	4 210	53,1
MRC de Joliette	29 210	21,2	19 605	67,1
Zone 6	24 505	17,8	12 455	50,8
Zone 7	2 990	2,2	1 290	43,1
Zone 8	1 710	1,2	965	56,4
MRC Les Moulins	41 910	30,5	25 045	59,8
Zone 9	9 905	7,2	4 475	45,2
Zone 10	32 005	23,3	15 030	47,0
MRC de Matawinie	12 270	8,9	9 260	75,5
Zone 11	1 460	1,1	1 255	86,0
Zone 12	4 335	3,1	2 445	56,4
Zone 13	1 345	1,0	995	74,0
Zone 14	5 125	3,7	3 600	70,2
MRC de Montcalm	10 750	7,8	7 475	69,5
Zone 15	3 385	2,5	2 055	60,7
Zone 16	2 140	1,6	1 500	70,1
Zone 17	3 790	2,8	1 735	45,8
Zone 18	1 440	1,0	695	48,3

Source : Adapté de Statistique Canada, compilations spéciales de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011. Cela ne constitue pas une approbation de ce produit par Statistique Canada.

Tableau 29 – Les emplois occupés par des résidents par MRC et par zone selon les secteurs d'activité, 2011

	Secteur primaire			Construction			Fabrication			Services à la consommation			Services à la production			Services gouvernementaux et parapublics		
	E	E _R	E _R /E	E	E _R	E _R /E	E	E _R	E _R /E	E	E _R	E _R /E	E	E _R	E _R /E	E	E _R	E _R /E
Lanaudière	4 125	3 835	93,0	7 565	6 275	82,9	18 925	15 935	84,2	46 130	41 790	90,6	24 375	21 350	87,6	36 530	32 410	88,7
MRC de D'Au-tray	980	785	80,1	650	475	73,1	2 395	1 450	60,5	2 900	2 230	76,9	1 825	1 235	67,7	2 455	1 690	68,8
Zone 1	510	310	60,8	235	135	57,4	1 965	1 035	52,7	1 430	995	69,6	1 095	670	61,2	1 180	705	59,7
Zone 2	65	40	61,5	250	110	44,0	175	70	40,0	825	580	70,3	350	130	37,1	510	225	44,1
Zone 3	375	305	81,3	165	125	75,8	255	150	58,8	645	440	68,2	375	245	65,3	755	440	58,3
MRC de L'Assomption	420	325	77,4	1 845	1 145	62,1	3 745	2 185	58,3	12 035	8 825	73,3	5 865	4 175	71,2	8 395	5 525	65,8
Zone 4	55	30	54,5	1 315	765	58,2	1 830	775	42,3	9 745	6 175	63,4	4 645	2 920	62,9	6 770	3 615	53,4
Zone 5	370	265	71,6	530	280	52,8	1 910	815	42,7	2 300	1 485	64,6	1 220	675	55,3	1 610	675	41,9
MRC de Joliette	590	455	77,1	1 135	865	76,2	4 025	2 520	62,6	8 955	6 585	73,5	5 300	3 375	63,7	9 165	5 760	62,8
Zone 6	135	50	37,0	795	480	60,4	2 805	1 135	40,5	7 895	4 620	58,5	4 235	2 100	49,6	8 625	4 050	47,0
Zone 7	195	125	64,1	230	120	52,2	925	290	31,4	625	285	45,6	710	325	45,8	290	135	46,6
Zone 8	215	115	53,5	110	70	63,6	300	70	23,3	405	280	69,1	325	175	53,8	255	135	52,9
MRC des Moulins	295	175	59,3	2 375	1 315	55,4	5 745	2 675	46,6	14 610	9 750	66,7	7 930	5 040	63,6	10 945	6 085	55,6
Zone 9	75	60	80,0	565	235	41,6	855	145	17,0	4 180	1 870	44,7	1 835	1 025	55,9	2 365	1 115	47,1
Zone 10	210	45	21,4	1 810	805	44,5	4 885	1 705	34,9	10 420	5 615	53,9	6 070	3 190	52,6	8 595	3 650	42,5
MRC de Matawinie	720	550	76,4	700	510	72,9	1 025	625	61,0	4 595	3 735	81,3	1 825	1 580	86,6	3 400	2 255	66,3
Zone 11	40	30	75,0	30	20	66,7	60	60	100,0	510	425	83,3	170	170	100,0	620	520	83,9
Zone 12	445	335	75,3	325	200	61,5	560	235	42,0	1 485	970	65,3	405	295	72,8	1 110	420	37,8
Zone 13	90	60	66,7	65	65	100,0	65	65	100,0	635	420	66,1	265	220	83,0	185	130	70,3
Zone 14	75	25	33,3	280	205	73,2	335	235	70,1	1 955	1 445	73,9	950	780	82,1	1 480	885	59,8
MRC de Montcalm	1 080	985	91,2	855	690	80,7	1 990	865	43,5	3 035	2 340	77,1	1 605	1 160	72,3	2 160	1 415	65,5
Zone 15	190	125	65,8	275	205	74,5	455	195	42,9	1 240	790	63,7	540	365	67,6	675	370	54,8
Zone 16	95	70	73,7	255	215	84,3	165	115	69,7	650	500	76,9	310	255	82,3	660	335	50,8
Zone 17	535	490	91,6	170	130	76,5	1 205	240	19,9	800	405	50,6	400	225	56,3	645	240	37,2
Zone 18	235	220	93,6	145	90	62,1	165	15	9,1	330	120	36,4	360	135	37,5	180	85	47,2

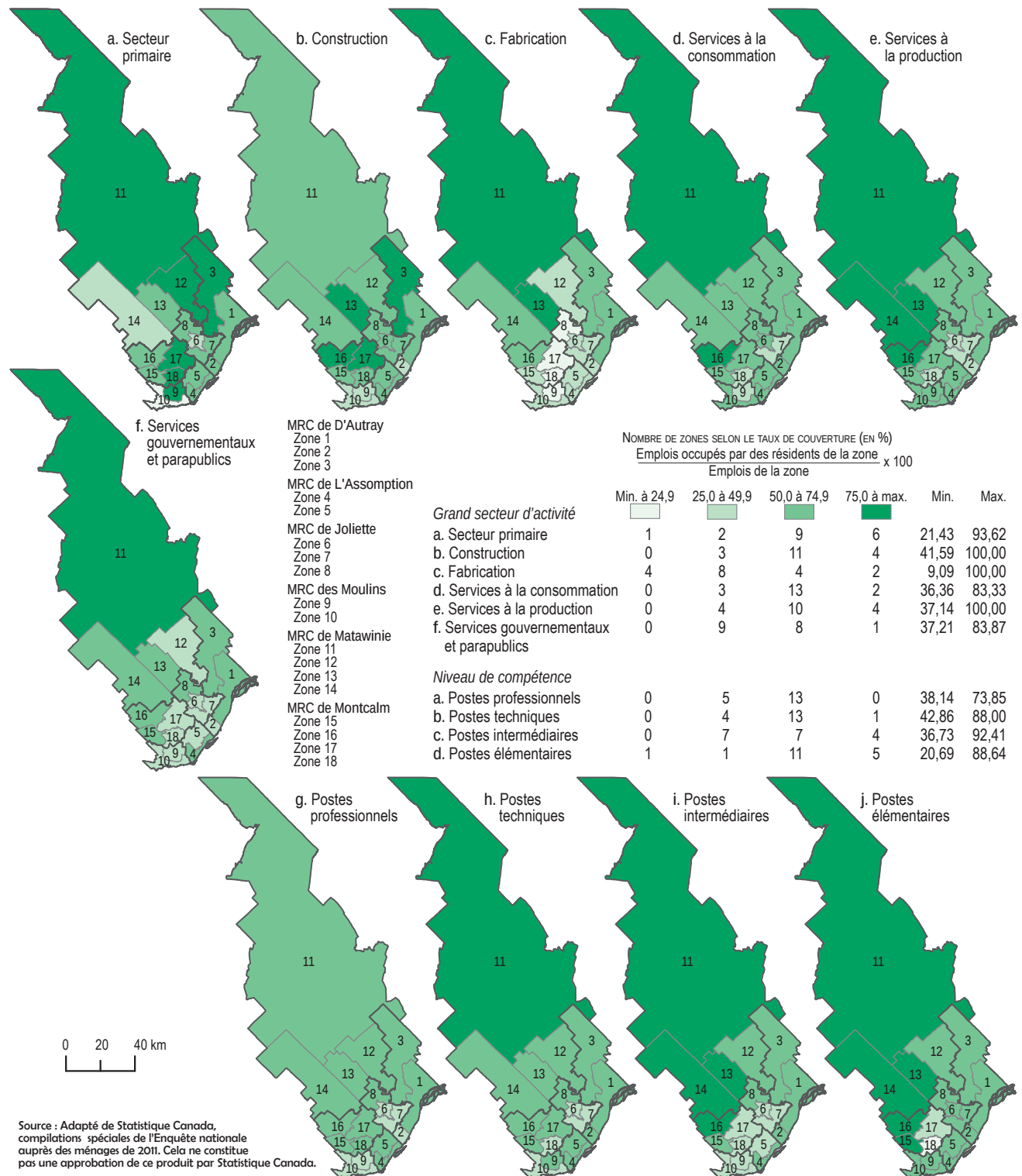
E : emplois, E_R : emplois occupés par des résidents, E_R/E : taux de couverture. Source : Adapté de Statistique Canada, compilations spéciales de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011. Cela ne constitue pas une approbation de ce produit par Statistique Canada.

Tableau 30 – Les emplois occupés par des résidents par MRC et par zone selon les niveaux de compétence, 2011

	Postes professionnels			Postes techniques			Postes intermédiaires			Postes élémentaires		
	E	E _R	E _R /E	E	E _R	E _R /E	E	E _R	E _R /E	E	E _R	E _R /E
Lanaudière	32 290	26 880	83,2	43 970	38 970	88,6	40 360	36 105	89,5	21 025	19 640	93,4
MRC de D'Au-tray	2 690	1 780	66,2	3 105	2 130	68,6	3 575	2 570	71,9	1 830	1 395	76,2
Zone 1	1 460	940	64,4	1 615	935	57,9	2 220	1 290	58,1	1 120	700	62,5
Zone 2	485	185	38,1	830	460	55,4	485	295	60,8	390	260	66,7
Zone 3	745	485	65,1	660	435	65,9	865	590	68,2	315	210	66,7
MRC de L'Assomption	7 825	4 810	61,5	10 535	7 215	68,5	9 250	6 300	68,1	4 685	3 855	82,3
Zone 4	6 225	3 140	50,4	7 935	4 690	59,1	6 590	3 860	58,6	3 620	2 605	72,0
Zone 5	1 600	830	51,9	2 600	1 415	54,4	2 660	1 295	48,7	1 065	665	62,4
MRC de Joliette	6 995	4 360	62,3	9 485	6 400	67,5	8 885	5 825	65,6	3 845	3 015	78,4
Zone 6	6 095	2 960	48,6	7 955	3 875	48,7	7 265	3 600	49,6	3 185	2 025	63,6
Zone 7	485	200	41,2	1 005	455	45,3	1 130	415	36,7	375	210	56,0
Zone 8	420	240	57,1	525	295	56,2	485	260	53,6	285	170	59,6
MRC des Moulins	9 740	5 250	53,9	13 805	8 205	59,4	12 300	7 430	60,4	6 070	4 155	68,5
Zone 9	2 235	900	40,3	3 470	1 745	50,3	2 840	1 130	39,8	1 355	700	51,7
Zone 10	7 495	3 195	42,6	10 340	4 860	47,0	9 455	4 305	45,5	4 710	2 665	56,6
MRC de Matawinie	2 750	1 885	68,5	3 765	2 795	74,2	3 180	2 530	79,6	2 565	2 045	79,7
Zone 11	350	255	72,9	500	440	88,0	395	365	92,4	220	195	88,6
Zone 12	1 030	550	53,4	1 175	705	60,0	1 080	585	54,2	1 050	600	57,1
Zone 13	325	240	73,8	500	330	66,0	340	280	82,4	185	140	75,7
Zone 14	1 050	665	63,3	1 600	995	62,2	1 365	1 095	80,2	1 105	850	76,9
MRC de Montcalm	2 285	1 625	71,1	3 265	2 285	70,0	3 165	2 245	70,9	2 035	1 320	64,9
Zone 15	705	375	53,2	1 190	720	60,5	905	515	56,9	585	440	75,2
Zone 16	395	245	62,0	935	590	63,1	550	445	80,9	265	220	83,0
Zone 17	760	455	59,9	830	425	51,2	1 150	500	43,5	1 040	355	34,1
Zone 18	425	280	65,9	315	135	42,9	560	250	44,6	145	30	20,7

E : emplois, E_R : emplois occupés par des résidents, E_R/E : taux de couverture. Source : Adapté de Statistique Canada, compilations spéciales de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011. Cela ne constitue pas une approbation de ce produit par Statistique Canada.

Figure 23 - Part des emplois occupés par des résidents de la zone selon les secteurs d'activité et les niveaux de compétence, région de Lanaudière, 2011



Les flux de navetteurs par région

Les effectifs des déplacements domicile-travail reportés au tableau 31 permettent de répondre à deux principales questions : D'où viennent les travailleurs qui occupent un emploi localisé dans la région de Lanaudière? Où travaillent les personnes occupées qui résident dans Lanaudière?

La très grande majorité des 137 635 emplois de Lanaudière sont occupés par des résidents de la région (88,3%) et uniquement 4,1% et 3,6% par des travailleurs habitant les régions voisines des Laurentides et de Montréal. Sur les 237 385 personnes occupées résidant dans Lanaudière, un peu plus de la moitié travaillent dans la région (51,2%) et 10,5% sont sans adresse fixe de travail. La région de Montréal est fort attractive, puisque le quart des personnes occupées de la région de Lanaudière y travaille (25,1%), suivie de loin par Laval (6,5%) et les Laurentides (3,9%).

Les flux de navetteurs par MRC

L'analyse des déplacements domicile-travail peut aussi être réalisée pour les six MRC de la région (tableau 32). Cela permet, d'une part, de montrer les flux de navetteurs les plus importants entre les six MRC et, d'autre part, les flux à l'origine ou à destination des régions avoisinantes à celle de Lanaudière.

Premièrement, les flux les plus importants, supérieurs à 2 000 navetteurs, entre les six MRC ont lieu :

- au départ de la MRC des Moulins et à destination des MRC de L'Assomption (3 740 navetteurs) et de Montcalm (2 735);
- de la MRC de Joliette vers la MRC de Matawinie (2 960);

Tableau 31 – Les déplacements domicile-travail au départ et à destination de la région de Lanaudière, 2011

Région de résidence des travailleurs occupant un emploi dans la région de Lanaudière			Région de travail des personnes occupées résidant dans la région de Lanaudière		
	N	%▼		N	%▼
Total emplois	137 635	100,0	Total travailleurs	237 385	100,0
Lanaudière	121 595	88,3	Lanaudière	121 595	51,2
Montréal	4 910	3,6	Montréal	59 550	25,1
Laval	2 575	1,9	Laval	15 465	6,5
Laurentides	5 670	4,1	Laurentides	9 230	3,9
Montréal	1 320	1,0	Montréal	4 140	1,7
Mauricie	1 005	0,7	Mauricie	855	0,4
Ailleurs au Québec	560	0,4	Ailleurs au Québec ou en dehors du Québec	1 680	0,7
			Sans adresse fixe de travail	24 860	10,5

Source : Adapté de Statistique Canada, compilations spéciales de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011. Cela ne constitue pas une approbation de ce produit par Statistique Canada.

- de la MRC de L'Assomption vers la MRC des Moulins (2 700 navetteurs).

D'autres flux importants se dirigent vers les régions de Montréal et, dans une moindre mesure, vers Laval et les Laurentides :

- à destination de Montréal, au départ des MRC des Moulins (25 735) et de L'Assomption (23 900);
- au départ de la MRC des Moulins, à destination Laval (11 095) et des Laurentides (5 590).

Notons aussi des flux non négligeables des régions voisines de celle de Lanaudière à destination de la MRC des Moulins, particulièrement des Laurentides (4 170), de Montréal (2 100) et de Laval (1 950).

Tableau 32 – Les déplacements domicile-travail au départ et à destination des six MRC, 2011

Lieu de résidence des travailleurs occupant un emploi dans la région de Lanaudière							Lieu de travail des personnes occupées résidant dans la région de Lanaudière						
N %	MRC de D'Autray	MRC de L'Assomption	MRC de Joliette	MRC des Moulins	MRC de Matawinie	MRC de Montcalm	N %	MRC de D'Autray	MRC de L'Assomption	MRC de Joliette	MRC des Moulins	MRC de Matawinie	MRC de Montcalm
Total emplois	11 200	32 300	29 210	41 910	12 270	10 750	Total travailleurs	19 590	62 925	29 615	81 845	20 375	23 035
MRC de D'Autray	7 875 70,3	1 760 5,4	1 905 6,5	580 1,4	575 4,7	155 1,4	MRC de D'Autray	7 875 40,2	435 0,7	1 230 4,2	110 0,1	555 2,7	30 0,1
MRC de L'Assomption	435 3,9	22 180 68,7	1 145 3,9	3 740 8,9	90 0,7	225 2,1	MRC de L'Assomption	1 760 9,0	22 180 35,2	915 3,1	2 700 3,3	335 1,6	965 4,2
MRC de Joliette	1 230 11,0	915 2,8	19 605 67,1	515 1,2	1 165 9,5	895 8,3	MRC de Joliette	1 905 9,7	1 145 1,8	19 605 66,2	430 0,5	2 960 14,5	1 635 7,1
MRC des Moulins	110 1,0	2 700 8,4	430 1,5	25 045 59,8	75 0,6	505 4,7	MRC des Moulins	580 3,0	3 740 5,9	515 1,7	25 045 30,6	415 2,0	2 735 11,9
MRC de Matawinie	555 5,0	335 1,0	2 960 10,1	415 1,0	9 260 75,5	765 7,1	MRC de Matawinie	575 2,9	90 0,1	1 165 3,9	75 0,1	9 260 45,4	605 2,6
MRC de Montcalm	30 0,3	965 3,0	1 635 5,6	2 735 6,5	605 4,9	7 475 69,5	MRC de Montcalm	155 0,8	225 0,4	895 3,0	505 0,6	765 3,8	7 475 32,5
Lanaudière	10 235 91,4	28 860 89,3	27 675 94,7	33 035 78,8	11 765 95,9	10 025 93,3	Lanaudière	12 845 65,6	27 825 44,2	24 315 82,1	28 870 35,3	14 295 70,2	13 445 58,4
Montréal	145 1,3	1 885 5,8	465 1,6	2 100 5,0	140 1,1	170 1,6	Montréal	3 040 15,5	23 900 38,0	1 640 5,5	25 735 31,4	2 085 10,2	3 150 13,7
Laval	20 0,2	430 1,3	130 0,4	1 950 4,7	0 0,0	50 0,5	Laval	255 1,3	2 055 3,3	300 1,0	11 095 13,6	410 2,0	1 355 5,9
Laurentides	55 0,5	580 1,8	230 0,8	4 170 9,9	185 1,5	445 4,1	Laurentides	110 0,6	735 1,2	300 1,0	5 590 6,8	705 3,5	1 790 7,8
Montréal	110 1,0	400 1,2	165 0,6	555 1,3	45 0,4	45 0,4	Montréal	385 2,0	1 610 2,6	330 1,1	1 240 1,5	315 1,5	265 1,2
Mauricie	540 4,8	75 0,2	305 1,0	30 0,1	50 0,4	0 0,0	Mauricie	525 2,7	85 0,1	85 0,3	80 0,1	75 0,4	0 0,0
Ailleurs au Québec	90 0,8	70 0,2	235 0,8	75 0,2	70 0,6	20 0,2	Ailleurs au Québec ou en dehors du Québec	200 1,0	410 0,7	220 0,7	385 0,5	265 1,3	200 0,9
							Sans adresse fixe de travail	2 225 11,4	6 295 10,0	2 425 8,2	8 850 10,8	2 235 11,0	2 825 12,3

Source : Adapté de Statistique Canada, compilations spéciales de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011. Cela ne constitue pas une approbation de ce produit par Statistique Canada.

L'analyse des pourcentages dans la partie gauche du tableau 32 permet d'identifier les principaux lieux de provenance des travailleurs occupant un emploi dans l'une des six MRC.

D'emblée, on note que les emplois de quatre MRC sont pour la quasi-totalité occupés par des résidents de la région de Lanaudière : D'Autray (91,4%), Montcalm (93,3%), Joliette (94,7%) et Matawinie (95,9%). Autrement dit, dans ces quatre MRC, moins d'un emploi sur dix est occupé par une personne provenant des régions voisines. Cela s'explique surtout par les taux de couverture élevés discutés dans la section précédente. Dans ces MRC, les emplois sont très largement occupés par des résidents, ou bien par une main-d'œuvre provenant des MRC voisines. Par exemple, 75,5% des emplois de la MRC de Matawinie sont occupés par des résidents de la MRC (taux de couverture) et 9,5% par des résidents de la MRC voisine de Joliette.

Les MRC des Moulins et de L'Assomption attirent par contre une main-d'œuvre provenant des régions voisines. Ainsi, 5,8% des emplois de L'Assomption sont occupés par des Montréalais. Dans la MRC des Moulins, respectivement 4,7%, 5%, et 9,9% des emplois sont occupés par des habitants des régions de Laval, de Montréal et des Laurentides.

L'analyse des pourcentages dans la partie droite du tableau 32 permet de mettre en lumière plusieurs constats intéressants relativement aux lieux de travail des personnes résidant dans les six MRC.

Premièrement, les flux de navetteurs au départ des deux MRC au sud-ouest de la région – MRC des Moulins et de L'Assomption proches de l'île de Montréal – se dirigent surtout vers l'extérieur de la région de Lanaudière. En effet, respectivement 38% et 31,4% des personnes occupées résidant dans les MRC de L'Assomption et des Moulins travaillent à Montréal. Pour cette dernière MRC, les régions de Laval et des Laurentides sont aussi des lieux de travail importants (13,6% et 6,8%).

Deuxièmement, la grande majorité des personnes occupées habitant dans les MRC de Joliette et de Matawinie reste dans la région de Lanaudière pour travailler (82,1% et 70,2%). D'ailleurs, les deux tiers des travailleurs de la MRC de Joliette habitent et travaillent dans la MRC (66,2%). Cette proportion atteint 45,4% pour la MRC de Matawinie tandis que 14,5% des travailleurs se dirigent vers la MRC de Joliette.

Quant aux travailleurs des MRC de D'Autray et de Montcalm, ils restent aussi majoritairement dans la région (65,6% et 58,4%), puis ils se dirigent vers Montréal (15,5% et 13,7%).

Les flux de navetteurs par zone

La matrice des déplacements domicile-travail (tableau 33) permet d'identifier les principaux flux de navetteurs entre les dix-huit zones de la région de Lanaudière. Ils ont lieu surtout entre des zones adjacentes :

- à destination de la zone 10 (Terrebonne) et au départ des zones 9 (Mascouche, 3 250 navetteurs) et 4 (Charlemagne, Repentigny, Saint-Sulpice; 2 635);
- 2 560 navetteurs de la zone 5 (L'Assomption et L'Épiphanie) vers la zone 4 (Charlemagne, Repentigny, Saint-Sulpice);
- 2 290 navetteurs de la zone 10 (Terrebonne) vers la zone 9 (Mascouche);
- 2 080 navetteurs de la zone 7 (Crabtree, Saint-Paul, Saint-Thomas) vers la zone 6 (incluant Joliette).

Le tableau 34 permet d'analyser les flux au départ des dix-huit zones qui se dirigent en dehors de la région de Lanaudière, soit vers Montréal, Laval, les Laurentides, la Montérégie et la Mauricie. Sans surprise, les grands flux, en termes de volumes de navetteurs, partent de zones composées des municipalités intégrées à la région métropolitaine de Montréal :

- de la zone 4 (Charlemagne, Repentigny et Saint-Sulpice) vers Montréal (19 995 navetteurs);
- de la zone 10 (Terrebonne) vers Montréal, Laval et les Laurentides (18 940, 7 975 et 4 370 navetteurs);
- de la zone 9 (Mascouche) vers Montréal et Laval (6 800 et 3 120 navetteurs).

L'île de Montréal est donc fort attractive pour ces trois zones, puisque respectivement 41,6%, 32,4% et 29% des personnes occupées habitant dans les zones 4, 10 et 9 travaillent sur l'île.

À l'aide du dernier tableau, on peut constater que la municipalité de Terrebonne (zone 10) et celles de Charlemagne, Repentigny et Saint-Sulpice (zone 4) attirent des travailleurs résidant hors de la région de Lanaudière :

- respectivement 3 395, 1 735 et 1 565 navetteurs des Laurentides, de Montréal et de Laval vers la zone 10;
- 1 560 navetteurs de Montréal vers la zone 4.

Ainsi, respectivement 10,6%, 5,4% et 4,9% des emplois de Terrebonne sont occupés par des personnes habitant les Laurentides, Montréal et Laval.

Portrait infra-régional du navettage dans Lanaudière

Tableau 33 – Les flux de navetteurs entre les dix-huit zones, 2011

Zone	zone de résidence : origines des flux																		Total emplois
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	
zone de travail : destinations des flux	1	3 865	250	380	170	40	350	135	165	35	25	0	155	55	25	0	0	0	6 415
	2	225	1 205	15	125	75	240	90	0	0	30	0	0	0	0	0	10	0	2 200
	3	215	0	1 720	0	0	85	0	125	0	0	0	270	20	0	0	0	0	2 580
	4	345	890	55	14 290	2 560	200	115	90	750	1 535	0	75	40	70	180	155	115	24 370
	5	165	280	25	1 130	4 210	275	225	0	110	305	0	40	30	80	65	75	135	7 930
	6	620	470	580	655	360	12 455	2 080	1 715	165	220	60	1 215	890	395	85	255	980	24 505
	7	90	35	35	100	25	645	1 290	160	20	30	0	70	70	55	0	45	155	2 990
	8	20	0	50	0	0	230	60	965	0	0	0	125	45	30	0	0	45	1 710
	9	15	45	0	370	115	45	50	0	4 475	2 290	0	0	0	75	325	230	70	9 905
	10	230	285	0	2 635	620	240	130	50	3 250	15 030	0	10	90	230	1 110	455	190	32 005
	11	0	0	0	0	0	25	0	0	0	0	1 255	35	25	50	0	0	0	1 460
	12	80	20	410	20	35	435	70	195	0	0	70	2 445	250	80	0	25	60	4 335
	13	0	0	0	0	0	30	0	45	0	0	0	155	995	40	0	15	0	1 345
	14	0	0	0	15	0	170	65	125	15	45	0	100	165	3 600	30	265	160	5 125
	15	0	0	0	20	0	60	0	0	75	180	0	0	20	50	2 055	320	100	3 385
	16	0	0	0	0	0	50	0	0	25	30	0	0	40	120	65	1 500	95	2 140
	17	60	0	20	90	35	370	240	60	30	35	0	40	95	255	165	355	1 735	3 790
	18	0	0	0	15	50	30	20	25	70	60	0	0	0	65	70	85	90	695
Total travailleurs		8 305	6 825	4 465	48 015	14 905	18 780	6 030	4 785	23 435	58 415	1 790	6 095	3 780	8 705	8 280	6 975	5 295	2 455

Source : Adapté de Statistique Canada, compilations spéciales de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011. Cela ne constitue pas une approbation de ce produit par Statistique Canada.

Tableau 34 – Les flux à l'origine des dix-huit zones de la région de Lanaudière vers les régions avoisinantes, 2011

Zone	zone de résidence : origines des flux																		Total emplois
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	
Total travailleurs	8 305	6 825	4 465	48 015	14 905	18 780	6 030	4 785	23 435	58 415	1 790	6 095	3 780	8 705	8 280	6 975	5 295	2 455	
région de travail : destinations des flux	Lanaudière	5 995	3 515	3 335	19 660	8 170	15 945	4 605	3 760	9 050	19 820	1 400	4 810	2 845	5 235	4 185	3 780	3 955	1 525
		72,2	51,5	74,7	40,9	54,8	84,9	76,4	78,6	38,6	33,9	78,2	78,9	75,3	60,1	50,5	54,2	74,7	62,1
	Montréal	725	2 055	260	19 995	3 910	945	420	280	6 800	18 940	45	435	405	1 205	1 165	1 300	345	335
		8,7	30,1	5,8	41,6	26,2	5,0	7,0	5,9	29,0	32,4	2,5	7,1	10,7	13,8	14,1	18,6	6,5	13,6
	Laval	70	145	35	1 485	570	180	85	40	3 120	7 975	0	45	30	325	650	350	195	155
		0,8	2,1	0,8	3,1	3,8	1,0	1,4	0,8	13,3	13,7	0,0	0,7	0,8	3,7	7,9	5,0	3,7	6,3
	Laurentides	35	40	40	560	175	145	105	55	1 220	4 370	0	75	60	570	1 040	430	205	125
		0,4	0,6	0,9	1,2	1,2	0,8	1,7	1,1	5,2	7,5	0,0	1,2	1,6	6,5	12,6	6,2	3,9	5,1
	Montréal	260	90	40	1 280	330	90	115	125	375	860	105	80	15	115	65	130	45	0
		3,1	1,3	0,9	2,7	2,2	0,5	1,9	2,6	1,6	1,5	5,9	1,3	0,4	1,3	0,8	1,9	0,8	0,0
	Mauricie	325	45	160	75	0	45	0	0	25	50	15	50	0	0	0	0	0	0
		3,9	0,7	3,6	0,2	0,0	0,2	0,0	0,0	0,1	0,1	0,8	0,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Source : Adapté de Statistique Canada, compilations spéciales de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011. Cela ne constitue pas une approbation de ce produit par Statistique Canada.

Tableau 35 – Les flux des régions avoisinantes vers les dix-huit de la région de Lanaudière, 2011

Zone	zone de travail : destinations des flux																		Total emplois
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	
Total emplois	6 415	2 200	2 580	24 370	7 930	24 505	2 990	1 710	9 905	32 005	1 460	4 335	1 345	5 125	3 385	2 140	3 790	1 440	
région de résidence : origines des flux	Lanaudière	5 675	2 065	2 495	21 560	7 300	23 265	2 835	1 580	8 255	24 775	1 390	4 230	1 325	4 825	3 025	2 025	3 620	1 355
		88,5	93,9	96,7	88,5	92,1	94,9	95,0	92,4	83,3	77,4	94,9	97,6	98,5	94,1	89,5	94,6	95,6	94,1
	Montréal	115	30	0	1 560	330	440	25	0	365	1 735	20	55	0	70	15	55	75	25
		1,8	1,4	0,0	6,4	4,2	1,8	0,8	0,0	3,7	5,4	1,4	1,3	0,0	1,4	0,4	2,6	2,0	1,7
	Laval	0	0	0	350	75	115	0	0	385	1 565	0	0	0	0	15	0	0	20
		0,0	0,0	0,0	1,4	0,9	0,5	0,0	0,0	3,9	4,9	0,0	0,0	0,0	0,4	0,0	0,0	0,0	1,4
	Laurentides	0	40	0	495	95	220	0	0	780	3 395	0	0	0	175	320	25	55	45
		0,0	1,8	0,0	2,0	1,2	0,9	0,0	0,0	7,9	10,6	0,0	0,0	0,0	3,4	9,5	1,2	1,5	3,1
	Montréal	105	0	0	315	85	135	30	0	100	450	0	0	0	15	0	0	0	0
		1,6	0,0	0,0	1,3	1,1	0,6	1,0	0,0	1,0	1,4	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0
	Mauricie	460	25	55	25	45	220	75	0	0	25	30	0	0	0	0	0	0	0
		7,2	1,1	2,1	0,1	0,6	0,9	2,5	0,0	0,0	0,1	2,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Source : Adapté de Statistique Canada, compilations spéciales de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011. Cela ne constitue pas une approbation de ce produit par Statistique Canada.

Avec 237 385 travailleurs (personnes occupées) et 137 635 emplois en 2011, la région de Lanaudière regroupe respectivement 6,1% des travailleurs et 4% des emplois du Québec. Les taux d'activité et d'emploi y sont plus élevés (respectivement 65,9% et 64,6%) et le taux de chômage y est plus faible (6,3%). La moitié des travailleurs occupe un emploi dans la région (51,2%) et le quart travaille sur l'île de Montréal (25,1%). On compte aussi 24 860 travailleurs sans adresse fixe de travail, soit 10,5% des effectifs, dont les deux cinquièmes occupent un emploi du secteur de la construction. Les emplois localisés dans la région sont quant à eux très majoritairement occupés par ses résidents (88,3%). Comme dans l'ensemble du Québec, trois cinquièmes de ces emplois requièrent des compétences de niveaux *techniques* et *intermédiaires* (respectivement 31,9% et 29,3%). En comparaison avec la province, les postes professionnels sont sous-représentés (23,5% contre 29,3%) et les postes élémentaires surreprésentés (15,3% contre 11%).

En ce qui concerne la répartition spatiale des emplois à l'intérieur de la région, ils se concentrent majoritairement dans deux territoires urbains. Le premier est formé de trois zones incluses dans la périphérie montréalaise et regroupe 66 280 emplois, soit 48,2% des emplois de la région. Il s'agit des zones 4 (municipalités de Charlemagne, Repentigny et Saint-Sulpice, avec 17,7% des emplois), 9 (municipalité de Mascouche, avec 7,2% des emplois) et 10 (municipalité de Terrebonne, avec 23,3% des emplois). Le second est formé de la zone 6, municipalité de Joliette et de ses environs immédiats, et comprenant 24 505 emplois, soit 17,8% des emplois de la région.

L'inégale répartition spatiale des emplois se reflète aussi dans la structure de l'emploi de chacune des dix-huit zones, ce qui permet d'identifier différents pôles d'emplois. Ainsi, les trois zones péri-montréalaises regroupent d'abord des emplois du secteur des *services à la consommation* (52,8% des emplois régionaux), tout comme les zones adjacentes 15 (Saint-Lin-Laurentides, 36,6%) et 2 (Lavaltrie, 37,5%), ainsi que les zones 12 (de Saint-Félix-de-Valois à Sainte-Émélie-de-l'Énergie, 34,3%), 14 (de Rawdon à Saint-Donat, 38,1%) et 13 (de Sainte-Marcelline-de-Kildare à Saint-Côme, 47,2%). Dans la zone 6, qui comprend la municipalité de Joliette, capitale régionale, le secteur des *services gouvernementaux et parapublics* prédomine, avec 35,2% des emplois (23,6% des emplois régionaux). Ce secteur regroupe le plus grand nombre des emplois dans trois autres zones réparties à l'est, à l'ouest et au nord de la région : 3 (de Sainte-Élisabeth à Mandeville, 29,3%), 16 (Saint-Calixte et Sainte-Julienne, 30,8%) et 11 (de Saint-Zénon à Baie-Obaoca, 42,5%). Le secteur *secondaire* arrive au premier rang dans les zones 5 (L'Assomption et L'Épiphanie, 30,8%) et 8 (Notre-Dame-de-Lourdes, Saint-Ambroise-de-Kildare et Sainte-Mélanie, 24%), ainsi que dans trois zones formant un axe est-ouest au sud de Joliette où prédomine plus spécifiquement la *fabrication*, soit 1 (de Lanoraie à Saint-Barthélemy, 30,6%), 7 (Crabtree, Saint-Paul et Saint-Thomas, 30,9%) et 17 (de Saint-Esprit à Saint-Liguori, 31,8%). Finalement, seule la zone 18 (Saint-Roch-de-l'Achigan et Saint-Roch-Ouest) compte le plus grand nombre de ses emplois dans le secteur des services à la production (25%).

La répartition des travailleurs et des emplois présente aussi des déséquilibres importants entre les zones, la plupart comptant bien moins d'emplois que de travailleurs. Quatre zones alignées du nord au sud de Joliette regroupent au moins deux fois plus de travailleurs que d'emplois, soit 2, 7, 8 et 13, avec des taux d'attraction variant de 0,32 à 0,5. De même, six zones faisant partie de la banlieue de la région montréalaise ou adjacentes affichent des taux variant de 0,31

à 0,55 : 4, 5, 9, 10, 15 et 16. Cinq autres zones, situées à l'est, au nord et entre Joliette et Montréal regroupent moins de deux travailleurs pour un emploi, avec des taux variant de 0,58 à 0,72. Il s'agit des zones 3, 12, 14, 17 et 18. Les deux zones les plus éloignées de Joliette et de l'île de Montréal ont des bassins de main-d'œuvre plus locaux (les travailleurs résident soit dans la même zone, soit dans une zone limitrophe) et affichent des taux d'attractivité de 0,77 (zone 1) et 0,82 (zone 11). Seule la zone 6 (comprenant Joliette), avec 24 505 emplois pour 18 780 travailleurs, se révèle attractive avec un taux de 1,3.

L'organisation spatiale du marché de l'emploi de la région est à l'origine d'importants flux de navetteurs interrégionaux, essentiellement vers la région de Montréal. Trois des quatre principaux flux, à destination de l'île de Montréal, proviennent des zones 4, 10 et 9 (respectivement 19 995, 18 940 et 6 800 travailleurs). Ainsi, les deux cinquièmes des travailleurs résidant dans la zone 4 et le tiers de ceux de la zone 10 occupent un emploi situé dans la région de Montréal. La région de Laval attire, quant à elle, 7 975 travailleurs résidents de la zone 10. Certains flux de navetteurs importants existent aussi entre les zones de la région de Lanaudière, dont cinq impliquent au moins 2 000 travailleurs à proximité de Montréal ou de Joliette. La zone 10 attire ainsi 3 250 travailleurs résidents de la zone 9 et 2 635 de la zone 4. La zone 9 attire en retour 2 290 travailleurs de la zone 10 et la zone 4 puise 2 560 travailleurs parmi les résidents de la zone 5. Enfin, la zone 6 emploie 2 080 travailleurs provenant de la zone 7.

En terminant, nous invitons le lecteur à approfondir sa connaissance du marché du travail lanaudois grâce à la version électronique de l'atlas qui sera disponible au cours de l'été 2016.

DESCRIPTION DE L'ATLAS ÉLECTRONIQUE

Au cours de l'été 2016, une version électronique de l'atlas sera mise en ligne sur le site Internet de l'INRS-UCS.

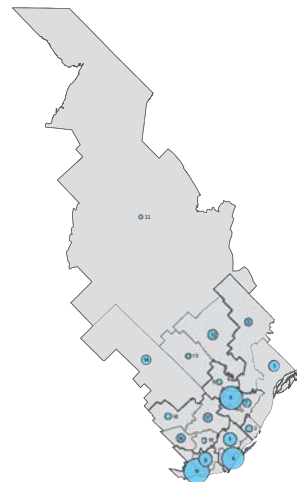
Les thèmes traités – les rubriques de l'atlas électronique sont regroupées en quatre grandes sections : 1) le territoire, 2) les indicateurs du marché du travail, 3) la répartition des emplois à travers les six MRC et les dix-huit zones, 4) la répartition des travailleurs et 5) l'organisation des déplacements domicile-travail (navettage).

Les fonctions de l'Atlas électronique – chaque rubrique de l'atlas électronique est composée d'une carte, d'un graphique, d'un tableau, d'un texte analytique et d'un document PDF pour l'impression. De nombreuses fonctions de cartographie interactive ont été intégrées dans cet atlas afin de faciliter l'analyse des cartes. Il existe, par exemple, des liens dynamiques entre les cartes, les tableaux et les graphiques.

L'objectif premier de l'*Atlas de l'emploi de la région de Lanaudière* est de dresser un portrait du marché du travail de la région de Lanaudière et de faire ressortir les disparités à l'intérieur de celle-ci, notamment les différentes concentrations d'emplois par secteur d'activité, par niveau de compétence et par profession. Ce portrait permet ainsi de mieux comprendre l'organisation spatiale du marché du travail dans la région et de répondre aux questions suivantes : comment se répartissent les emplois à travers les différentes municipalités régionales de comté (MRC) et zones de la région de Lanaudière? Quelles sont les particularités du marché de l'emploi de chacune des MRC et zones de la région?

Le second objectif vise à décrire les déplacements domicile-travail au sein de la région de Lanaudière – communément regroupés sous le terme navettage – afin de répondre aux questions suivantes : existe-t-il des déséquilibres importants entre les répartitions des travailleurs et des emplois pour les six MRC et les dix-huit zones? Quelles sont les MRC et les zones les plus attractives, soit celles qui comptent plus d'emplois que de travailleurs? Quelles sont les MRC et les zones où la part des travailleurs occupant un emploi localisé hors de leur territoire de résidence est élevée? Finalement, quels sont les principaux flux de navetteurs entre les MRC et les zones de Lanaudière et les régions avoisinantes (Montérégie, Montréal, Laval, Laurentides, Mauricie et ailleurs au Québec)? Autrement dit, d'où partent et où se dirigent les principaux flux qui témoignent d'interrelations évidentes entre les différentes MRC et entre les zones de la région de Lanaudière et celles avoisinantes?

ATLAS DE L'EMPLOI DE LA RÉGION DE LANAUDIÈRE ÉDITION 2016



INRS
UNIVERSITÉ DE RECHERCHE

Emploi
Québec